

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL FINANCE

Chair:

The Honourable LARRY SMITH

Tuesday, June 14, 2016 (in camera)
Wednesday, June 15, 2016
Thursday, June 16, 2016

Issue No. 12

Fifth meeting:

Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending
March 31, 2017

and

Eighth and ninth meetings:

The subject matter of all of Bill C-15, An Act to implement
certain provisions of the budget tabled
in Parliament on March 22, 2016
and other measures

INCLUDING:
THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Supplementary Estimates (A), 2016-17)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FINANCES NATIONALES

Président :

L'honorable LARRY SMITH

Le mardi 14 juin 2016 (à huis clos)
Le mercredi 15 juin 2016
Le jeudi 16 juin 2016

Fascicule n° 12

Cinquième réunion :

Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se
terminant le 31 mars 2017

et

Huitième et neuvième réunions :

La teneur complète du projet de loi C-15, Loi portant
exécution de certaines dispositions du budget déposé
au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en
œuvre d'autres mesures

Y COMPRIS :
LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Larry Smith, *Chair*

The Honourable Larry W. Campbell, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Eaton
Ataullahjan	* Harder, P.C. (or Bellemare)
Beyak	Marshall
* Carignan, P.C. (or Martin)	Mockler
Cools	Pratte

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Neufeld (*June 16, 2016*).

The Honourable Senator Mitchell was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 14, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Larry Smith

Vice-président : L'honorable Larry W. Campbell

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	Eaton
Ataullahjan	* Harder, C.P. (ou Bellemare)
Beyak	Marshall
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Mockler
Cools	Pratte

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 16 juin 2016*).

L'honorable sénateur Mitchell a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 14 juin 2016*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 14, 2016
(35)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met in camera this day at 9:35 a.m., in room 705, Victoria Building, the chair, the Honourable Larry Smith, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Eaton, Marshall, Mockler and Smith (5).

Other senator present: The Honourable Senator Pratte (1).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 12, 2016, the committee continued its examination of the expenditures set out in Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2017. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

It was agreed that the senators' staff be permitted to remain in the room while the committee met in camera.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee began its review of a draft report.

It was agreed that the draft report, as amended, be concurred in.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to approve the final version of the report with the changes discussed this day and with any necessary editorial, grammatical or translation changes.

It was agreed that the chair be authorized to table the report in the Senate.

At 10:57 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 15, 2016
(36)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 3 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Larry Smith, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Eaton, Marshall and Smith (4).

Other senators present: The Honourable Senators Day, Eggleton, P.C., Lang, Ogilvie and Tkachuk (5).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 14 juin 2016
(35)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit à huis clos aujourd'hui, à 9 h 35, dans la pièce 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Larry Smith (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Eaton, Marshall, Mockler et Smith (5).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Pratte (1).

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 mai 2016, le comité poursuit son examen du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la réunion tenue à huis clos.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité entreprend son examen d'un projet de rapport.

Il est convenu que l'ébauche de rapport, telle que modifiée, soit adoptée.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version définitive du rapport en tenant compte des discussions d'aujourd'hui, et en y apportant tout changement jugé nécessaire, que ce soit au niveau de la forme, de la grammaire ou de la rédaction.

Il est convenu que le président soit autorisé à déposer le rapport au Sénat.

À 10 h 57, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 15 juin 2016
(36)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 15 heures, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Larry Smith (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Eaton, Marshall et Smith (4).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Day, Eggleton, C.P., Lang, Ogilvie et Tkachuk (5).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 3, 2016, the committee continued its study on the subject matter of all of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016, and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

WITNESSES:

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology:

The Honourable Senator Kelvin Kenneth Ogilvie, Chair;
The Honourable Senator Art Eggleton, P.C., Deputy Chair.

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce:

The Honourable Senator David Tkachuk, Chair;
The Honourable Senator Joseph A. Day, Deputy Chair.

Standing Senate Committee on National Security and Defence:

The Honourable Senator Daniel Lang, Chair;
The Honourable Senator Joseph A. Day, former Deputy Chair.

Senators Ogilvie and Eggleton made an opening statement and answered questions.

At 3:17 p.m., the committee suspended.

At 3:41 p.m., the committee resumed.

Senators Tkachuk and Day made an opening statement and answered questions.

At 3:51 p.m., the committee suspended.

At 3:56 p.m., the committee resumed.

Senators Lang and Day made an opening statement and answered questions.

At 4:14 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 16, 2016
(37)

[Translation]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Larry Smith, presiding.

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 mai 2016, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie :

L'honorable sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie, président;
L'honorable sénateur Art Eggleton, C.P., vice-président.

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce :

L'honorable sénateur David Tkachuk, président;
L'honorable sénateur Joseph A. Day, vice-président.

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense :

L'honorable sénateur Daniel Lang, président;
L'honorable sénateur Joseph A. Day, ancien vice-président.

Les sénateurs Ogilvie et Eggleton font une déclaration et répondent aux questions.

À 15 h 17, la séance est suspendue.

À 15 h 41, la séance reprend.

Les sénateurs Tkachuk et Day font une déclaration et répondent aux questions.

À 15 h 51, la séance est suspendue.

À 15 h 56, la séance reprend.

Les sénateurs Lang et Day font une déclaration et répondent aux questions.

À 16 h 14, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 16 juin 2016
(37)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 heures, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Larry Smith (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Beyak, Cools, Eaton, Marshall, Mockler, Pratte and Smith (8).

Other senator present: The Honourable Senator Day (1).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 3, 2016, the committee continued its study of the subject matter of all of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

WITNESSES:

As an individual:

Jack Mintz, President's Fellow, School of Public Policy, University of Calgary.

Statistics Canada:

James Tebrake, Director General, Macroeconomic Accounts Branch;

Tom Dufour, Director, Public Sector Statistics.

Department of Finance Canada:

Tom McGirr, Chief, Equalization and TFF Policy, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch;

Duane Hayes, Chief, Program Payments and Estimates Section, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

At 2:02 p.m., Mr. Mintz made an opening statement and answered questions.

At 3:01 p.m., the committee suspended.

At 3:04 p.m., the committee resumed.

At 3:06 p.m., Mr. Tebrake made an opening statement.

At 3:10 p.m., the Honourable Senator Marshall took the chair.

At 3:14 p.m., Mr. McGirr made an opening statement.

Mr. Tebrake and Mr. McGirr answered questions.

At 3:20 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Beyak, Cools, Eaton, Marshall, Mockler, Pratte et Smith (8).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Day (1).

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 mai 2016, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Jack Mintz, chercheur émérite du recteur, École de politique publique de l'Université de Calgary.

Statistique Canada :

James Tebrake, directeur général, Direction des comptes macroéconomiques;

Tom Dufour, directeur, Statistique du secteur public.

Ministère des Finances Canada :

Tom McGirr, chef, Péréquation et politique de la FFT, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Duane Hayes, chef, Paiements et estimations des programmes, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.

À 14 h 2, M. Mintz fait une déclaration et répond aux questions.

À 15 h 1, la séance est suspendue.

À 15 h 4, la séance reprend.

À 15 h 6, M. Tebrake fait une déclaration.

À 15 h 10, l'honorable sénatrice Marshall assume la présidence du comité.

À 15 h 14, M. McGirr fait une déclaration.

MM. Tebrake et McGirr répondent aux questions.

À 15 h 20, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, June 15, 2016

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

SIXTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Thursday, May 12, 2016, to examine and report upon the expenditures set out in the *Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2017*, herewith tables its report thereon.

Respectfully submitted,

Le président,

LARRY SMITH

Chair

(Text of the report appears following the evidence.)

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 15 juin 2016

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

SIXIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le jeudi 12 mai 2016 à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*, dépose maintenant son rapport.

Respectueusement soumis,

(Le texte du rapport paraît après les témoignages.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 15, 2016

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 3 p.m. to examine the subject matter of all of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016, and other measures.

Senator Larry W. Smith (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, colleagues. Welcome to our meeting this afternoon. This is a special meeting to review the subject matter of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures.

We are doing pre-study work, which has been completed. We have had sections of the bill shipped out to three committees. We have three committees here today to give us their findings on reviewing the specific parts of the bill that they were committed to.

On behalf of the first committee, which is the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, we have two representatives with us: the chair, Senator Kelvin Ogilvie; and the deputy chair, Senator Art Eggleton. Following that, we have the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, and the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

We will move forward immediately with Senator Ogilvie and Eggleton. Would you like to give us a summary of what you were able to accomplish in your review?

Hon. Kelvin Kenneth Ogilvie, Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: As you briefly indicated, we were assigned to look at those elements contained in Division 12 of Part 4 of Bill C-15. The committee has done so. It has provided a report; I believe you have copies of the report at hand. Mr. Chair, I would perhaps not read the report verbatim, but highlight the key findings.

Your committee did understand clearly that the nature of this division was to make changes in the Employment Insurance Act and that this would occur principally in the following ways: by reducing the waiting period prior to the payment of Employment Insurance benefits from two weeks to one week; removing the provisions related to new entrants and re-entrants to the labour force — those are provisions with regard to how long they have to wait; and extending the number of weeks of benefits for workers in regions affected by an economic downturn related to commodity prices. These extensions would occur in two forms: the normal EI benefit recipients and those who had long tenure in the workforce would have a longer extension of the term.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 15 juin 2016

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 15 heures, pour examiner la teneur complète du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Larry W. Smith (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, bonjour. Soyez les bienvenus à la réunion. Il s'agit d'une séance spéciale pour examiner la teneur complète du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Nous avons terminé l'étude préalable. Certains articles ont été renvoyés à trois autres comités, et des représentants de ces comités sont ici aujourd'hui pour nous livrer les résultats de l'examen des parties du projet de loi qui leur ont été confiées.

Au nom du premier comité à présenter ses résultats, nommément le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, nous accueillons son président, le sénateur Kelvin Ogilvie, et son vice-président, le sénateur Art Eggleton. Nous entendrons ensuite les représentants du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ainsi que ceux du Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense.

Nous allons tout de suite donner la parole au sénateur Ogilvie et au sénateur Eggleton. Pouvez-vous nous brosser un portrait de ce que vous avez été en mesure d'accomplir dans le cadre de votre examen?

L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie, président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : Comme vous l'avez brièvement indiqué, on nous a demandé d'examiner la teneur des éléments de la section 12 de la partie 4 du projet de loi C-15, et c'est ce que notre comité a fait. Nous avons produit un rapport, et je crois que chacun de vous en a reçu une copie. Monsieur le président, je ne vais pas lire le rapport mot à mot, mais plutôt en dégager les idées principales.

Le comité comprend que la section 12 modifierait la Loi sur l'assurance-emploi en faisant passer le délai de carence qui précède le versement de prestations d'assurance-emploi de deux semaines à une semaine; en éliminant les dispositions concernant les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active — les dispositions leur indiquant leur délai de carence — et en augmentant le nombre de semaines de prestations pour les travailleurs des régions touchées par un ralentissement économique attribuable aux prix des produits de base. Ces prolongations s'appliqueront à deux types de personnes : les prestataires ordinaires de l'assurance-emploi et les travailleurs qui deviennent chômeurs après de longs états de service.

Your committee supports the changes proposed in the bill. It did, however, express concern with respect to the clarity and transparency related to the criteria used to determine the economic regions listed within the proposed revisions. It considered that there was insufficient clarity and transparency in that regard. Witnesses testified that it would be very difficult to replicate the regions identified in the provisions, based on the reasons provided.

Your committee was also concerned about a potential negative impact on small business as a result of the decreased waiting period. That has to do with a number of factors that we can respond to if you're interested in going further there.

Mr. Chair, those are the principle issues we identified.

The Chair: Thank you, senator.

Hon. Art Eggleton, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: Mr. Chair, there is another part to this that I was going to talk to.

The final observation that we have, if you have got the copy of the report there with you, let me just read it; it's a quick paragraph:

Finally, your committee would like to make a general observation that the current approach to EI with respect to applying region-specific criteria is outdated and results in an unnecessary disparity from one region of Canada to another. It urges the federal government to assess this approach.

Let me briefly describe what is behind all of that. We had some representations at the committee to this effect. When this regional system we're talking about here was first introduced, most of the labour force, compared to today, was somewhat low-skilled. Those fewer workers who were highly skilled, or had highly differential skills, were probably less likely to become unemployed, even if they were in a high unemployment region.

Furthermore, workers were much less mobile in those days. The labour force was a lot more likely to be experiencing unemployment in the region in which they lived, and it would be confined to that region.

However, workers today are not necessarily resident in the place that they work. I guess the oil sands is a good example of that, where many of them live in other provinces or other parts of Alberta that are not part of those particular zones designated as part of the 12 that then became 15 zones in Alberta.

Le comité appuie les modifications proposées par le projet de loi, mais il a exprimé des réserves quant au manque de clarté et de transparence en ce qui concerne les critères utilisés pour déterminer les régions économiques énumérées dans les dispositions proposées. Le comité considère qu'il y a un manque de clarté et de transparence à cet égard et des témoins ont reconnu qu'il serait à cause de cela très difficile de délimiter les régions telles qu'elles sont décrites dans le projet de loi.

Le comité s'inquiète aussi des répercussions négatives que pourrait avoir sur les petites entreprises la réduction du délai de carence qui précède le versement des prestations. Cela dépend d'un certain nombre de facteurs sur lesquels nous pourrions nous pencher si vous y voyez un intérêt.

Monsieur le président, ce sont les principaux problèmes que nous avons cernés.

Le président : Je vous remercie.

L'honorable Art Eggleton, C.P., vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : Monsieur le président, il y a autre chose.

Il y a une dernière observation que nous voulons formuler à cet égard. C'est dans la copie du rapport que vous avez reçu, mais permettez-moi d'en faire la lecture puisque c'est un court paragraphe :

Enfin, le comité souhaite signaler de façon générale que l'approche actuelle qui consiste à appliquer des critères propres aux régions en ce qui concerne l'assurance-emploi est dépassée et elle crée des disparités inutiles entre les régions du pays. Le comité incite le gouvernement fédéral à évaluer cette approche.

Permettez-moi de faire une brève description de ce qui sous-tend cette observation. Notre comité a entendu certaines personnes qui ont tenu à nous le souligner. Lorsque le système des régions dont nous parlons a été instauré, la majeure partie de la main-d'œuvre était en quelque sorte peu spécialisée par rapport à la main-d'œuvre actuelle. Les quelques travailleurs qui étaient très spécialisés ou qui possédaient des compétences qui les faisaient sortir du lot étaient vraisemblablement moins susceptibles de manquer de travail que les autres travailleurs, et ce, même dans des régions où il y avait beaucoup de chômage.

De plus, les travailleurs étaient moins mobiles qu'ils ne le sont maintenant. Ils étaient beaucoup plus à risque de devenir chômeurs dans leur région, et le problème était bel et bien confiné à des régions particulières.

De nos jours, les travailleurs ne résident pas nécessairement dans la région où ils travaillent. Je pense que le cas des sables bitumineux est un bon exemple de cela. Nombreux sont ceux qui y travaillent, mais qui restent dans d'autres provinces ou dans d'autres parties de l'Alberta qui ne font pas partie des 15 zones désignées — il y en avait 12 — pour l'Alberta.

What we have here is a disparity that exists for a lot of people who are unemployed. Let me tell you how that works out. In a very low unemployment region — one of those regions that is designated — you get EI by working 1,500 hours at the maximum insurable earnings. Your total benefits would then be \$13,000. That's a very low unemployment area.

If you're in a high unemployment area, the same 1,500 hours will get you \$22,000 to \$23,000. That's quite a difference, and yet it might not have anything to do with where you actually work; it has to do with where you happen to live.

This is a big disparity. We believe there needs to be some review of whether this system really is relevant today and what changes need to be made.

As far as I'm concerned, they should do away with this system. To me, "a Canadian is a Canadian is a Canadian," and "an unemployed is an unemployed is an unemployed," wherever they are in the country. They are suffering. They are having a very difficult time managing on what are very low payouts on EI. It is a significant difference between \$13,000 and \$23,000, based on where they live.

We're asking that they review this system: either do away with it or modify it in some way to make it more fair and equitable across the nation.

The Chair: Thank you, Senator Eggleton.

Senator Marshall: I have a question regarding the issue that Senator Eggleton just spoke of. The last sentence that urges the federal government to assess this approach, did the committee come to any conclusion as to what they would like to see? That it just be consistent all across Canada? That is what I'm reading from what you're saying.

Senator Eggleton: That's my personal feeling, but, no, the committee just said that it wanted to have this system reviewed. With the very limited time that we had with this bill and the representations of the witnesses that we had, it's not a sufficient study to come to a conclusion of what the actual result should be in terms of dealing with this regional system. It does need to be focused on further. That's the point of our observation.

I may add one other thing, just to illustrate this problem: There were a lot of people working in Fort McMurray who lived in Cape Breton, yet the benefits they received were not relevant to what Cape Breton is getting because it's a high unemployment area. It's relevant to where they live. That's just one example. A lot of people in Newfoundland and Labrador have worked there, too.

Nous nous retrouvons donc avec des disparités entre les sans-emploi de différentes régions. Permettez-moi de vous expliquer comment cela fonctionne. Dans une région où le taux de chômage est très bas — et cette région fait partie des régions désignées —, vous obtiendrez des prestations d'assurance-emploi si vous avez travaillé 1 500 heures au maximum de la rémunération assurable, et vos prestations totales seront de 13 000 \$. Voilà pour la région où le taux de chômage est très bas.

Si vous êtes dans une région où le taux de chômage est élevé, le même montant d'heures travaillées vous donnera des prestations de 22 000 à 23 000 \$, ce qui fait toute une différence. Or, cela pourrait n'avoir rien à voir avec l'endroit où vous avez travaillé puisque la taille de vos prestations est déterminée en fonction de l'endroit où vous vivez.

C'est un écart considérable. Je crois qu'il conviendrait d'évaluer si ce système est pertinent pour la situation actuelle et de déterminer quels changements devraient y être apportés.

Je suis d'avis que le système devrait être supprimé, point à la ligne. Pour moi, un Canadien est un Canadien, et un chômeur est un chômeur, où qu'il soit au pays. Les chômeurs sont en difficulté. Ils ont de la difficulté à joindre les deux bouts avec les maigres prestations qu'ils reçoivent. Il y a vraiment tout un écart entre les 13 000 \$ et les 23 000 \$ que vous recevrez en fonction de l'endroit où vous restez.

Nous demandons que ce système soit évalué. Il faudra s'en débarrasser ou le modifier de manière à ce qu'il soit plus juste et plus équitable à l'échelle du pays.

Le président : Merci, sénateur Eggleton.

La sénatrice Marshall : J'ai une question au sujet de ce que le sénateur Eggleton vient de dire. En ce qui a trait à sa dernière phrase où il presse le gouvernement fédéral d'évaluer cette façon de procéder, j'aimerais savoir si le comité avait quoi que ce soit à proposer? Vous demandez simplement que la détermination des prestations soit uniforme à l'échelle du pays? C'est ce que j'ai cru comprendre de vos propos.

Le sénateur Eggleton : C'est mon sentiment personnel, mais, non, le comité vient de dire qu'il souhaite que ce système soit évalué. Le très court laps de temps que nous avons eu pour ce projet de loi et les exposés des témoins que nous avons reçus ne sauraient constituer une étude suffisamment approfondie pour arriver à des conclusions sur ce qu'il advient de faire avec le système des régions. Il faudrait un examen mieux ciblé. C'est ce que notre observation cherche à faire valoir.

Pour illustrer le problème, permettez-moi d'ajouter encore une chose. Il y avait beaucoup de résidents de Cap-Breton qui travaillaient à Fort McMurray. Or, les prestations que ces travailleurs recevaient n'avaient rien à voir avec les montants accordés aux travailleurs de Cap-Breton, une région où le taux de chômage est élevé. Les prestations sont fonction de l'endroit où vous vivez. C'est un exemple parmi d'autres. Beaucoup d'habitants de Terre-Neuve-et-Labrador ont aussi travaillé là.

They may happen to go into another area that happens to be a regional area of some significance, but there were 12 economic regions that were designated originally and then 3 were added. That's 15. But if you live outside of it — even across the street, because in a lot of places you may not live very far outside that region — suddenly, you have a difference of \$13,000 to \$23,000.

Senator Marshall: That is a big difference.

Senator Ogilvie: I would like to add to that. In answer to the question, the committee felt very strongly that this should be looked at. As Senator Eggleton said, we didn't have the time or authority — we require authority — to look into it in detail. But the committee felt very strongly about this observation being brought forward.

Senator Marshall: Do I have time for another question?

The Chair: A very quick one, because we are on a very tight schedule. We have to take a suspension at 3:25 to vote on an issue upstairs.

Senator Marshall: There is one sentence that I need an explanation on, and that's in the second-to-last paragraph. It says:

While there is general support for the reduction in the waiting period, members are concerned about the effect this change may have on pay systems of small businesses.

Senator Ogilvie: Yes, I'll start, and Senator Eggleton can add to my answer if he wishes.

The issues here are that small businesses have developed a myriad of ways of supporting their employees through the first two weeks of the normal period of layoff. These are often in collective agreements and they deal with benefits, including maternity and others. Any change to that, which this imposes, creates a great deal of bureaucracy for the companies, who have to negotiate any change to the availability of a benefit. There is a real imposition of costs on small business in that category.

Senator Eggleton: Let me add to that. They have to adjust their pay systems. For small business, that can be a bit of a hassle. They were getting a small business job credit, which was eliminated by the government, so that has compounded the problem for small businesses.

We're not against the reduction of the waiting period, but they should take into consideration the additional cost to small business to help them through this transformation.

Il se peut qu'ils se rendent dans une autre région qui s'adonne à être une zone régionale d'une certaine importance. Il y avait 12 régions économiques au départ et on en a ajouté 3, pour un total de 15. Mais si vous vivez en dehors de ladite région — même si ce n'est que de l'autre côté de la rue, car dans bien des régions, cela peut effectivement être le cas —, vos prestations passent soudainement de 13 000 à 23 000 \$.

La sénatrice Marshall : C'est une grosse différence.

Le sénateur Ogilvie : Permettez-moi d'ajouter quelque chose à cet égard. En réponse à votre question, le comité considère comme étant très important que cet aspect soit examiné. Comme l'a dit le sénateur Eggleton, nous n'avions pas le temps ou le mandat — le comité doit être mandaté — d'examiner cela en détail. Le comité considèrerait cependant qu'il était très important de formuler cette observation.

La sénatrice Marshall : Ai-je le temps de poser une autre question?

Le président : Une question rapide, car notre horaire est très serré. Nous devons suspendre la séance à 15 h 25 pour la tenue d'un vote, à l'étage.

La sénatrice Marshall : J'aurais besoin d'explications au sujet d'une phrase qui est dans l'avant-dernier paragraphe. La phrase va comme suit :

Bien que les membres du comité appuient dans l'ensemble la réduction du délai de carence, ils sont préoccupés par les conséquences que ce changement pourrait avoir sur les systèmes de paie des petites entreprises.

Le sénateur Ogilvie : Oui. Permettez-moi de commencer, et le sénateur Eggleton pourra faire des ajouts s'il le souhaite.

Le problème est le suivant : les petites entreprises ont élaboré une pléthore de moyens pour soutenir leurs employés durant les deux premières semaines suivant la mise à pied. Ces mécanismes sont souvent enchâssés dans les conventions collectives et ils font partie des avantages, dont les prestations de maternité et d'autres encore. Tout changement apporté à cela — ce que ces dispositions imposent — donnera lieu à beaucoup de remue-ménages bureaucratique pour les entreprises, attendu qu'elles doivent négocier toute modification apportée à la disponibilité d'un avantage. Cela signifie que le projet de loi imposera des coûts à ce chapitre aux petites entreprises.

Le sénateur Eggleton : J'aimerais ajouter quelque chose. Les entreprises devront ajuster leur système de paie. Pour les petites entreprises, cela peut occasionner certains tracas. Elles bénéficiaient du crédit pour l'emploi visant les petites entreprises, que le gouvernement a supprimé, et cette nouvelle disposition viendra compliquer les choses encore davantage.

Nous ne sommes pas contre la réduction du délai de carence, mais le gouvernement devrait tenir compte des coûts additionnels que cela entraînera pour les petites entreprises et penser à leur prêter main-forte durant la transformation.

Senator Ogilvie: In recognition of economic impact, such as the ones that occurred, we certainly are sympathetic to the workers in that area, but there are unintended consequences to the way the government operates the EI benefit system on a number of groups, especially small businesses.

Senator Day: Senator Eggleton, just at the end of your presentation, you said this is premised on where you live, and that's just not acceptable. Can we go behind "where you live?" Just for the record, is it based on where you live or is it based on the unemployment rate — it used to be employment rate — in that particular region?

Senator Eggleton: Oh, yes. That is quite true. As I pointed out, there were 12 designated areas originally, and then they added 3 for the present 15. If you're not part of one these designated areas, you don't get the benefit of an additional jump of 5 weeks up to 50 weeks. That's not in effect if you don't live in one of those regions, and a lot of them don't live in those regions.

Senator Ogilvie: If your permanent residence is not in the region.

Senator Day: Permanent residence?

Senator Ogilvie: That's correct.

Senator Day: Can I assume that the three that were added were in high unemployment areas?

Senator Eggleton: They were ones that were controversial because they were right on the edge of high unemployment areas. At least originally the government didn't designate them as such, but they were right on the edge of them, as I recall. So they added those in.

Senator Ogilvie: There was a great deal of outcry from the areas around Edmonton and in Saskatchewan, you'll recall, with regard to these issues. To be blunt, it was probably political pressure. This is just another aspect of how we feel that the EI benefit system needs to be seriously revisited, and why the witnesses before us told us that they couldn't replicate the basis for choosing the districts.

Senator Day: There didn't seem to be logic there.

Senator Ogilvie: They are not transparent.

Senator Day: Thank you.

Senator Eaton: Senators, reading about small business and the shortened wait time for EI, did they give you any idea what the cost would be to the government or to small business?

Le sénateur Ogilvie : En ce qui concerne les répercussions économiques comme celles qui se sont matérialisées, nous sommes assurément solidaires des travailleurs, mais la façon dont le gouvernement pilote le système de l'assurance-emploi a des conséquences non intentionnelles sur certains groupes, notamment sur les petites entreprises.

Le sénateur Day : Sénateur Eggleton, à la toute fin de votre exposé, vous avez dit que le montant des prestations était fonction de l'endroit où vous vivez et que cela était tout simplement inacceptable. Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par l'« endroit où vous vivez »? Pour que la distinction paraisse dans le compte rendu, est-ce basé sur l'endroit où vous vivez ou sur le taux de chômage — auparavant, c'était le taux d'emploi — dans cette région particulière?

Le sénateur Eggleton : Oh, oui. C'est tout à fait vrai. Comme je l'ai dit, 12 régions ont été désignées à l'origine, puis 3 autres ont été ajoutées, pour le total actuel de 15. Si vous ne faites pas partie de l'une de ces zones désignées, vous n'avez pas droit à la prolongation de la durée des prestations régulières de 5 semaines, jusqu'à concurrence de 50 semaines. Cet avantage ne vous est pas accordé si vous ne vivez pas dans l'une de ces régions, et c'est le cas de beaucoup d'entre eux.

Le sénateur Ogilvie : Si votre résidence permanente n'est pas dans cette région.

Le sénateur Day : Résidence permanente?

Le sénateur Ogilvie : Oui.

Le sénateur Day : Puis-je présumer que les trois zones ajoutées visaient des régions où le taux de chômage est élevé?

Le sénateur Eggleton : Certaines zones ont fait l'objet de controverse puisqu'elles étaient directement aux frontières de régions où le taux de chômage était élevé. Au début, le gouvernement ne les a pas désignées comme telles, mais, d'après ce dont je me souviens, elles étaient directement aux frontières de ces régions. Alors, on les a ajoutées.

Le sénateur Ogilvie : Vous vous rappellerez qu'il y a eu beaucoup de protestations à ce sujet dans certaines régions situées en périphérie d'Edmonton ou en Saskatchewan. À vrai dire, je crois qu'il y a eu des pressions politiques. Ce n'est qu'un des aspects qui nous poussent à croire que le système de l'assurance-emploi a sérieusement besoin d'être passé en revue; c'est aussi la raison pour laquelle les témoins que nous avons entendus nous ont dit qu'ils n'étaient pas en mesure d'expliquer exactement sur quelles bases les districts ont été choisis.

Le sénateur Day : Il ne semble pas y avoir de logique là-dedans.

Le sénateur Ogilvie : Ce ne sont pas des choix transparents.

Le sénateur Day : Merci.

La sénatrice Eaton : Messieurs, en ce qui concerne la réduction du délai de carence, vous a-t-on donné une idée de ce que cela pourrait coûter au gouvernement ou aux petites entreprises?

Senator Ogilvie: That is in the notes that I am sure you have. I'm going to go from recollection here, but I believe it is somewhere on the order of \$700 million to \$900 million. There are a couple of consequences of what is being done here that will impact immediately. My recollection, from reading the documents, is that both are on the order of \$700 million to \$900 million.

Senator Eaton: Has there been much push-back from small business itself? In your notes you've said that even if they reduce the EI premiums, it's not going to counterbalance the shorter wait time.

Senator Ogilvie: We had independent witnesses who study small business issues, and they raised those concerns on behalf of small business.

Senator Eaton: Thank you.

The Chair: Senators, could you give us a 30-second, three-bullet review of exactly how you summarize what you went through and what you wrote down on paper?

Senator Ogilvie: My bullets are: Flexibility in the EI system to recognize sudden economic conditions is probably a good thing, and we certainly support the benefits to workers. That's one thing.

There are unintended consequences from this and, as Senator Eggleton has mentioned, we believe strongly that the basis on which regions are determined should be seriously revisited.

Senator Eggleton: The third was the small business, but you mentioned that. I think those are the three, but we did support the changes in Bill C-15.

Senator Ogilvie: Under the current system.

Senator Eggleton: We said to proceed with these because it's an improvement, but we also recommend that they look at these other things that we mention in the observations.

The Chair: Thank you very much, senators. We really appreciate your time.

I'm pleased to welcome, to the Senate Finance Committee, from the Senate Banking, Trade and Commerce Committee, Honourable Senator David Tkachuk, Chair; and Honourable Senator Joseph A. Day, Deputy Chair. Gentlemen, would you like to start, please?

Hon. David Tkachuk, Chair, Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: Thank you very much, Mr. Chair, for having us here. As you know, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce was charged with examining

Le sénateur Ogilvie : Cela fait partie des notes qui vous ont été remises. De mémoire, je crois qu'il est question de 700 à 900 millions de dollars. Ce que fait le projet de loi aura deux conséquences immédiates. Les coûts totaux sont de l'ordre de 700 à 900 millions de dollars.

La sénatrice Eaton : Y a-t-il eu beaucoup de résistance de la part des petites entreprises? Dans vos notes, vous dites que la réduction des cotisations d'assurance-emploi n'arrivera pas à contrebalancer la réduction du délai de carence.

Le sénateur Ogilvie : Nous avons reçu des experts indépendants qui avaient étudié les problèmes relatifs aux petites entreprises, et ce sont eux qui ont soulevé ces questions au nom des petites entreprises.

La sénatrice Eaton : Merci.

Le président : Sénateurs, pouvez-vous nous donner en 30 secondes un tableau en trois points résumant avec exactitude ce que vous avez fait au comité et ce que vous avez mis dans votre rapport?

Le sénateur Ogilvie : Mes points sont les suivants : il serait probablement bon que le système de l'assurance-emploi ait la flexibilité nécessaire pour tenir compte des changements économiques soudains, et nous reconnaissons assurément les avantages que le système donne aux travailleurs. Voilà une chose.

Il y a des conséquences non intentionnelles à cela et, comme le disait le sénateur Eggleton, nous estimons qu'il est très important que les bases selon lesquelles les régions sont déterminées fassent l'objet d'un réexamen sérieux.

Le sénateur Eggleton : Le troisième point est la question des petites entreprises, mais vous en avez parlé. Je crois que ce sont les trois points qu'il faut retenir. Il reste que nous appuyons les modifications proposées aux termes du projet de loi C-15.

Le sénateur Ogilvie : Dans le cadre du système actuel.

Le sénateur Eggleton : Nous sommes d'avis que ces modifications doivent être apportées, car ce sont des améliorations, mais nous recommandons aussi que soient examinés les autres aspects mentionnés dans nos observations.

Le président : Merci beaucoup. Nous vous sommes très reconnaissants du temps que vous nous consacrez.

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux représentants du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, l'honorable sénateur David Tkachuk, président et l'honorable sénateur Joseph A. Day, vice-président. Messieurs, nous vous écoutons.

L'honorable David Tkachuk, président, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : Merci beaucoup, monsieur le président, de nous recevoir. Comme vous le savez, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a été

Divisions 3, 4, 5 and 6 of Part 4 of Bill C-15. Our report, which is four pages, is self-explanatory, so I won't take up too much of your time with opening remarks.

Division 3 would make amendments to the Trust and Loan Companies Act, the Bank Act, the Insurance Companies Act and the Cooperative Credit Association Act. The amendments would extend the current statutory sunset date by two years to allow time to conduct a legislative review. The current legislation allows for legislative review every five years, and this would extend it to seven. It was felt necessary to provide time to complete certain initiatives mandated by other recent amendments, and our committee agreed.

Division 4 would amend the Bank Act to provide protection for credit societies that are provincially regulated but are in the process of becoming federal credit unions by exempting them from certain technical procedural requirements as long as they are in substantial compliance with the Bank Act, and by providing traditional loan guarantees. The proposed changes would allow them to adjust to the different regulations that will be required of them once that process is complete.

Division 5 would create the legislative framework for what is called a "bail-in" regime, which is an additional tool that authorities can use to protect the financial stability for Canada if a systemically important bank fails. Basically, it would make shareholders and creditors responsible for any losses. It would allow the Canada Deposit Insurance Corporation to convert eligible debt of a failing bank into common shares in order to facilitate recapitalization and allow it to continue operating. Although the debt that would be eligible for conversion into common shares would be specified only in forthcoming regulations, no deposits or currently existing debt would be eligible for conversion.

Division 5 would also allow the Office of the Superintendent of Financial Institutions to designate banks as systemically important. Systemically important banks would be required to issue a certain amount of debt that would be converted for this purpose.

Division 6 is pretty straight forward. It will replace the CDIC's chairperson with its CEO, who may have a better understanding of the day-to-day operations of the CDIC as a member of the financial institution's supervisory committee.

Division 10 would amend the Special Import Measures Act in order to modify trade remedy procedures related to dumping and countervailing duties in relation to NAFTA.

chargé d'examiner les sections 3, 4, 5 et 6 de la partie 4 du projet de loi C-15. Le rapport de quatre pages que nous avons rédigé est explicite, alors je ne prendrai pas trop de votre temps avec ma déclaration liminaire.

La section 3 modifie la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, la Loi sur les banques, la Loi sur les sociétés d'assurances et la Loi sur les associations coopératives de crédit. Ces modifications visent à proroger de deux ans la date de temporisation actuelle pour permettre la tenue d'un examen législatif. La loi actuelle permet que cet examen soit tenu tous les cinq ans, et cette modification porterait ce délai à sept ans. Il a été jugé nécessaire de laisser plus de temps pour mener à terme certaines initiatives découlant d'autres modifications récentes, et notre comité n'y voit pas d'objection.

La section 4 modifie la Loi sur les banques afin d'offrir une garantie de prêt traditionnelle et de protéger les sociétés de crédit sous réglementation provinciale en voie de devenir des coopératives de crédit fédérales en les exemptant de certaines exigences procédurales techniques dans la mesure où elles se conforment de manière substantielle à la Loi sur les banques. Les modifications proposées permettront aux sociétés de crédit d'apporter les changements nécessaires pour se conformer aux divers règlements qu'elles devront respecter lorsque le processus sera terminé.

La section 5 crée le cadre législatif concernant ce que nous appelons le régime de recapitalisation interne des banques, qui se veut un autre outil à la disposition des autorités en vue de protéger la stabilité financière du Canada advenant la faillite d'une banque d'importance systémique. En gros, ces dispositions feront en sorte que les actionnaires et les créanciers soient responsables des pertes. Ces changements permettront à la Société d'assurance-dépôts du Canada de convertir toute dette admissible d'une banque en faillite en actions ordinaires en vue de faciliter la recapitalisation de l'institution et de lui permettre de demeurer en activité. Même si la dette admissible à la conversion en actions ordinaires sera seulement précisée dans des règlements à l'avenir, aucune dette ou aucun dépôt actuel ne sera admissible à la conversion en actions ordinaires.

La section 5 permettra également la désignation par le Bureau du surintendant des institutions financières de banques d'importance systémique, qui seront tenues de maintenir un certain montant de dette à convertir à cette fin.

La section 6 est assez simple. Cela vise à remplacer le président de la Société d'assurance-dépôts du Canada par le premier dirigeant de la société, qui a peut-être une meilleure compréhension des activités quotidiennes de la Société d'assurance-dépôts du Canada, en tant que membre du Comité de surveillance des institutions financières.

La section 10 modifie la Loi sur les mesures spéciales d'importation en vue de modifier les procédures quant aux recours commerciaux concernant le dumping et les droits compensateurs à l'égard de l'ALENA.

Our Banking Committee agreed and recommends to the Finance Committee all of these proposed amendments.

The Chair: Senator Day, do you have any comments you would like to add?

Hon. Joseph A. Day, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: I agree with all points. Our report is fulsome in its explanation. We met with 13 different witnesses on two occasions; and our committee was unanimous in recommending the adoption of these initiatives.

Senator Marshall: For the bail-in regime, it sounds like there will be a lot of detail in the regulations. I expect we haven't seen them yet, have we?

Senator Tkachuk: No.

Senator Day: No.

Senator Marshall: Do we know yet who will hold the shares? You mentioned a conversion of debt into common shares.

Senator Tkachuk: It would be the debtors. It wouldn't include any existing debt. Only new debt would be taken up and covered by the regulations. The conversion to shares provides for another tool when there is a failing bank so that part of the debt could be converted to equity. That would put the responsibility on the bank and on the shareholders.

Senator Marshall: Okay. There was also mention of CDIC's chairperson.

Senator Tkachuk: We were told that the person would have more knowledge, et cetera, but we didn't probe it that much, did we, Senator Day?

Senator Day: It seemed a little strange to me.

Senator Tkachuk: It seemed strange to all of us. At the same time, we didn't have any witnesses or reasons not to do it.

Senator Marshall: Okay. It just sounds peculiar.

Senator Tkachuk: Yeah.

Le Comité sur les banques appuie toutes les modifications proposées et recommande au Comité des finances de les adopter.

Le président : Sénateur Day, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

L'honorable Joseph A. Day, vice-président, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : Je suis d'accord avec tous les points. Notre rapport fournit des explications détaillées en ce sens. Nous avons tenu 2 réunions et entendu 13 témoins, et notre comité recommande unanimement l'adoption de ces dispositions.

La sénatrice Marshall : En ce qui concerne la recapitalisation interne des banques, il semble que beaucoup d'éléments seront précisés par règlement. J'imagine que nous n'avons pas encore vu ces règlements, n'est-ce pas?

Le sénateur Tkachuk : Non.

Le sénateur Day : Non.

La sénatrice Marshall : Savons-nous déjà qui détiendra les actions? Vous avez mentionné que ce serait converti en actions ordinaires.

Le sénateur Tkachuk : Ce seraient les créanciers. Par contre, aucune dette actuelle ne sera admissible à la conversion. Les règlements s'appliqueront seulement aux nouvelles dettes. La conversion en actions se veut un autre outil à la disposition des autorités lorsqu'une banque déclare faillite pour qu'une partie de sa dette soit convertie en capitaux propres. Cette responsabilité incomberait à la banque et aux actionnaires.

La sénatrice Marshall : D'accord. Vous avez également parlé du président de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Le sénateur Tkachuk : Nous nous sommes fait dire que cette autre personne aurait notamment des connaissances plus étendues, mais nous n'avons pas vraiment creusé la question, n'est-ce pas, sénateur Day?

Le sénateur Day : Cela me semblait un peu étrange.

Le sénateur Tkachuk : Cela nous a également semblé étrange. D'un autre côté, nous n'avons pas de témoins qui s'y opposaient ou de raisons de ne pas le faire.

La sénatrice Marshall : D'accord. Cela me semble tout simplement curieux.

Le sénateur Tkachuk : En effet.

The Chair: I have a general question on Division 4 and the rule to protect provincially regulated co-operative credit societies in the process of becoming federal credit unions. Throughout the testimony, was a historical number of institutions mentioned that went from provincially to federally regulated operations? Has this been a big move or is this just a protection that allows people planning to do this to make that move?

Senator Tkachuk: This is protection for people planning to do this. This has been an ongoing discussion with the Banking Committee for what seems like forever. Some credit unions have been wishing to get a federal charter. I don't know if you're acquainted with Vancity in Vancouver. I don't know if they are going to do it, but that kind of institution would try to get a federal charter. They would move from being provincially regulated to being a federally regulated institution.

Certain changes would take place. For example, a provincial credit union allows online voting for shareholders. Federally, that doesn't happen. They have to change from online voting for their shareholders to the regular mail-in voting that federally regulated institutions like banks have to do now. They don't allow online voting. They would need time to get used to the changes.

The Chair: Last small question on Division 10. The proposed amendments would make the following two changes: A finding of insignificance with respect to the margin of dumping or amount of subsidy at the preliminary determination stage could no longer be used to preclude a full trade remedy investigation.

In the testimony, did you hear that this is a major issue or one that is evolving? How important is this among the authorities? I guess you heard from Canada Border Services Agency for that item.

Senator Day: The Canada Border Services Agency does the initial assessment as to whether there is dumping or subsidization. Then the Canadian International Trade Tribunal would take over. Its role was to determine whether the dumped or subsidized goods have caused a material injury. These two agencies of government have to work together. In the past, and the reason for this proposed amendment, when border services have done their first look at something, if they found it was insignificant, statutorily they couldn't proceed, even if they found some other stuff later on.

Le président : J'ai une question de nature générale relativement à la section 4 et à la règle qui protège les sociétés de crédit sous réglementation provinciale en voie de devenir des coopératives de crédit fédérales. Les témoins que vous avez entendus vous ont-ils donné le nombre d'institutions sous réglementation provinciale qui sont devenues des institutions sous réglementation fédérale? Y a-t-il eu un grand mouvement ou s'agit-il seulement d'une protection qui permet aux institutions qui envisagent de le faire de procéder à ce changement?

Le sénateur Tkachuk : Cela protège les institutions qui envisagent de le faire. Cela fait une éternité que nous en discutons au Comité des banques. Certaines coopératives de crédit souhaitent obtenir une charte fédérale. Je ne sais pas si vous connaissez Vancity à Vancouver. Je ne sais pas si l'institution le fera, mais voilà le type d'institution qui pourrait essayer d'obtenir une charte fédérale. Cette institution sous réglementation provinciale deviendrait une institution sous réglementation fédérale.

Certains changements devront être apportés. Par exemple, les coopératives de crédit provinciales permettent à leurs membres de voter en ligne, alors que ce n'est pas permis pour les institutions sous réglementation fédérale. Ces institutions devront abandonner cette pratique et faire voter leurs membres par la poste comme doivent le faire actuellement les institutions sous réglementation fédérale, notamment les banques. Le vote en ligne n'est pas permis. Les institutions auront besoin de temps pour apprivoiser ces changements.

Le président : J'ai une dernière petite question, et cela concerne la section 10. Les modifications proposées apporteraient les deux changements suivants : une conclusion voulant que la marge de dumping ou le montant de subvention soit minimal à l'étape de la décision provisoire n'empêche plus la tenue d'une enquête complète sur les recours commerciaux.

Avez-vous entendu des témoins dire que c'était un enjeu important ou que c'était en évolution? À quel point est-ce important pour les autorités concernées? Je présume que vous avez entendu des représentants de l'Agence des services frontaliers du Canada à cet égard.

Le sénateur Day : L'Agence des services frontaliers du Canada réalise l'évaluation préliminaire en vue de déterminer si une marchandise fait l'objet d'un dumping ou si elle est subventionnée. Ensuite, le Tribunal canadien du commerce extérieur prend la relève. Son rôle était de déterminer si des marchandises subventionnées ou faisant l'objet d'un dumping ont causé un préjudice matériel. Ces deux organismes gouvernementaux doivent collaborer. Voici ce qui explique la modification proposée. Par le passé, lorsque les services frontaliers réalisaient l'évaluation préliminaire, si la conclusion

It's not that much more expensive for them to do a more fulsome investigation to determine whether, in their view, there has been dumping or subsidization. So they won't stop at the first level where they would have done before, which was a very preliminary look-see.

The Chair: Thank you. Any other questions?

We would like to thank you, gentlemen, for participating today and congratulate you also on a very successful launch of the barriers to interprovincial trade that you announced in your study. It was widely well-accepted. For those viewing today, we congratulate both of you as chair and deputy chair.

Senator Tkachuk: Thank you very much.

Senator Day: Thank you very much.

The Chair: It's my honour to welcome, from the Standing Senate Committee on National Security and Defence, from the Yukon, Senator Daniel Lang; and Senator Joseph A. Day. My goodness, it's like we've seen you before, Senator Day. To our viewers, we are reviewing National Security and Defence, Division 2, Part 4, of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures.

Senator Lang, would you like to start?

Hon. Daniel Lang, Chair, Standing Senate Committee on National Security and Defence: I'm pleased to have accompanying me, Senator Joe Day, who is the Chair of the Subcommittee on Veterans Affairs. The standing committee delegated the particular study that you referred to the Subcommittee on Veterans Affairs, and that was on May 18, 2016. The Subcommittee on Veterans Affairs held two meetings and heard evidence from the Department of Veterans Affairs, the Office of the Veterans Ombudsman, the Royal Canadian Legion and Mr. Brian McKenna, as an individual.

I should point out to your viewers and you that Division 2 of Part 4 of Bill C-15 proposes to make six key changes to the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act and the New Veterans Charter.

The changes are as follows:

- The "Permanent Impairment Allowance" would be renamed "Career Impact Allowance" to better reflect the primary purpose of this allowance;

était que c'était minimal, ils ne pouvaient pas aller plus loin en vertu de la loi, même s'ils trouvaient autre chose plus tard.

Cela ne coûte pas vraiment plus cher à l'organisme de réaliser une enquête complète pour déterminer si, à ses yeux, les marchandises font l'objet d'un dumping ou si elles sont subventionnées. Bref, les services frontaliers ne s'arrêteront plus à la première étape, comme ils l'auraient fait auparavant; ils faisaient une enquête très préliminaire.

Le président : Merci. Y a-t-il d'autres questions?

Nous tenons à vous remercier d'avoir participé aujourd'hui à notre réunion et à vous féliciter de la publication, qui a connu un franc succès, de votre étude sur les questions relatives aux barrières au commerce interprovincial. Cette étude a largement été bien reçue. À l'intention de ceux qui nous regardent aujourd'hui, nous vous en félicitons tous les deux à titre de président et de vice-président du comité.

Le sénateur Tkachuk : Merci beaucoup.

Le sénateur Day : Merci beaucoup.

Le président : J'ai l'honneur d'accueillir des membres du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : le sénateur Daniel Lang, du Yukon, et le sénateur Joseph A. Day. Mon Dieu, j'ai comme une impression de déjà vu, sénateur Day. À l'intention de ceux qui nous regardent, je mentionne que nous examinons le rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense ayant trait à la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Sénateur Lang, vous pouvez y aller.

L'honorable Daniel Lang, président, Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : J'ai l'honneur d'être accompagné par le sénateur Joe Day, président du Sous-comité des anciens combattants. Le comité permanent a délégué l'étude à laquelle vous avez fait allusion au Sous-comité des anciens combattants, et ce, le 18 mai 2016. Le Sous-comité des anciens combattants a tenu deux réunions et a entendu le témoignage du ministère des Anciens Combattants, du Bureau de l'ombudsman des vétérans, de la Légion royale canadienne et de M. Brian McKenna, à titre personnel.

Je devrais souligner à ceux qui nous regardent et aux membres du comité que la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15 propose d'apporter six changements principaux à la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes et à la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Ces changements sont les suivants :

- L'allocation pour déficience permanente serait renommée « allocation pour incidence sur la carrière » afin de mieux refléter l'objectif principal de cette allocation;

- The expression “totally and permanently incapacitated,” which is used as eligibility for certain services and benefits provided for in the Act, would be replaced with “diminished earning capacity,” whose differences with the original expression would be specified by regulation;
- The amount of the Earnings Loss Benefit would increase from 75% to 90% of the gross revenue that the member was receiving at the time of release;
- The amount of the Disability Award would be increased as of 1 April 2017, and as a result the amount of the Death Benefit as well, as it is calculated using the same rates. The maximum rate would be \$360,000, and indexed, an increase of 16% compared with the current rate;
- The moment when a Disability Award becomes payable and the formula used to calculate this amount would be clarified;
- A retroactive payment of the increase to the amount of the Disability Award or the Death Benefit would be paid to any person having received either of these benefits between 1 April 2006 and 31 March 2017, or approximately 70,000 individuals, according to the Department of Veterans Affairs.

Overall, the provisions in Division 2 of Part 4 of the bill were generally well received by the witnesses, who saw them as improvements. The changes to the disability award and the death benefit, in particular, were welcome.

I should point out, however, that witnesses stated that the proposed changes to the Permanent Impairment Allowance, renamed the Career Impact Allowance, and the condition of “totally and permanently incapacitated” replaced by “diminished earning capacity,” can be assessed only once the regulatory changes were known. The witnesses were adamant that interested parties must be consulted in drafting these regulatory changes.

In addition, while witnesses indicated that the increase in the earnings loss benefit from 75 per cent to 90 per cent of pre-release gross income was a step forward, two concerns were noted in relation to this change. First, the witnesses said that the increase would be minimal to veterans in the lower ranks at the time of their release, since Veterans Affairs Canada announced that regulatory changes would decrease the minimum salary on which the calculation for the earnings loss benefit was based.

Second, the witnesses wondered whether long-term disability benefits paid out by the Department of National Defence, also set at 75 per cent of pre-release revenue, would be increased as well. The witnesses also noted the importance of setting up lifetime

- L'expression « incapacité totale et permanente », qui est utilisée comme critère d'admissibilité à certains services et avantages prévus à la loi, serait remplacée par l'expression « diminution de la capacité de gain » dont les différences avec l'expression initiale seraient précisées par règlement;
- Le montant de l'allocation pour perte de revenus passerait de 75 à 90 p. 100 du revenu brut que recevait le militaire au moment de sa libération;
- Le montant de l'indemnité d'invalidité serait augmenté à partir du 1^{er} avril 2017 et par le fait même celui de l'indemnité de décès également, puisque celle-ci est calculée à partir des mêmes taux. Le taux maximal serait désormais de 360 000 \$ et serait indexé, soit une augmentation de 16 p. 100 par rapport au taux actuel;
- Le moment où l'indemnité d'invalidité devient exigible et la formule utilisée pour la calculer seraient précisés;
- Un paiement rétroactif de l'augmentation du montant de l'indemnité d'invalidité ou de l'indemnité de décès serait versé à toute personne ayant reçu l'une ou l'autre de ces indemnités entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2017, soit environ 70 000 individus, selon le ministère des Anciens Combattants.

Les dispositions contenues dans la section 2 de la partie 4 du projet de loi ont généralement été accueillies favorablement par les témoins, qui y voient des progrès. Les changements apportés à l'indemnité d'invalidité et à l'indemnité de décès, en particulier, ont été salués.

Je me dois de souligner que les témoins ont toutefois souligné que les changements proposés à l'allocation pour déficience permanente, qui est renommée « allocation pour incidence sur la carrière », et au critère « d'incapacité totale et permanente », qui est remplacé par la « diminution de la capacité de gain », pourront seulement être évalués lorsque les modifications réglementaires seront connues. Les témoins ont insisté sur le fait qu'il sera primordial de consulter les parties intéressées dans le cadre de l'élaboration de ces modifications réglementaires.

Par ailleurs, l'augmentation de l'allocation pour perte de revenus de 75 à 90 p. 100 du revenu brut avant la libération est perçue comme un pas en avant par les témoins. Cependant, deux préoccupations ont été soulevées en lien avec ce changement. Tout d'abord, des témoins ont observé que l'augmentation serait vraisemblablement minime pour les vétérans qui appartenaient aux rangs militaires inférieurs au moment de leur libération, puisque le ministère des Anciens Combattants a annoncé que des changements réglementaires allaient diminuer le salaire minimum sur lequel est basé le calcul de l'allocation pour perte de revenus.

De plus, les témoins se demandent si les prestations d'assurance invalidité prolongées versées par le ministère de la Défense nationale qui sont également fixées à 75 p. 100 du revenu avant la libération seront augmentées en conséquence. Ils ont notamment

financial security for injured veterans and their families, which would reflect the natural career progression that they may experience.

Based on the entirety of the testimony placed before us, the subcommittee supported the amendments proposed in Division 2 of Part 4 of Bill C-15, but is mindful that in implementing the proposed changes we must take care not to add a layer of complexity to a system of benefits and services that the witnesses have suggested is often difficult to navigate for veterans.

Hon. Joseph A. Day, former Deputy Chair, Standing Senate Committee on National Security and Defence: This basically covers all of the changes that are here. I could add that our concern in the Subcommittee on Veterans Affairs is the complexity of the programs. There are so many different programs. We're talking about people, some of whom have serious injuries, and I'm not convinced that National Defence or Veterans Affairs Canada have enough people to hold the hands of these veterans as they go through these various programs.

It would be awfully nice if we could make this much less complicated. You can see we are changing names again. Just when you start to understand something, it's changed to something else.

The very positive part of this is the significant increase in one of these programs, and it goes back to the beginning of the Veterans Charter. This is legislation that came in and was supposed to modernize everything, but all the veterans and the injured soldiers we hear from would much prefer to be on the old program, under the Pension Act, with a lifetime pension. Then they didn't have to worry about this or that.

The retroactivity in here is very positive for veterans; that goes back to 2006. Veterans Affairs is anticipating that up to 70,000 individuals could apply for this retroactivity. To put a dollar figure on that was very difficult for them because they didn't know how many would apply, but it's going to be there. That's an easy one to explain to any veteran that you know. There is a retroactivity here that could be very beneficial to them.

Senator Marshall: I have several questions. I looked at the six changes in your report, and I noted that the subcommittee supports the amendments. I note what you said, Senator Day, about the complexity of the program.

rappelé l'importance d'instaurer une sécurité financière à vie pour les vétérans blessés et leur famille, qui refléterait la progression de carrière normale à laquelle ils auraient eu accès.

Se basant sur l'ensemble du témoignage qui lui a été présenté, le sous-comité appuie les modifications proposées à la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15, mais il est conscient que nous devons faire attention en mettant en œuvre les changements proposés de ne pas rendre plus complexe le système qui assure la prestation des avantages et des services, parce que les témoins ont laissé entendre que le système est souvent difficile à naviguer pour les vétérans.

L'honorable Joseph A. Day, ancien vice-président, Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : Cela résume en gros tous les changements proposés dans la section. J'aimerais ajouter que les membres du Sous-comité des anciens combattants s'inquiètent de la complexité des programmes. Il y a tellement de programmes différents. Il est question ici de gens, dont certains qui ont de graves blessures, et je ne suis pas convaincu que le ministère de la Défense nationale ou le ministère des Anciens Combattants ont suffisamment de personnes pour tenir la main des vétérans qui passent d'un programme à l'autre.

Ce serait vraiment bien d'être en mesure de rendre le tout beaucoup moins complexe. Comme vous pouvez le voir, nous renommons des éléments. Dès que nous commençons à comprendre quelque chose, les responsables le changent pour autre chose.

L'aspect très positif des changements est l'augmentation considérable en ce qui a trait à l'un de ces programmes, et cela revient au début de la Charte des anciens combattants. Cette loi qui a été adoptée était censée moderniser tous les aspects, mais tous les vétérans et tous les militaires blessés nous disent qu'ils préféreraient être sous l'ancien programme, soit la Loi sur les pensions, et avoir une pension à vie. Ils n'auraient alors plus besoin de s'inquiéter de ceci ou de cela.

Le paiement rétroactif proposé est très positif pour les vétérans. Cela remonte jusqu'en 2006. Anciens Combattants Canada anticipe que jusqu'à 70 000 individus y seraient admissibles. Les représentants du ministère avaient beaucoup de difficulté à chiffrer cette mesure, parce qu'ils ne connaissent pas le nombre de personnes qui s'en prévaudront, mais ce sera disponible. C'est une mesure facile à expliquer aux vétérans que vous connaissez. C'est un paiement rétroactif qui pourrait être très avantageux pour eux.

La sénatrice Marshall : J'ai plusieurs questions. J'ai examiné les six changements mentionnés dans votre rapport, et j'ai constaté que le sous-comité appuie les modifications. J'ai également noté ce que vous avez dit, sénateur Day, au sujet de la complexité des programmes.

There is a bullet there that says, “The moment when a Disability Award becomes payable and the formula used to calculate this amount would be clarified,” and gives me the impression that the formula is not in place yet. Am I misreading that bullet? It is in the middle of the second page.

Senator Day: There have to be regulations generated, which we haven't see yet.

Senator Marshall: This would be under the regulations?

Senator Day: Yes.

Senator Marshall: In the next bullet, the one for the retroactive payment for the disability award, it sounds like it would take retroactive effect to 2006 for about 70,000 individuals. Did anybody provide you with an estimate on that?

Senator Day: Dollar-figure-wise, it was very imprecise because they didn't know how many were going to apply.

Senator Marshall: They have to go back and process it.

Senator Day: The number of people who apply for this will determine the cost. That's the first question you would ask: What is this going to cost? I don't think they know.

Senator Lang: No.

Senator Marshall: My last question is on the status of the regulations. You referenced those already, so are they in the works? Would you have any idea when the regulations would be done? Did anyone give you an idea?

Senator Day: They obviously wouldn't have. The law has to come in first before the regulations are generated. After the law has passed, the regulations are shared through a consultation process. We didn't ask that question.

Senator Marshall: It seemed there was interest in giving the individuals who are going to be affected by these changes some say in the regulations.

Senator Day: Hopefully so.

The Chair: Just a couple of points, colleagues. You had mentioned the complexity of the program. I drafted one about whether it is user friendly and the benefit of retroactivity. My understanding is the new government is reinstating some of the centres that were closed to address veteran needs. Is that accurate? When will they do that? Do you have any idea?

Senator Day: Some have been opened already. There is going to be at least one new one that wasn't closed previously.

Il y a une puce qui dit : « Le moment où l'indemnité d'invalidité devient exigible et la formule utilisée pour la calculer seraient précisés. » J'ai l'impression que la formule n'est pas encore en place. Est-ce que j'interprète mal cette puce? Cela se trouve au milieu de la deuxième page.

Le sénateur Day : Des règlements doivent être rédigés, et nous ne les avons pas encore vus.

La sénatrice Marshall : Ce sera donc fait par l'entremise de règlements, n'est-ce pas?

Le sénateur Day : Oui.

La sénatrice Marshall : À la puce suivante, il est question du paiement rétroactif relativement à l'indemnité d'invalidité, et je crois comprendre que le paiement rétroactif remontera jusqu'en 2006 et qu'environ 70 000 individus y seront admissibles. Quelqu'un vous a-t-il donné une estimation du coût de cette mesure?

Le sénateur Day : Le montant en dollars était très imprécis, parce que le ministère ne connaît pas le nombre de personnes qui s'en prévaudront.

La sénatrice Marshall : Le ministère doit attendre et traiter les demandes.

Le sénateur Day : Le nombre de personnes qui en font la demande en déterminera le coût. C'est la première question qui nous vient à l'esprit : quel en sera le coût? Je ne crois pas que le ministère le sait.

Le sénateur Lang : Non.

La sénatrice Marshall : Ma dernière question concerne l'état des règlements. Vous en avez déjà parlé. Leur rédaction est-elle en cours? Savez-vous quand les règlements seront prêts? Quelqu'un vous en a-t-il donné une idée?

Le sénateur Day : Leur rédaction n'est évidemment pas en cours. La loi doit d'abord être adoptée avant de rédiger les règlements. Lorsque ce sera chose faite, les règlements seront communiqués dans le cadre d'un processus de consultation. Nous n'avons pas posé cette question.

La sénatrice Marshall : J'ai l'impression qu'il était question de donner l'occasion aux personnes qui seront touchées par ces changements d'avoir leur mot à dire en ce qui concerne les règlements.

Le sénateur Day : C'est ce que nous espérons.

Le président : Chers collègues, j'aimerais soulever certains points. Vous avez parlé de la complexité des programmes. Je me suis demandé si c'est convivial et l'avantage de la rétroactivité. Je crois comprendre que, pour répondre aux besoins des vétérans, le nouveau gouvernement rétablira certains centres qui ont été fermés. Est-ce exact? Quand cela se fera-t-il? En avez-vous une idée?

Le sénateur Day : Certains ont déjà rouvert leurs portes. Il y a au moins un nouveau centre qui n'avait pas été fermé par le précédent gouvernement.

The Chair: I guess the other question is, in terms of retroactivity, how far back are we? We really have two major demographics. We have the World War II and Korean War folks. The average age of the World War II demographic is 94 to 95 years old. We're losing, I think, five to ten people per month, so people are gradually fading out.

The next demographic would be, I guess, the 1980s and 1990s group that served in Bosnia and Serbia. Does the demographic breakdown create problems in terms of the administration of these programs? Have you had any feedback through the various witnesses and studies that you have done during the past period of time?

Senator Day: We have heard from veterans in all of those various demographics. They are very good at making their points known.

The retroactivity here applies from the time the New Veterans Charter was generated in 2006. From 2006 forward, all of the veterans who come in under the New Veterans Charter program will have an opportunity for retroactivity. Everybody before the New Veterans Charter is under a totally different regime, and that's the Pension Act regime under which they get lifetime pensions for their injuries.

The Chair: So the people in the older demographic fall under the old plan and the newer ones fall under the new plan?

Senator Day: The new ones, as you will recall, got a lump sum and a lot of them weren't able to handle it and spent it in two or three years. It was gone. Then they were back, asking, "What are we going to do now?" That's part of the problem.

The Chair: Senator Lang, you talked about the six key changes. Do you view those as material changes that will benefit our veterans?

Senator Lang: There is no question. Given what the Canadian taxpayer is putting forward for those who have done service to our country, I think they can be proud of what they do with respect to the financial commitments.

The real problem out there for Veterans Affairs — and Senator Day touched on it — is the question of the numbers of programs out there. It's very confusing. There is a lot of money being spent on the administration of all of those programs and a lot of members don't even know how to apply for them.

Le président : Mon autre question concerne la rétroactivité. À quel point sommes-nous rendus? Nous avons vraiment deux principaux groupes. Nous avons les vétérans de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée. L'âge moyen des vétérans de la Seconde Guerre mondiale est de 94 à 95 ans. Je crois que de 5 à 10 personnes nous quittent chaque mois. Leur nombre diminue graduellement.

Vient ensuite, je suppose, le groupe démographique des années 1980 et 1990, c'est-à-dire les anciens combattants ayant servi en Bosnie et en Serbie. La répartition démographique crée-t-elle des problèmes sur le plan de l'administration des programmes? Avez-vous obtenu des commentaires à ce sujet de la part de divers témoins ou dans le cadre des études que vous avez menées ces derniers temps?

Le sénateur Day : Nous avons entendu les témoignages d'anciens combattants de tous les groupes démographiques. Ils ne manquent pas de faire connaître leur point de vue, et ils y arrivent très bien.

En l'occurrence, la rétroactivité prend effet dès 2006, lorsque la Nouvelle Charte des anciens combattants est entrée en vigueur. À partir de 2006, tous les anciens combattants qui sont assujettis à la Nouvelle Charte auront l'occasion de bénéficier de l'effet rétroactif. Ceux ayant précédé la Nouvelle Charte relèvent d'un régime totalement différent, à savoir celui de la Loi sur les pensions qui leur permet de toucher une pension à vie pour leurs blessures.

Le président : Par conséquent, les anciens combattants des groupes démographiques plus âgés relèvent de l'ancien régime, alors que ceux des groupes plus jeunes relèvent du nouveau régime, n'est-ce pas?

Le sénateur Day : Les nouveaux anciens combattants ont reçu, vous vous en souviendrez, un paiement forfaitaire. Or, beaucoup d'entre eux n'ont pas su bien gérer ce montant, si bien qu'ils l'ont dépensé en l'espace de deux ou trois ans. L'argent a disparu. Ils étaient donc de retour à la case départ, en train de se demander quoi faire maintenant. C'est une partie du problème.

Le président : Sénateur Lang, vous avez parlé des six principales modifications. Les considérez-vous comme des changements importants qui profiteront à nos anciens combattants?

Le sénateur Lang : Il n'y a aucun doute là-dessus. Compte tenu de ce que les contribuables canadiens versent pour aider ceux ayant servi leur pays, je crois qu'ils peuvent être fiers de ce qu'ils font au regard des engagements financiers.

Le vrai problème auquel fait face le ministère des Anciens Combattants — et le sénateur Day en a parlé —, c'est le nombre de programmes qui sont en place. Il y a de quoi s'y perdre. On consacre beaucoup d'argent à l'administration de ces nombreux programmes, et de nombreux membres ne savent même pas comment procéder pour faire une demande.

We are going through a technological change. As far as the older veterans are concerned, even from the 1970s and 1980s versus now, many of them aren't aware of the technology and how you apply and take advantage of these opportunities. There is a transition and change taking place.

I know there is some concern at the top administrative level of government that they have to re-examine the terms and conditions for all these different programs to see if there can be some sort of amalgamation to make it simpler and for commitments taxpayers are making to the veterans to go directly to the veteran as opposed to being almost siphoned through layers of bureaucracy.

Everybody's intentions are good but, at the end of the day, I think we can do better. That's what we have to look forward to.

The Chair: In closing, you're supportive of these changes?

Senator Lang: Yes.

Senator Marshall: Just to pick up on what Senator Lang was saying where there is an acknowledgment at the top that things need to be streamlined or reviewed, has anything been announced formally on that? I know in a number of areas within government they have announced reviews or strategies.

Senator Lang: I know they are working with a number of representatives from the various veterans' organizations and others in reviewing the programs to see what could be amalgamated and maybe enhanced. That's as far as we know.

It seemed to me that they had given us a commitment that, either at the end of the year or the beginning of next, they should have some reports out that might give further validity to what they're doing.

Senator Day: There is our committee, the House of Commons Standing Committee on Veterans Affairs, a Veterans Ombudsman, an ombudsman for military personnel — and a lot of the transitioning out. There are a lot of people keeping an eye on what is going on.

Senator Lang: And they are concerned.

Senator Day: We are all working to try to improve this.

The Chair: Closing point: If you look back in recent history — just to support the reserves — there is a lot of discussion going on about how we will move forward with our Reserve Force.

More than 25 per cent of the active soldiers in Afghanistan were from the reserves. The reserves, over time, have played a major role in history in terms of Canada's efforts in maintaining our freedom, et cetera.

Nous assistons à un changement technologique. En ce qui concerne les anciens combattants plus âgés, même ceux ayant servi dans les années 1970 et 1980, quand on les compare aux anciens combattants d'aujourd'hui, on constate qu'ils sont nombreux à ne pas savoir comment utiliser la technologie et comment présenter une demande pour profiter de ces avantages. Nous sommes en pleine période de transition et de changement.

Je sais que les hauts fonctionnaires se demandent s'ils doivent réexaminer les modalités de l'ensemble des programmes pour voir si certains peuvent être fusionnés dans le but de simplifier le processus et de s'assurer que les engagements pris par les contribuables à l'égard des contribuables servent directement à appuyer ces derniers, au lieu d'être presque engloutis par les formalités administratives.

Tout le monde a de bonnes intentions, mais au bout du compte, je crois que nous pouvons faire mieux. C'est ce que nous devons viser.

Le président : Pour terminer, êtes-vous en faveur de ces modifications?

Le sénateur Lang : Oui.

La sénatrice Marshall : J'aimerais revenir sur ce que le sénateur Lang vient de dire, à savoir que les hauts fonctionnaires reconnaissent que les programmes doivent être rationalisés ou révisés. Ont-ils promis officiellement des mesures à cet égard? Je sais qu'ils ont annoncé des examens ou des stratégies dans un certain nombre de secteurs au sein du gouvernement.

Le sénateur Lang : Je sais qu'ils collaborent avec un certain nombre de représentants de diverses organisations d'anciens combattants et d'autres intervenants pour examiner les programmes et déterminer ceux qui pourraient être fusionnés, voire améliorés. C'est tout ce que nous savons.

Ils nous ont promis, me semble-t-il, de produire, vers la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, des rapports qui pourraient justifier davantage les mesures qu'ils prennent.

Le sénateur Day : Il y a notre comité, le Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes, l'ombudsman des anciens combattants, l'ombudsman du personnel militaire — bref, c'est une grande transition. Beaucoup de gens suivent de près ce qui se passe.

Le sénateur Lang : Et ils sont inquiets.

Le sénateur Day : Nous travaillons tous à améliorer la situation.

Le président : Dernier point : le rôle des réservistes dans l'histoire récente. À ce sujet, il y a beaucoup de discussions sur la façon dont nous comptons appuyer notre Force de réserve à l'avenir.

Plus de 25 p. 100 des soldats actifs en Afghanistan étaient des réservistes. Au fil du temps, les troupes de réserve ont joué un rôle important dans l'histoire, comme en témoigne leur contribution aux efforts du Canada en vue de protéger notre liberté, et cetera.

I am lucky enough to be associated with the Royal Canadian Hussars, the 34 Brigade Group. Twelve of our reserves went over to Afghanistan for a minimum of one stay, which I guess is six to twelve months. Everyone came out alive without major difficulty, but the reserves have played a huge role.

That is one of the issues, I guess, under your Defence Committee and Veterans Affairs Subcommittee that you folks are cognizant of in terms of what is going to happen moving forward and how we handle our forces.

There is a study going on right now, and all of the reserves, all of the soldiers and people associated with the military forces are asked to participate in the process. It will be interesting to see how that all unfolds, coupled with the changes that have been made with compensation and taking care of our present and past soldiers is hopefully going to be executed.

Senator Marshall: You've reminded me that the Auditor General just released a report on the reserves. Would that go to your committee for review?

Senator Lang: Yes, it would. Presently, we have a number of studies under way. That's definitely one that will come under consideration in the next little while.

The contributions that the reservists make to our Armed Forces cannot be underestimated. I don't think we could have a functioning armed force without them; in fact, I know we wouldn't. We are very cognizant of that, and we're going to ensure, whenever we can be of some assistance, that they aren't forgotten. Sometimes they can be forgotten, because they are kind of off to the side to some degree, especially when they are not being called upon to be active. We cannot afford to have that happen.

Senator Marshall: I must say, when I read the report, I was really surprised, because it indicated how under-resourced they are.

Senator Lang: Yes.

Senator Marshall: It's good that you're going to be looking at that report.

The Chair: Thank you, gentlemen, for your participation today. It was very helpful.

Senator Lang: Thank you, Mr. Chairman.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, June 16, 2016

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2 p.m. to examine the subject matter of all of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures.

Senator Larry W. Smith (*Chair*) in the chair.

J'ai la chance d'être associé au Royal Canadian Hussars du 34^e Groupe-brigade du Canada. Douze de nos unités de réserve ont été déployées en Afghanistan pour au moins un séjour de 6 à 12 mois, je crois. Tout le monde en est sorti vivant, sans difficulté majeure, mais il n'en demeure pas moins que les réservistes ont joué un rôle énorme.

C'est, j'imagine, l'une des questions sur lesquelles vous vous penchez au Comité de la défense et au Sous-Comité des anciens combattants pour déterminer la suite des choses et les mesures à prendre afin de répondre aux besoins de nos forces.

Une étude est en cours, et on a invité tous les réservistes, soldats et intervenants associés aux forces militaires à participer au processus. Il sera intéressant de voir comment la situation évoluera, de pair avec les modifications qui ont été apportées à l'indemnisation. Espérons que nos soldats d'hier et d'aujourd'hui pourront recevoir les soins dont ils ont besoin.

La sénatrice Marshall : Vous me rappelez que le vérificateur général vient de publier un rapport sur la Force de réserve. Ce document sera-t-il renvoyé à votre comité pour examen?

Le sénateur Lang : Oui. À l'heure actuelle, nous sommes saisis de plusieurs études. Le rapport sera certainement examiné sous peu.

On ne saurait sous-estimer la contribution des réservistes aux Forces armées canadiennes. Sans eux, je crois qu'il nous serait impossible d'avoir une armée fonctionnelle; en fait, j'en suis convaincu. Nous sommes très conscients de ce fait, et nous ferons tout notre possible pour leur être utiles et pour veiller à ce qu'ils ne soient pas oubliés. On a parfois tendance à les oublier parce qu'ils travaillent, en quelque sorte, à l'arrière-plan, surtout quand ils ne sont pas appelés à participer activement. Nous ne pouvons pas permettre cela.

La sénatrice Marshall : Je dois dire qu'en lisant le rapport, j'ai été très surprise d'apprendre à quel point les unités de réserve manquent de ressources.

Le sénateur Lang : Oui.

La sénatrice Marshall : Il est bon de savoir que vous allez examiner ce rapport.

Le président : Merci, messieurs, de votre participation aujourd'hui. C'était très utile.

Le sénateur Lang : Merci, monsieur le président.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 16 juin 2016

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 heures, pour examiner la teneur complète du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Larry W. Smith (*président*) occupe le fauteuil.

[English]

The Chair: Good afternoon. Welcome to the Standing Senate Committee on National Finance, colleagues and members of the viewing public. The mandate of this committee is to examine matters relating to federal estimates generally, as well as government finance. My name is Larry Smith, senator from Quebec, and I chair the committee. Let me introduce the other members of our group: Senator André Pratte from Quebec; Senator Salma Ataullahjan from Ontario; Senator Percy Mockler from New Brunswick; Senator Nicole Eaton from Ontario; Senator Marshall from Newfoundland and Labrador; and from northern Ontario, Senator Beyak.

[Translation]

This afternoon we are continuing our study of the subject matter of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in 2016.

[English]

During the first part of our meeting to discuss different issues stemming from Bill C-15, we welcome and are pleased to have Dr. Jack Mintz, President's Fellow, School of Public Policy, University of Calgary. During the second hour of our meeting, we will have officials from Statistics Canada and from Finance Canada on specific provisions of Bill C-15 related to the Northwest Territories, Nunavut and Yukon.

Dr. Mintz, I know that you're very busy. We appreciate that you've altered your schedule to spend time with us. Could you give us some opening comments?

Jack Mintz, President's Fellow, The School of Public Policy, University of Calgary, as an individual: Yes. Thank you very much, Senator Smith. It's a pleasure to be before the Finance Committee. I've been before the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce several times in the past year, so it's nice to see a different group as well.

I want to say a few remarks on Bill C-15, which I look at as the campaign implementation bill of the government, which is moving ahead on a number of promises made during the campaign. You'll hear from my comments that some things in Bill C-15 I actually support and some things I will be critical of. Probably since some of you know my views, you won't be surprised. I come with a strong philosophy about two issues that are critical when it comes to fiscal policy. One is that I believe there's a certain important role that governments have with respect to redistribution, encouraging growth and several other objectives, but those two in particular.

[Traduction]

Le président : Bonjour. Je souhaite la bienvenue à la séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales à mes collègues et aux membres du public qui nous regardent. Notre comité a pour mandat d'examiner les questions qui concernent le budget fédéral en général, ainsi que les finances du gouvernement. Je m'appelle Larry Smith, sénateur du Québec et président du comité. Permettez-moi de vous présenter les autres membres de notre groupe : le sénateur André Pratte, du Québec; la sénatrice Salma Ataullahjan, de l'Ontario; le sénateur Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick; la sénatrice Nicole Eaton, de l'Ontario; la sénatrice Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador; et la sénatrice Beyak, du Nord de l'Ontario.

[Français]

Cet après-midi, nous poursuivons notre étude de la teneur du projet de loi C-15, qui porte exécution de certaines dispositions du budget de 2016.

[Traduction]

Au cours de la première partie de notre séance portant sur les diverses questions que soulève le projet de loi C-15, nous avons le plaisir de recevoir M. Jack Mintz, chercheur émérite du recteur, de l'École de politique publique de l'Université de Calgary. Pendant la deuxième heure de notre séance, nous entendrons des fonctionnaires de Statistique Canada et de Finances Canada, qui traiteront de certaines dispositions du projet de loi C-15 qui concernent les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon.

Monsieur Mintz, je sais que vous êtes très occupé. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir modifié votre horaire pour comparaître. Pourriez-vous prononcer un mot d'ouverture?

Jack Mintz, chercheur émérite du recteur, École de politique publique de l'Université de Calgary, à titre personnel : Oui. Merci beaucoup, sénateur Smith. Je suis enchanté de témoigner devant le comité des finances. J'ai déjà comparu devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce à plusieurs reprises au cours de la dernière année, et il est agréable de rencontrer un groupe différent.

Je tiens à formuler quelques observations au sujet du projet de loi C-15, que je considère comme le projet de loi portant exécution d'un certain nombre de promesses faites pendant la campagne du gouvernement. Vous comprendrez, en m'entendant parler, que certaines dispositions du projet de loi C-15 obtiennent mon soutien, alors que d'autres suscitent chez moi des critiques. Comme certains d'entre vous connaissent mes opinions, cela ne vous étonnera probablement pas. J'adhère à une solide philosophie en ce qui concerne deux points qui sont cruciaux au chapitre de la politique fiscale. Je pense d'abord que les gouvernements ont un rôle à jouer quand il s'agit de

When it comes to taxation, I have a strong belief that the tax system should be fair in the sense that taxes should be based on ability to pay where people with higher incomes should pay more relative to those with lower income. I also strongly believe in keeping tax bases as neutral as possible, for example across different business activities, and to keep rates as low as possible in order to encourage growth. You'll see that some of my comments are very much based on this philosophy.

With respect to deficits, I'm not a believer that you have to have balanced budgets every year. Given what happened in 2008-09, it was absolutely necessary to go into deficit. Because there was a coordinated action amongst G20 countries to undertake fiscal stimulus, of which Canada did its job very well, I was strongly supportive of what we did in 2008-09 in order to counteract what was truly a global recession.

Being around the table at Finance, including the years of Paul Martin, as Clifford Clark visiting economist in 1996 and 1997, I've also appreciated the tremendous work that both the Liberals and the Conservatives did from 1995 onwards to put Canada's fiscal picture in a much better balance. In fact, if we had not done that, and the major crisis happened in 2008 as we saw in terms of the global crisis, we would have had a really bad situation had we not dealt with our debt problem by running surpluses for over a decade. I think that was quite appropriate.

My view is that, yes, if you have a recession, you should think about running a deficit, but if you're in a period of growth, you don't need a deficit and should be looking towards having a balanced budget. You'll see some of my comments quickly on a few items are addressed to that.

I'd like to say something about the small-business tax reduction. I have done quite a bit of work in this area, especially with my colleague, Duanjie Chen, and with another colleague, Phil Bezel. We have shown in our work that one problem with the current system in taxation is that we penalize growth.

If companies move from being small to larger, they lose tax benefits, so effectively they see a wall of taxation that can impede their growth. I've been of the view that we should get rid of the small-business deduction, but the best way of doing that is to lower the general rate. When I did the business tax review for Paul Martin back in 1997, we actually recommended reducing the general rate and keeping the small-business rate the same. We've done that at the federal level by moving the general rate to 15 per cent with the small-business rate at 11 per cent. The

redistribuer la richesse et d'encourager la croissance. Il existe plusieurs autres objectifs, mais ce sont là les deux dont je traiterai en particulier.

En ce qui concerne l'imposition, je crois fermement que le régime fiscal devrait être équitable. J'entends par là que les taux d'imposition devraient être établis en fonction de la capacité de payer des gens et que les mieux nantis devraient payer plus d'impôt que les gens à faible revenu. Je suis également convaincu qu'il faut garder les assiettes fiscales aussi neutres que possible — entre les diverses activités commerciales, par exemple — et les taux aussi bas que faire se peut pour encourager la croissance. Vous verrez que certaines de mes observations s'appuient fortement sur cette philosophie.

En ce qui concerne les déficits, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de déposer un budget équilibré chaque année. Compte tenu de ce qui s'est passé en 2008-2009, il était absolument nécessaire d'accuser un déficit. Comme les pays du G20 avaient entrepris une action coordonnée pour fournir un stimulus fiscal, ce que le Canada a fait avec brio, j'ai appuyé sans réserve ce que nous avons fait en 2008-2009 pour réagir à ce qui était véritablement une récession mondiale.

Ayant travaillé avec le ministère des Finances, notamment à titre d'économiste invité Clifford-Clark en 1996 et 1997, pendant les années de Paul Martin, j'ai apprécié à sa juste valeur le travail formidable qu'ont accompli tant les libéraux que les conservateurs depuis 1995 pour rééquilibrer le paysage fiscal du Canada. En fait, si nous n'avions pas agi ainsi, au regard de la crise mondiale qui a frappé en 2008, nous aurions vraiment été en mauvaise posture si nous n'avions pas atténué notre problème d'endettement en affichant des surplus pendant plus d'une décennie. Je considère que les mesures prises étaient tout à fait appropriées.

Je considère qu'en cas de récession, on devrait envisager d'accuser un déficit, mais qu'en période de croissance, ce n'est pas nécessaire et il faudrait viser l'équilibre budgétaire. Vous verrez que certaines observations que je ferai brièvement sur quelques points portent sur ce sujet.

J'aimerais traiter de la réduction d'impôt accordée aux petites entreprises. J'ai effectué beaucoup de travaux à ce sujet, particulièrement avec mes collègues, Duanjie Chen et Phil Bezel. Dans ces travaux, nous montrons que le système d'imposition actuel pénalise la croissance.

Si les petites entreprises prennent de l'expansion, elles perdent leurs avantages fiscaux et se retrouvent ainsi devant un mur d'impôt qui peut nuire à leur croissance. Je considère que nous devrions éliminer la déduction accordée aux petites entreprises, mais la meilleure manière de le faire, c'est en réduisant le taux d'imposition général. Quand j'ai réalisé l'examen de l'impôt des entreprises pour Paul Martin en 1997, nous avons recommandé de réduire le taux d'imposition général et de maintenir le taux d'imposition des petites entreprises. C'est ce que le gouvernement

4 point difference wasn't too large. I would get rid of it entirely, but that wasn't a bad move. I have significant concerns at the provincial level.

When both parties recommended going to 9 per cent during the campaign, I was not in favour of that. I don't think moving to a 9 per cent rate is an appropriate thing to do with respect to the small-business deduction. In fact, if I had my druthers, I would look at the U.K. system. The United Kingdom had a 30 per cent corporate income tax rate, which they've now moved to 20 per cent. The small-business rate was 19 per cent, and now they have a 20 per cent rate; so there's no difference now between small and large firms. As we know, the United Kingdom is moving to a 17 per cent corporate income tax rate over the next few years. They've brought in a different incentive for small businesses, which is to provide expensing up to 750 million pounds. To me, that's actually a much better way of approaching incentives for small business. Even if they grow larger, they still have that expensing. If you give, say, \$1 million expensing to a Canadian firm that's very large, it doesn't mean a lot to them, but it means a lot to small businesses.

Those are the kinds of incentives we should be thinking about. I also have some other comments that I won't go on further about. We should be looking at better incentives in the small-business case. I don't have a problem with the budget holding the small-business tax rate at 10.5 per cent, as it did.

On the labour-sponsored venture capital credit, numerous studies have shown that this credit has been not only ineffective but also harmful to venture capital markets in Canada. The reason is that it ended up attracting a lot of poor investments with low rates of return. One time when I was looking at the statistics, the average rate of return on venture capital with labour-sponsored venture capital credits was only 3 per cent. In the United States, it was more like 16 per cent to 19 per cent.

If I were a pension fund looking at investing in a venture capital fund in Canada versus the United States, it's obvious which I'm going to choose — the American, for sure. We really need to make sure that we have the appropriate incentives; and the wrong one to have is the labour-sponsored venture capital credit. I was most disappointed that the budget reintroduced it and did so in such a way that it will parallel only those provinces that have the venture capital credit today; and that's even more bizarre, we're setting up balkanization amongst the provinces at the federal level.

Another issue that came up in the budget was moving the Old Age Security eligibility age from 67 back to 65. I think that was a very important move that the previous government made, and I

fédéral a fait en faisant passer le taux général à 15 p. 100, alors que le taux des petites entreprises est de 11 p. 100. L'écart de quatre points n'était pas trop important. Je l'éliminerais entièrement, mais ce n'était pas une mauvaise intervention. Je me préoccupe toutefois beaucoup de ce qui se fait à l'échelle provinciale.

Quand les deux partis ont recommandé un taux de 9 p. 100 au cours de la campagne, je n'étais pas favorable à cette proposition. Je ne pense pas qu'il soit indiqué de réduire le taux à 9 p. 100 du point de vue de la déduction accordée aux petites entreprises. En fait, s'il n'en tenait qu'à moi, je m'inspirerais du système du Royaume-Uni. Ce dernier a fait passer son taux d'imposition sur le revenu des sociétés de 30 à 20 p. 100. Le taux d'imposition des petites entreprises, qui était de 19 p. 100, est maintenant de 20 p. 100. Il n'y a donc plus de différence entre les petites et les grandes entreprises. Nous savons que le Royaume-Uni entend passer à un taux d'imposition sur le revenu des sociétés de 17 p. 100 au cours des prochaines années. Il offre une mesure incitative différente aux petites entreprises en autorisant des passations en charges à hauteur de 750 millions de livres. C'est, à mon avis, une bien meilleure façon d'offrir des mesures incitatives aux petites entreprises. Même si elles prennent de l'expansion, elles ont encore ces passations en charges. Une passation en charges de 1 million de dollars est une broutille pour une entreprise canadienne de très grande taille, mais c'est considérable pour un grand nombre de petites entreprises.

Voilà le genre de mesures incitatives que nous devrions envisager. J'ai aussi d'autres commentaires, mais je n'irai pas plus loin à ce sujet. Nous devrions chercher de meilleures mesures incitatives à proposer aux petites entreprises. Je n'ai aucune objection à ce que le budget maintienne le taux d'imposition des petites entreprises à 10,5 p. 100, comme il l'a fait.

En ce qui concerne le crédit d'impôt pour capital de risque de travailleurs, un grand nombre d'études ont montré qu'il est non seulement inefficace, mais aussi nuisible aux marchés de capital de risque du Canada parce qu'il a fini par encourager un grand nombre de mauvais investissements à faible rendement. À un certain moment, alors que j'examinais les statistiques, le taux moyen de rendement du capital de risque avec les crédits d'impôt pour capital de risque de travailleurs était de 3 p. 100 à peine, alors que ce taux était de 16 à 19 p. 100 aux États-Unis.

Si je gérais un fonds de retraite et me demandais si je devais investir dans un fonds de capital de risque au Canada ou aux États-Unis, je choisirais certainement les marchés américains. Nous devons vraiment nous assurer de proposer des mesures incitatives appropriées, et le crédit d'impôt pour capital de risque de travailleurs n'en est pas une. J'étais très déçu quand le gouvernement l'a rétabli dans le budget, et d'une manière qui fait qu'il ne trouvera son équivalent que dans les provinces qui ont le crédit pour capital de risque actuellement. Plus étrange encore, le gouvernement fédéral provoque une balkanisation des provinces.

Le budget prévoit en outre que l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse passe de 67 à 65 ans. Le gouvernement précédent avait pris à cet égard une mesure très importante qu'il

think it was the right thing to do. People are living a lot longer today and are in much longer periods of retirement. When you go back to when Old Age Security was introduced in the early 1950s, the age of eligibility was actually 70, but a person's expected lifespan was actually below 70 at that time.

Back in the mid-1960s, we lowered the age of eligibility to 65, but generally people, both men and women, lived to somewhere between 72 to 74 years of age, on average, but of course nowadays we're into the eighties. Most countries around the world have been increasing their age of eligibility and going to higher levels. In Holland, for example, they actually now have a policy whereby the age of eligibility is indexed to the life expectancy of the people, so the age of eligibility will be automatically indexed the longer people live. This is what they now do in Holland.

A number of countries, including the United States, have gone to 67 years of age for their social security system. It was exactly the appropriate thing to do, because we do need to worry about our aging society and the kind of fiscal requirements that will be needed to support people. I think it was a retrograde step to reverse the age of eligibility from 67 to 65 in the budget as this change will put more pressure on governments in the future as a result.

The final one I'd like to talk about is the tax package, which really had two major parts. One was the child tax plan, which did simplify things to a certain extent with one program as opposed to two, and it also had a middle-class tax cut but raised the top rate four points. In the case of the child tax plan, there are some elements I liked, and I think it was appropriate to try to simplify it into one program. I think we have to remember that it did increase marginal tax rates for families with more than \$45,000 in income because the benefits are clawed back after that income level. I forget, now, the limit on that, but it actually raises the marginal tax rates in those cases.

It also got rid of income splitting, but I'll come back to that in a moment.

It raised the top rate four points, which I think was a major mistake, in public policy terms, for Canada.

The average top rate now in Canada, including the provincial rates, is 53 per cent. That is actually now the fourth highest among OECD countries. We're just a little bit below France and we're below, I think, Denmark and Sweden. I don't think it really does us a favour to be near the top level, especially relative to the United States. We're trying to attract talent. I already know there are a number of businesses that have been finding that the combination of the low dollar and higher marginal tax rates is having an impact on their ability to recruit people here.

convenait, selon moi, de prendre. De nos jours, les gens vivent et sont à la retraite bien plus longtemps. Quand la Sécurité de la vieillesse a été instaurée au début des années 1950, l'âge d'admissibilité était en fait de 70 ans, alors l'espérance de vie des gens était inférieure à cet âge à l'époque.

Au milieu des années 1960, l'âge d'admissibilité est passé à 65 ans, alors que tant les hommes que les femmes vivaient en moyenne de 72 à 74 ans; aujourd'hui, bien entendu, notre espérance de vie se situe dans les 80 ans. La plupart des pays du monde ont augmenté l'âge d'admissibilité et les niveaux. Par exemple, la Hollande a maintenant adopté une politique selon laquelle l'âge d'admissibilité est indexé à l'espérance de vie; il augmentera donc automatiquement à mesure que les gens vivent plus longtemps. C'est ainsi qu'on procède en Hollande.

Un certain nombre de pays, y compris les États-Unis, ont fixé à 67 ans l'âge d'admissibilité à leur régime de sécurité sociale. C'était exactement ce qu'il convenait de faire, car il faut s'inquiéter du vieillissement de la population et des exigences fiscales qui s'imposeront pour soutenir les gens. Il était, selon moi, rétrograde de faire passer l'âge d'admissibilité de 67 à 65 ans dans le budget, puisque ce changement exposera le gouvernement à des exigences plus élevées dans l'avenir.

Je voudrais enfin traiter du train de mesures fiscales, qui comprend deux grandes parties. Il y a notamment le plan de mesures fiscales relatives aux enfants, qui a simplifié les choses dans une certaine mesure, car il y a désormais un programme plutôt que deux. En outre, la classe moyenne bénéficie d'une réduction d'impôt, alors que le taux d'imposition maximal augmente de quatre points. Certains éléments de ce plan me plaisent, et je pense qu'il convenait de tenter de simplifier les choses en offrant un seul programme. Nous devons nous rappeler que les taux marginaux d'imposition des familles ayant un revenu supérieur à 45 000 \$ ont augmenté, parce que les prestations sont récupérées à partir de ce niveau de revenu. Je ne me souviens pas de la limite pour l'instant, mais les taux marginaux d'imposition ont augmenté dans ces cas.

Le gouvernement a aussi éliminé le fractionnement du revenu, mais j'y reviendrai dans un instant.

Il a augmenté le taux d'imposition maximal de quatre points, ce que je considère comme étant une erreur magistrale pour le Canada du point de vue de la politique publique.

Le taux supérieur moyen est maintenant de 53 p. 100 au Canada si on inclut les taux provinciaux, ce qui le place au quatrième rang des taux les plus élevés parmi les pays membres de l'OCDE. Il est légèrement moins élevé que celui de la France, et il est inférieur à ceux du Danemark et de la Suède, il me semble. Je pense qu'il n'est guère avantageux d'être près du sommet, surtout si on se compare aux États-Unis. Nous nous efforçons d'attirer le talent. Or, je sais déjà qu'un certain nombre d'entreprises se sont aperçues que l'effet combiné de la faiblesse du dollar et des taux marginaux d'imposition élevés nuit à leur capacité de recrutement.

But it also affects young people who are looking to be entrepreneurs and do well in the future; they look at this much more graduated system, which I think does have an impact. That is one negative aspect with the top rate at 53 per cent.

The other negative impact is that both the increased marginal tax rates under the child tax plan, as well as the higher marginal tax rate for high-income individuals, will discourage savings because people might earn a measly rate of return of 4 per cent to 5 per cent on their investment dollars, and this is without taking into account inflation. But if you're paying marginal tax rates of 40 per cent to 50 per cent, which actually is quite possible even for middle-class families with children, then you actually will be very discouraged to put money into savings because of the fact that your after-tax return will be reduced to about 2.5 per cent. Then, subtract long-term inflation at 2 per cent, and that's hardly giving you much of an after-tax return on your savings.

Here, we're worried about trying to encourage people to save for the future and for retirement purposes, and we've had a very good system in place. In fact, combined with these higher marginal tax rates, as well as reducing the limit for Tax-Free Savings Accounts, or TFSA, from \$11,000 to \$5,500, it's going to have a significant impact on increasing the tax on savings for many middle-income individuals. There have been many seniors who took advantage of the TFSA because it allowed them to shift assets that were taxable into tax-free savings, which allows them to accumulate wealth more quickly for their retirement purposes, or even during retirement, when they have some money to help support themselves. So I think that's been a retrograde step.

The other issue, I think, is that while the middle-class tax cut was a good thing, and that, of course, is for the opposite reason, in that it does provide some incentive for more work and risk-taking, et cetera, for the people at least earning between \$45,000 and \$90,000, we have to remember to ask the question of what we really mean by middle class, and I would call that more the bottom half of the middle class.

But I think there's also another issue on which we need more analysis and discussion on the table, and that is we have to remember there are different people and families in different circumstances and of different sizes. For example, if you have two teachers in Toronto that are earning roughly \$85,000 each, that's \$170,000 in family income. Is that middle class, or not? Under the middle-class tax cut and the \$45,000 to \$90,000 individual income level it applies to, you would say, yes, they are both middle-class individuals. But of course, as many of us know, if you own a house in Toronto, I think it's quite a challenge to deal with that.

However, what happens when you have a single earner who is earning \$180,000 and has a spouse who is staying at home — who, these days, could be male or female — and raising a couple of young kids, and they feel it's very important for one person to stay at home to raise their family. Is \$180,000 in that case not middle class when you have one earner and a family of two

Cette mesure a également des répercussions sur les jeunes qui envisagent une carrière d'entrepreneur et se promettent à un brillant avenir; ils voient ce régime bien plus graduel, lequel a, selon moi, une incidence. C'est là un effet négatif du taux supérieur de 53 p. 100.

L'autre effet négatif, c'est le fait que l'augmentation des taux marginaux d'imposition que comprend le plan de mesures fiscales relatives aux enfants et du taux d'imposition marginal des personnes à revenu moyen découragera les gens d'épargner, car ils pourraient obtenir un maigre rendement de 4 à 5 p. 100 de leurs investissements, et ce, sans compter l'inflation. Si les gens paient des taux marginaux de 40 à 50 p. 100, ce qui est en fait possible, même pour une famille de la classe moyenne avec des enfants, alors ils seront vraiment découragés d'épargner parce que leur rendement après impôt sera d'environ 2,5 p. 100. Une fois soustrait le taux d'inflation à long terme de 2 p. 100, les épargnes n'ont plus guère de rendement après impôt.

Nous cherchons à encourager les gens à épargner en vue de l'avenir et de la retraite, et nous avons un excellent régime en place. En fait, associée à l'augmentation des taux marginaux d'imposition et au fait que les cotisations versées dans un compte d'épargne libre d'impôt, ou CELI, sont passées de 11 000 à 5 500 \$, cette mesure aura une incidence considérable en faisant augmenter l'impôt sur les économies de bien des citoyens à revenu moyen. Un grand nombre d'ainés ont profité du CELI, car il leur permettait de transférer des actifs imposables dans un compte libre d'impôt et d'accumuler ainsi de la richesse plus rapidement en vue de leur retraite, voire au cours de cette dernière quand ils ont de l'argent pour vivre. Je pense donc que c'est une mesure rétrograde.

L'autre problème, selon moi, c'est que même si je considère que c'était une bonne idée de réduire l'impôt de la classe moyenne — pour la raison opposée, puisque cela encourage le travail et la prise de risque chez les gens gagnant de 45 000 à 90 000 \$ —, nous devons nous demander ce que nous entendons par « classe moyenne ». Je pense qu'il s'agit ici davantage la tranche inférieure de la classe moyenne.

Je pense toutefois qu'il y a aussi un autre point qui exige davantage d'analyse et de discussion, et c'est le fait que les gens et les familles ont des situations et des tailles différentes. Par exemple, si deux enseignants de Toronto gagnent chacun 85 000 \$, cela fait un revenu familial de 170 000 \$. S'agit-il d'une famille à revenu moyen ou pas? Du point de vue de la réduction d'impôt de la classe moyenne et de la fourchette de revenu de 45 000 à 90 000 \$ à laquelle elle s'applique, ce serait effectivement une famille de la classe moyenne. Mais évidemment, comme bon nombre d'entre nous le savons, il est très difficile de posséder une maison à Toronto avec ce revenu.

Mais que se passe-t-il si une personne seule gagne 180 000 \$ et a deux jeunes enfants avec un conjoint qui reste à la maison — et de nos jours, ce conjoint pourrait être un homme ou une femme — parce qu'ils jugent très important qu'une personne reste à la maison pour élever les enfants? Cette famille au revenu de 180 000 \$, composée d'un soutien de famille, de deux enfants et

children and a spouse? I would argue, yes, they are middle class as well, and yet the income splitting that has been removed under this budget discriminates very much, as the numbers that I've calculated in the past show, against households where a single earner tries to stay at home and raise their children. I think that has some negative impacts as well.

The Chair: Thank you very much. You've given us many issues on which we can ask you questions: redistribution taxation, the ability to pay, deficits both good and bad, lowering the general tax rate, the combination of small and large business tax rates, the U.K. model, labour-sponsored venture capital and an old age pension reduction from age 67 to 65. You also said the child tax was a good move and mentioned the top tax rate of 53 per cent, the TFSA limit reduction, definition of "middle class," sizes of families, location and what it really means to earn income in terms of where you're classified.

With all of the points you shared with us, we have some senators who are anxious to ask you some questions, doctor.

Senator Eaton: Thank you, Mr. Mintz. Is flat tax not feasible? Is that why nobody wants to go to something simple like a flat tax?

Mr. Mintz: It depends on what you mean by a flat tax.

Senator Eaton: Instead of having a graduated income tax depending on your income.

Mr. Mintz: Let me explain why. Alberta once had a flat tax, and let's say it was at a 10 per cent rate. It was called a flat tax. However, it had a significant exemption level, which was \$17,000 per individual. If you ask the question of whether that is really a flat tax, I would say it isn't because it's really two rates. It's 0 per cent and 10 per cent, because the 0 per cent applied to the first \$17,000. When people talk about flat taxes, in my view there is no flat tax that anyone is really discussing, because what they're talking about is a less-graduated system.

If you look at the Canadian tax system today, we have so many different marginal tax rates that are involved. It's not just the official rates that are under the Income Tax Act, which are 15 per cent, 20.5 per cent, now, and 29 and 33 per cent. But it's also all of these clawback rates that people face. For example, if you're a senior and you're getting Guaranteed Income Supplement, there's a 50 per cent marginal tax rate that's added on for that individual because of the clawback. If you're getting Old Age Security, there's a 15 per cent marginal tax rate added on between the income of \$70,000 and roughly \$110,000, as the clawback goes for the Old Age Security. So we have a plethora of these different marginal tax rates that are sitting in the system. I

d'un conjoint, n'appartient-elle pas à la classe moyenne? Il me semble que oui. Pourtant, comme le montrent mes calculs, le fait que le fractionnement du revenu ait été éliminé dans le budget désavantage les familles comptant un seul soutien de famille qui tente de rester à la maison pour élever les enfants. Je pense que cette mesure a des effets néfastes également.

Le président : Merci beaucoup. Vous nous avez donné beaucoup de matière au sujet de laquelle nous pouvons vous interroger : la redistribution, l'imposition, la capacité de payer, les bons et les mauvais côtés des déficits, la réduction du taux d'imposition général, la combinaison des taux d'imposition des petites et des grandes entreprises, le modèle du Royaume-Uni, le crédit d'impôt pour capital de risque de travailleurs et le passage de l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse de 67 à 65 ans. Vous avez également indiqué que la modification du système de prestations pour enfants avait du bon, traité du taux d'imposition maximal de 53 p. 100, de la réduction de la limite des cotisations au CELI, de la définition de la « classe moyenne », de la taille des familles et de leur lieu de résidence, et demandé ce que cela signifie vraiment de gagner un revenu selon la fourchette dans laquelle on se situe.

Compte tenu de tout ce que vous nous avez dit, certains sénateurs sont impatients de vous poser des questions, monsieur.

La sénatrice Eaton : Merci, monsieur Mintz. L'impôt uniforme est-il inenvisageable? Est-ce la raison pour laquelle personne ne veut opter pour une solution aussi simple?

M. Mintz : Tout dépend de ce que vous entendez par impôt uniforme.

La sénatrice Eaton : Plutôt que d'avoir un impôt progressif en fonction du revenu.

M. Mintz : Laissez-moi vous expliquer pourquoi. L'Alberta a déjà eu un impôt uniforme, qui était, disons, de l'ordre de 10 p. 100. Cela s'appelait un impôt uniforme. Il faisait toutefois l'objet d'un niveau d'exemption considérable, qui était de 17 000 \$ par personne. Si vous voulez savoir s'il s'agit vraiment d'un impôt uniforme, je dirais que ce n'est pas le cas parce qu'il y a en fait deux taux, à savoir 0 p. 100 et 10 p. 100, et le taux de 0 p. 100 s'applique à la première tranche de 17 000 \$. À mon avis, quand les gens parlent d'impôt uniforme, ils ne parlent pas vraiment de la bonne chose, car il s'agit plutôt d'un régime moins progressif.

Dans le régime fiscal canadien actuel, vous constaterez que nous avons un très grand nombre de taux marginaux d'imposition. Il n'y a pas que les taux officiels d'imposition prévus dans la Loi de l'impôt sur le revenu, qui sont de 15, de 20,5, à l'heure actuelle, et de 29 et 33 p. 100. Les gens doivent également composer avec de nombreux taux de récupération. À titre d'exemple, un aîné qui touche le Supplément de revenu garanti est également visé par un taux marginal d'imposition de 50 p. 100 aux fins de récupération. Si vous touchez la Sécurité de la vieillesse, un taux marginal d'imposition de 15 p. 100 est ajouté pour ce qui est des revenus situés entre 70 000 et environ 110 000 \$, selon la récupération prévue pour la Sécurité de la

think some people are getting to the point of, “Maybe we should start trying to integrate these things.” The one concept that people have been talking about is going to, let’s say, a minimum level of income, where the government gives a grant — it could be taxable, but, effectively, it’s a minimum grant — and we try to unroll some of these various programs with all of these different marginal tax rates. Certainly, I’ve argued in the past that we should try to put a basket of these different incomes together and have one clawback rate that would apply to different benefits so that you can also get rid of some of these things that stack up because sometimes they can stack up to close to 100 per cent or even more in terms of marginal tax rates.

Senator Eaton: I guess I’ve listened to too many political speeches on both sides of the border. Why wouldn’t we have something simple like a guaranteed annual income, guaranteed so that there was no clawback, no extras. You just got a guaranteed income and then a flat tax for people who fell above the guaranteed income.

Mr. Mintz: That was the Milton Friedman proposal, which has never been fully adopted. The public finance literature would probably argue against that. At least, it wouldn’t be as simple as you’d think. The reason for that is there’s a concept of tagging. Sometimes it will be more efficient and less costly if you can vary your support based on certain characteristics of individuals. For example, you may want to give more money to a disabled person compared to somebody who is not disabled. If you have a family of four, there’s a big difference between that and a family of two in terms of support, et cetera. There is an argument for having some differentiation and that it’s not as simple as the way that Milton Friedman had originally characterized it, but, certainly, you can ask the question. What I find intriguing about the concept is perhaps undoing some of the tremendous bureaucracies that have been built up providing various programs, of which I think unemployment insurance, what we call, in Canada, Employment Insurance, to give it a good spin, is a very complicated system, with a huge bureaucracy, where we try to identify different unemployment regions and different rates and different benefits. It is bizarre. I think if you came from Mars and you looked at this, you’d say, “This is absolutely the screwiest system that could be developed by a country to deal with that.” If you had a minimum guaranteed income, you could actually probably get rid of the whole unemployment insurance system as a result.

That could actually have very significant benefits in increasing the incentive to work. In fact, studies have shown that Canada’s unemployment rate is about a point higher because of our Employment Insurance system. That was from the past. The changes that were made in 1994, under the Chrétien government,

vieillesse. Nous avons donc dans le régime fiscal une pléthore de taux marginaux d’imposition. Je pense que certaines personnes sont arrivées au point de se dire qu’il est peut-être temps de commencer à réunir ces choses. C’est ce que ferait le concept dont les gens parlent, dans le cas, disons, d’un niveau minimal de revenu, alors que le gouvernement donne une subvention — elle pourrait être imposable, mais il s’agit d’un montant minimal —, et nous essayons de mettre en œuvre certains de ces programmes avec tous ces différents taux marginaux d’imposition. J’ai certainement déjà fait valoir que nous pourrions tenter de réunir certains de ces différents revenus et de mettre en place un taux de récupération qui s’appliquerait à différentes prestations pour pouvoir se débarrasser de certaines de ces choses qui s’accumulent, car elles finissent parfois par donner un taux marginal d’imposition de près de 100 p. 100 ou même davantage.

La sénatrice Eaton : Je suppose que j’ai entendu trop de discours politiques des deux côtés de la frontière. Pourquoi n’aurions-nous pas une chose simple comme un revenu annuel garanti, garanti de manière à ce qu’il n’y ait pas de récupération, pas de supplément. Il n’y aurait qu’un revenu garanti ainsi qu’un impôt uniforme pour les gens dont le revenu est inférieur.

M. Mintz : C’était la proposition de Milton Friedman, qui n’a jamais été adoptée en entier. Les études en matière de finances publiques dénonceraient probablement cette mesure. Du moins, ce ne serait pas aussi simple qu’on le pense, ce qui s’explique par le concept du ciblage. Il serait parfois plus efficace et moins coûteux de varier les mesures de soutien en fonction de certaines caractéristiques individuelles. Par exemple, vous pourriez vouloir donner plus d’argent à une personne handicapée qu’à une personne qui ne l’est pas. Le soutien offert à une famille de quatre personnes serait très différent de celui offert à une famille de deux personnes, et ainsi de suite. Il existe des arguments pour l’établissement d’une certaine distinction, et ce n’est pas aussi simple que ce que Milton Friedman avait décrit au départ, mais on peut sans aucun doute se poser la question. Ce qui m’intrigue à propos du concept, c’est peut-être le démantèlement de certaines des énormes bureaucraties ayant été mises sur pied pour offrir les divers programmes. Je pense entre autres à l’assurance-chômage, ce que nous appelons au Canada l’assurance-emploi, que nous pourrions bien remanier, car c’est un système très compliqué assorti d’une énorme bureaucratie au moyen de laquelle nous essayons de cerner les différentes régions à fort taux de chômage ainsi que les différents taux et les diverses prestations. C’est bizarre. Je pense qu’un Martien qui verrait ce système dirait qu’il s’agit sans aucun doute du système le plus dégingué qu’un pays peut mettre sur pied pour gérer la question. L’établissement d’un revenu minimum garanti pourrait probablement vous permettre de vous débarrasser de l’ensemble du régime d’assurance-chômage.

Une telle mesure pourrait s’avérer très avantageuse en vue d’inciter les gens à travailler. En fait, selon les études, le taux de chômage au Canada est plus élevé d’environ 1 p. 100 à cause de notre régime d’assurance-emploi. C’est attribuable à des mesures prises antérieurement. Les changements apportés en 1994 sous le

and the later changes that were made under the Harper government reduced some of the cost of that unemployment insurance system that we have in Canada. But, from what I understand now, in many things, we've actually backtracked. That is actually going to impose significant costs on the Canadian economy, as well as undermine incentives for work.

The Chair: We have a full list, so I ask all of our senators to be prompt with their questions.

Senator Marshall: There's one area that I don't think you mentioned in your opening remarks, but I would appreciate any comments you might have on it because it's in the news today. That's enhancing CPP. Could you give us your comments on that? Do you see that as a tax on small business? I guess people at the lower end of the salary scale will now be required to contribute additional premiums, and that will have an impact on their take-home pay. Could you just speak a little about that issue that's currently in the news?

Mr. Mintz: The question is what's the problem? This has been the problem around CPP expansion. I was asked by the federal-provincial-territorial ministers of finance to be the director of a research project to basically put data together in 2009 to assess whether we had a pension crisis in this country. For that report and the studies that were done under it by various top academics in Canada, as well as the OECD, the overall picture you got from that work was that 80 per cent of Canadians were doing perfectly fine. We had a financially sustainable program of support for retirement. And there was no major problem, but there were a couple of pockets of areas of concern. One was what I call the modest-income individuals, who have roughly \$25,000 to \$50,000 in income, where some people had a drop in income support that was quite significant.

In some later work that I did on seniors, I actually found that the poverty rate for single seniors was much higher than for two seniors living together. In fact, for two seniors living together, the poverty rate for seniors is below 5 per cent. But, when you had just a single senior on their own, the poverty rate that we estimated, taking the most conservative line of the Statistics Canada poverty line, was 20 per cent. I had argued that we should top up the Guaranteed Income Supplement, which the last budget did, and I fully support what they did in the current budget. But if I was doing anything on CPP expansion, I would actually go from 60 per cent survivor benefits to 100 per cent survivor benefits because 70 per cent of the single seniors are women who, first of all, couldn't work part of the years during their life but also went through marriage breakdowns and other things like that and were actually below the poverty line. I think going to 100 per cent survivor benefits would be useful because when your partner dies, you lose an Old Age Security payment and you lose some of the CPP benefits of that partner. It may be \$10,000, but, when you're dropping from \$35,000 in family income to \$25,000, which is a lot of people in that group, it really has an impact. I would support a very targeted approach on CPP.

gouvernement Chrétien et les changements apportés par la suite sous le gouvernement Harper ont permis de réduire partiellement les coûts du régime que nous avons au Canada. Toutefois, si j'ai bien compris, nous avons fait marche arrière à bien des égards, ce qui coûtera cher à l'économie canadienne et nuira aux mesures visant à inciter les gens à travailler.

Le président : Nous avons une liste complète. Je demande donc à tous les sénateurs d'être brefs dans leurs questions.

La sénatrice Marshall : Je crois qu'il y a une chose que vous n'avez pas abordée dans votre déclaration liminaire, et je vous saurais gré de faire des observations à ce sujet étant donné qu'il en est question dans les nouvelles aujourd'hui. Il s'agit de l'amélioration du RPC. Pouvez-vous formuler des commentaires à ce sujet? Voyez-vous cela comme un impôt visant les petites entreprises? Je suppose que les gens qui se situent au bas de l'échelle salariale devront maintenant verser des cotisations supplémentaires, ce qui aura une incidence sur leur salaire net. Pourriez-vous juste parler un peu de cette question d'actualité?

M. Mintz : Il faut se demander quel est le problème. C'est le problème associé à l'expansion du RPC. Les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux m'ont demandé de diriger en 2009 un projet de recherche visant essentiellement à recueillir des données pour déterminer si le pays traversait une crise des pensions. Selon le portrait global dressé à l'aide du rapport produit et des études sous-jacentes de divers universitaires renommés au Canada, ainsi que de l'OCDE, 80 p. 100 des Canadiens s'en sortaient très bien. Nous avions un programme de soutien financièrement viable de préparation à la retraite. Et il n'y avait pas de problème majeur, mais quelques sujets de préoccupation. Il y avait entre autres ce que j'appelle les personnes à revenu modeste, qui gagnent environ de 25 000 à 50 000 \$, dont certaines ont subi une baisse de revenu considérable.

Dans d'autres travaux sur les aînés que j'ai faits ultérieurement, j'ai constaté que le taux de pauvreté chez les aînés vivant seuls était beaucoup plus élevé que chez les aînés qui vivaient à deux. En fait, le taux de pauvreté chez les couples d'aînés vivant ensemble était inférieur à 5 p. 100, tandis que le taux chez les aînés vivant seuls, que nous avons estimé en fonction du seuil de pauvreté le plus modéré de Statistique Canada, était de 20 p. 100. J'ai fait valoir que nous devrions bonifier le Supplément de revenu garanti, ce qui a été fait à l'aide du dernier budget, et j'appuie sans réserve les mesures prises dans le dernier budget. Cependant, si j'avais à prendre une mesure concernant l'expansion du RCP, je ferais passer les prestations de survivant de 60 p. 100 à 100 p. 100, car 70 p. 100 des aînés vivant seuls sont des femmes qui, tout d'abord, n'ont pas pu travailler une partie de leur vie, mais qui ont aussi vécu une rupture de mariage et d'autres situations de ce genre, et qui vivaient sous le seuil de pauvreté. Je pense que l'augmentation à 100 p. 100 des prestations de survivant serait utile, car lorsque votre conjoint décède, vous perdez ses prestations de la sécurité de la vieillesse et une partie de ses prestations du RPC. Le montant n'est peut-être que de 10 000 \$, mais lorsque votre revenu familial passe de 35 000 \$ à

What really is happening now is that there's a movement afoot to try to kill off the Ontario Retirement Pension Plan, the ORPP. It is highly distortive. It balkanizes the Canadian labour market and pension markets. It also balkanizes the labour market in Ontario because you're going to have firms that are exempt because they have a rich enough defined contribution plan or they have their own defined benefit plan, and then you have others that don't. You are going to have people moving in between. Also, firms may make decisions like saying, "Maybe I'll get rid of my defined benefit plan or my defined contribution plan, and it will be cheaper if my employees are on the ORPP."

It is a terrible idea, the ORPP, one of the biggest mistakes I've seen in public policy in years. There's now an attempt to try to get a CPP expansion to try to kill off the ORPP.

The bigger question is, what about the 62 per cent of the rest of the country? Do they need a CPP expansion? The recent studies that have been done by McKinsey, as well as Statistics Canada, show that the numbers that we found in 2009 in terms of which part of the population is threatened haven't changed at all. In other words, despite all the things that have happened since 2008, again, roughly four fifths of Canadians are doing perfectly fine and don't need CPP expansion. So, if a young person wants to buy a house — which, by the way, is the most important retirement asset in Canada, housing equity — and raise a family and now, all of a sudden, has to pay more CPP, you're actually making it that much more difficult for that young family to buy a house. I think we need to think very carefully about what we're doing to the population. As far as the employment effects of payroll taxes on businesses go, in the short run, it could have some negative response. In the longer run, less negative. What studies have shown is that payroll taxes on employers tend to get shifted back onto employees in terms of lower wages. So in the end, the employees end up paying, which makes it harder for younger families.

So I would actually argue that unless it's a very targeted approach on CPP expansion, I think it would be a big mistake for us to move ahead with it.

Senator Marshall: You're saying "if it's not broke, don't fix it," and for the pocketed areas, that's what you would look at.

Mr. Mintz: Exactly.

Senator Marshall: Do I have time for another question?

The Chair: If you could be patient, we're going to get you on round two.

25 000 \$, comme c'est le cas pour beaucoup de monde dans ce groupe, les répercussions sont réelles. J'appuierais une approche très ciblée concernant le RPC. Ce que nous voyons actuellement, c'est un mouvement qui tente de mettre fin au Régime de retraite de la province de l'Ontario, le RRPO. Il en découle un grand effet de distorsion. Ce mouvement balkanise le marché du travail canadien et le marché des pensions. Il balkanise aussi le marché du travail ontarien étant donné que des entreprises sont exemptées du fait qu'elles ont un régime à cotisations déterminées, contrairement à d'autres entreprises. Des gens passeront d'un régime à l'autre. De plus, des entreprises décideront de se défaire de leur régime à prestations déterminées ou de leur régime à cotisations déterminées, car l'adhésion de leurs employés au RRPO leur coûtera moins cher.

Se défaire du RRPO est une très mauvaise idée, l'une des plus grandes erreurs de politique publique que j'ai vue depuis des années. On tente maintenant d'obtenir l'expansion du RPC pour essayer d'abolir le RRPO.

Ce qui importe surtout, c'est la façon dont cela touchera le reste du pays, à savoir 62 p. 100 de la population. Ces personnes ont-elles besoin d'une expansion du RPC? Selon les dernières études menées par McKinsey, ainsi que par Statistique Canada, les chiffres de 2009 concernant la partie de la population qui est menacée n'ont pas changé du tout. Autrement dit, malgré tout ce qui s'est fait depuis 2008, environ les quatre cinquièmes des Canadiens s'en sortent encore très bien et n'ont pas besoin d'une expansion du RPC. Donc, si une jeune personne veut acheter une maison — ce qui, en passant, est le plus important avoir de retraite au Canada; la propriété — et élever une famille, et qu'elle doit tout à coup cotiser davantage au RPC, il sera beaucoup plus difficile pour cette jeune famille de devenir propriétaire. Je pense que nous devons réfléchir très sérieusement à ce que nous faisons à la population. Dans la mesure où l'emploi a un effet sur les charges sociales des entreprises, à court terme, il pourrait y avoir une incidence négative et, à long terme, une incidence un peu moins négative. Selon les études, les charges sociales des employeurs ont tendance à être assumées de nouveau par les employés sous forme de salaires inférieurs. Donc, au bout du compte, l'employé finit par payer, ce qui complique la tâche aux jeunes familles.

Par conséquent, à moins que l'expansion du RPC soit très ciblée, je soutiens que nous commettrions une grave erreur en allant de l'avant avec cette mesure.

La sénatrice Marshall : Vous dites que s'il n'y a rien de cassé, il n'y a rien à réparer, et que c'est ce que vous envisageriez pour les groupes concernés.

M. Mintz : C'est exact.

La sénatrice Marshall : Ai-je le temps de poser une autre question?

Le président : Si vous pouvez faire preuve de patience, nous reviendrons à vous au deuxième tour.

Senator Marshall: Okay, I'll be patient.

Mr. Mintz: I'll try and keep my answers short, too.

Senator Beyak: Thank you for all your exceptional work over the years. You're so respected. It's an honour to have you here.

Mr. Mintz: Thank you.

Senator Beyak: I appreciated your remarks, as a small-business owner in the past. In Ontario, the pension plan idea is terrible. Every businessperson who contacts me tells me it's going to hurt their bottom line, hurt their hiring and hurt their competitiveness on the world stage.

I wonder if you could elaborate a little bit on income splitting. Everyone at this table understands it very well from the past government and why this government has taken it away. The average couple at home doesn't even really understand what it's going to mean to them, and your expertise would be much appreciated.

Mr. Mintz: The idea of income splitting is what I would call a partial approach to what you might call family taxation. The most general approach is something like what France does, where all the income is aggregated in the family, and you divide by a divisor. The divisor is usually one for each adult, plus a half for the first two kids, and then one for the third kid. If it's a family of five, then the divisor would be four. So you take the income, divide it by four, you apply the progressive rate schedule to that, and then you multiply by four. That's the tax paid by the family.

It doesn't matter who has the income within the family. You don't need income attribution rules. There's a lot of simplification you actually get with that approach, as well. And it's also very fair, in my view.

Of course, the United States has joint filing for families.

So I looked at the income splitting proposal we have in Canada, where people could designate up to \$50,000, as a partial way of achieving income splitting. It only applied for families with children. That's not bad, because one of the most important decisions made by a family about whether people want to work or not is whether they're raising children, especially when they're young. And there are a lot of families that would like to have one of the two parents being at home to raise that family.

So I think the income splitting thing was actually very fair in that sense — more fair than pension income splitting, to be frank. It made a lot of sense.

Unfortunately, and I'm really quite disappointed in some of the think tanks that came out with criticisms of income splitting; namely, that it's only for a certain number of families, and it's a

La sénatrice Marshall : Bien, je serai patiente.

M. Mintz : Je tâcherai également d'être bref dans mes réponses.

La sénatrice Beyak : Merci de tout le travail exceptionnel que vous avez accompli au fil des ans. Vous êtes grandement respecté. C'est un honneur de vous avoir parmi nous.

M. Mintz : Merci.

La sénatrice Beyak : En tant qu'ancienne propriétaire de petite entreprise, je vous suis reconnaissante de vos commentaires. En Ontario, l'idée concernant le régime de pensions est très mauvaise. Tous les entrepreneurs qui communiquent avec moi me disent que cette mesure nuira à leurs résultats nets, à l'embauche et à leur compétitivité sur la scène internationale.

Je me demande si vous pouvez en dire un peu plus sur le fractionnement du revenu. Toutes les personnes présentes connaissent très bien cette mesure du gouvernement précédent et savent pourquoi le nouveau gouvernement l'a abolie. Les couples moyens ne savent pas vraiment ce que cela signifiera pour eux, et votre expertise en la matière serait très utile.

M. Mintz : L'idée du fractionnement du revenu est ce que j'appellerais une approche partielle de ce qu'on pourrait appeler l'imposition des familles. L'approche la plus générale ressemble à ce que fait la France, à savoir regrouper tous les revenus d'une même famille et diviser le total. Le dénominateur utilisé est habituellement un pour chaque adulte, plus une demie pour les deux premiers enfants et ensuite un pour le troisième. Le dénominateur d'une famille de cinq personnes est donc quatre. On divise le revenu par quatre, on applique le taux concerné du tableau des taux progressifs et on multiplie par quatre. On obtient ainsi l'impôt que la famille doit payer.

Peu importe qui est le membre de la famille qui a touché le revenu. Aucune règle régissant l'attribution des revenus n'est nécessaire. Cette façon de faire permet également de simplifier grandement les choses. Et, à mon avis, c'est très équitable.

Bien entendu, aux États-Unis, les familles ne produisent qu'une seule déclaration.

Je vois donc le fractionnement du revenu qui avait été proposé au Canada, grâce auquel une personne pouvait transférer jusqu'à 50 000 \$ à son conjoint, comme un fractionnement partiel du revenu. Seules les familles ayant des enfants pouvaient s'en prévaloir. Ce n'est pas une mauvaise chose, car l'une des plus importantes décisions liées au choix de travailler ou non consiste à déterminer si on veut élever des enfants, surtout dans le cas des jeunes couples. De nombreuses familles aimeraient qu'un des deux parents puisse rester à la maison pour s'occuper des enfants.

Je pense donc que le fractionnement du revenu était très équitable à cet égard — plus que le fractionnement du revenu de pension, pour être franc. Cette mesure était très censée.

Malheureusement, je suis vraiment très déçu de certains groupes de réflexion qui ont formulé des critiques relatives au fractionnement du revenu, à savoir que c'était seulement destiné à

bonus to higher-income families. That's not necessarily true. In fact, it was a big bonus to many families. To give you an example, if you have two individuals working and one was fully working but one goes on maternity leave, and their income drops — let's say one's a police officer and one's a teacher. They're earning roughly \$80,000 or \$90,000 dollars each, but then one goes on maternity leave and goes down to \$40,000 — getting support on EI — income splitting was helpful to them during that period. And it was capped at \$2,000.

So my view is that it was actually not a bad proposal to at least have some family taxation in Canada. Getting rid of it still does not help, in my view. In fact, it's harmful in that it still makes it more difficult for those families that want to have one parent staying at home to raise their children.

Senator Pratte: Mr. Mintz, you said today and you wrote also about your concerns about Canada's debt, especially after the last budget. I'm concerned also, but yet I noticed that, for instance, the IMF applauded the last budget, showing that Canada is pointing the way by using its deficits because of its positive financial position. I noticed also in an article that you published in the *Financial Post* a table where you showed Canada's total debt, where there's a government debt, a private debt and corporate debt. And the corporate —

Mr. Mintz: Intermediary.

Senator Pratte: Intermediary, which is non-financial sector.

Mr. Mintz: A little broader than just corporate.

Senator Pratte: And the corporate total debt is really the intermediary debt, which has increased considerably.

There are two questions in that question, really. First, if it's true that our debt is so grave, why is it that the IMF, which is usually quite conservative, is applauding us? Second, is government debt the problem or is it more intermediary debt?

Mr. Mintz: First of all, I don't agree with the IMF. I think they were wrong in their assessment. Let me put it this way: Canada is not as bad as some other countries, so maybe they're just looking at other countries' positions right now and are thinking that Canada has more fiscal room.

My problem right now is that Canada's growth rate is somewhere between 1 and 2 per cent. It's actually getting closer to 2 per cent, and with the lower dollar, I think we'll be roughly in the 2 per cent range next year. Our productivity growth rate is only 1 per cent, and our population growth rate is only

un certain nombre de familles et que cela avantageait les familles à revenu élevé. Ce n'était pas nécessairement vrai. En fait, c'était très avantageux pour beaucoup de familles. Je vous donne l'exemple d'une famille de deux travailleurs, un à temps plein et un autre qui part en congé de maternité, dont le revenu diminue — disons un policier et une enseignante. Ils gagnent chacun environ 80 000 ou 90 000 \$, mais l'un d'eux part en congé de maternité et leur revenu passe à 40 000 \$ — l'assurance-emploi leur vient en aide. Le fractionnement du revenu leur était utile pendant cette période. Le transfert maximal était de 2 000 \$.

Je pense donc que ce n'était pas une mauvaise idée d'avoir au moins une certaine forme d'imposition familiale au Canada. À mon avis, il n'est toujours pas utile de s'en être défait. À vrai dire, c'est nuisible parce que cela complique la tâche des familles qui veulent qu'un parent reste à la maison pour élever les enfants.

Le sénateur Pratte : Monsieur Mintz, vous avez parlé aujourd'hui —et vous avez également écrit à ce sujet — de vos préoccupations au sujet de la dette du Canada, surtout après le dernier budget. Je suis également préoccupé par la dette, mais j'ai pourtant remarqué, par exemple, que le FMI s'est réjoui du dernier budget, en indiquant que le Canada montre la voie à suivre en enregistrant des déficits compte tenu de sa bonne situation financière. Dans un article que vous avez publié dans le *Financial Post*, j'ai également remarqué un tableau dans lequel vous montrez la dette totale du Canada, où l'on voit la dette publique, la dette privée et la dette des entreprises. Et la dette totale des entreprises...

M. Mintz : La dette de l'intermédiaire.

Le sénateur Pratte : La dette de l'intermédiaire, c'est-à-dire du secteur non financier.

M. Mintz : C'est un peu plus vaste que la seule dette des entreprises.

Le sénateur Pratte : Et la dette totale des entreprises est en fait la dette de l'intermédiaire, qui a considérablement augmenté.

À vrai dire, c'est une question à deux volets. Premièrement, s'il est vrai que notre endettement est si inquiétant, pourquoi le FMI, qui est habituellement très prudent, nous félicite-t-il? Deuxièmement, la dette publique est-elle ce qui pose problème ou est-ce davantage la dette de l'intermédiaire?

M. Mintz : Tout d'abord, je ne suis pas d'accord avec les gens du FMI. Je pense qu'ils se sont trompés dans leur évaluation. Je m'explique. La situation du Canada n'est pas aussi mauvaise que celle d'autres pays, et il est donc possible qu'ils se contentent d'examiner la position actuelle d'autres pays et de penser que le Canada a une plus grande marge de manœuvre financière.

Ce qui me pose maintenant problème, c'est que le taux de croissance du Canada se situe entre 1 et 2 p. 100. À vrai dire, il se rapproche davantage de 2 p. 100, et, compte tenu de la baisse du dollar, je pense qu'il sera à peu près de l'ordre de 2 p. 100 l'année prochaine. Le taux de croissance de notre productivité n'est que

1 per cent. You're not going to get much better than 2 per cent as a growth rate for a country.

I don't see us in a recession, and I don't see us having a significant problem; however, what I do see is that, just taking public gross liabilities — and this is a Statistics Canada measure — it's now hit 116 per cent of GDP. Some of us who remember the bad time of 1994 when the IMF almost pulled the rug out from under Canada, our public gross liabilities percentage to GDP was 135 per cent. We're not up to that yet, but if you go back to 2007, we were close to 80 per cent. So we're kind of halfway there now. My bigger concern is where we're going in the future.

If you look at corporate debt, the lowest point of corporate debt, or one of the best positions we were in, was in 2007. In fact, leverage wasn't very high in Canada, except for banking debt, but because of our capital requirements in Canada, our bank leverage wasn't too bad, either, relative to a lot of other countries. That's where the intermediary comes in, because it's the bank debt that's really important. But we've gone up there quite a bit.

Then if you look at household debt, we know that the household debt, at least as a shared disposable income, has now reached 165 per cent. Back in 2007, it was about 30 points less.

So we're now kind of turning the corner. We're going back to the old days.

What I'm concerned about is that I don't see the federal government needing to run a big deficit. I can understand a deficit in Alberta, Saskatchewan and Newfoundland and Labrador at this point in time, and I can understand a deficit maybe in a few provinces where they're having some difficulty. In my opinion, the federal government did not need to run a large deficit that is 1.5 per cent of GDP, if it's \$30 billion this coming year; we'll see what it finally ends up to be at the federal level.

We have to remember that provinces are also running deficits, in general. If you add in the provincial deficits, you're roughly at over 3 per cent of GDP. If you look at the increase in net debt, it's over 3 per cent of GDP, because deficits are measured without capital spending. In other words, they depreciate capital, and if you have a lot of debt going into capital spending, then that doesn't get included in the definition of a deficit in the public deficit.

So when you start looking at net debt increases, it's over 3 per cent of GDP; that's actually higher than what the Maastricht Treaty limit would have been back in the 1990s in the European Union.

So, in my view, we're going into dangerous territory. What happens if we do run a recession? We will run much bigger deficits as a result. I think we have to be very careful not to undermine our position.

de 1 p. 100, et notre croissance démographique se chiffre à seulement 1 p. 100. Notre taux de croissance en tant que pays pourra difficilement être supérieur à 2 p. 100.

Je ne crois pas que nous soyons en récession, et je ne crois pas que nous soyons dans le pétrin. Je constate cependant que le passif brut du secteur public — une mesure de Statistique Canada — vient d'atteindre 116 p. 100 du PIB. On se souviendra de temps moins heureux, en 1994, alors que le Fonds monétaire international a passé à un cheveu de faire basculer le Canada. À l'époque, le passif brut était à 135 p. 100 du PIB. Nous n'en sommes pas encore là, mais si on remonte à 2007, c'était près de 80 p. 100. Nous sommes donc peut-être à mi-chemin. Je m'inquiète surtout pour l'avenir.

Quant à la dette d'entreprise, elle a été à son plus bas, ou à peu près, en 2007. En fait, le ratio de levier financier n'était pas très élevé au Canada, sauf pour la dette bancaire, mais grâce aux exigences en matière de capital au Canada, notre ratio de levier bancaire n'était pas si mal non plus, comparativement à ceux de bien des pays. C'est là que l'intermédiaire entre en jeu, parce que c'est la dette bancaire qui compte le plus. Mais cela a grandement augmenté.

Puis, il y a la dette des ménages, et nous savons que la dette des ménages, du moins à titre de revenu disponible partagé, a atteint 165 p. 100. En 2007, elle avait 30 points de moins.

C'est donc un moment critique. Nous revenons en arrière.

Ce qui me préoccupe, c'est que je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour le gouvernement fédéral d'enregistrer un gros déficit. Je peux le comprendre pour l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador à ce stade-ci, et aussi pour quelques provinces qui éprouvent des difficultés. À mon avis, le gouvernement fédéral n'avait pas besoin d'enregistrer un déficit supérieur à 1,5 p. 100 du PIB, s'il est de 30 millions de dollars pour l'année à venir; on verra à combien il se chiffrera au bout du compte au niveau fédéral.

Il faut se rappeler que les provinces enregistrent elles aussi, en général, des déficits. Si on additionne les déficits des provinces, on arrive à un peu plus de 3 p. 100 du PIB. Avec la hausse de la dette nette, c'est plus de 3 p. 100 du PIB, parce que les déficits sont calculés sans les dépenses en capital. Autrement dit, on amortit les immobilisations, et si une bonne partie de la dette va aux immobilisations, cela ne correspond pas à la définition de dette publique.

La hausse de la dette nette est donc de plus de 3 p. 100 du PIB; plus que la limite prévue par le traité de Maastricht dans les années 1990 en Union européenne.

J'ai donc peur qu'on ne s'aventure sur un terrain glissant. Qu'arriverait-il si nous devons vraiment faire face à une récession? Les déficits ne feront que s'amplifier. Je crois qu'il faudra faire preuve d'une grande prudence pour ne pas miner notre position.

The other thing I find very disappointing is the way that net debt is calculated in Canada and some countries. I think it's problematic, because the way that net debt is calculated is that you take gross debt and you subtract financial assets. It seems appropriate to think of net debt in that way.

We subtract the Canada Pension Plan and the Quebec Pension Plan assets. If you look at the calculations of net debt, we do not include the future liabilities associated with those pension payments. In other words, we just add in the assets of CPP and QPP minus the current payouts of this year for pension liabilities, but not future pension liabilities.

In other words, all those assets sitting in social security are getting subtracted from our net debt, and we're ignoring a huge liability that's associated with that pension liability in the future because those assets are really promises to pay pensions under the Canada Pension Plan and the QPP.

I think we have to be very careful with these net debt calculations in terms of what they really mean. So if you take out social security surplus assets, you will find that actually you have a much higher net debt as a share of GDP in Canada, instead of being at the federal level right now it's around 35 per cent or 31 per cent, whatever the number is. The provincial one gets up to 60 per cent, but when you start getting the net debt numbers, you start getting up closer to 80 per cent. It's a much grimmer situation than one thinks — but not as bad as many other industrialized countries after 2009. I don't think we should just sit back on our laurels and keep patting ourselves on the back that we did a great job, which we did — I'm worried that we're backtracking.

Senator Ataullahjan: There was a lot of talk about restoring hope for the middle class. There are many different definitions of "middle class." With your great knowledge and experience, who would you define as middle class?

Mr. Mintz: I think the public looks at themselves as everybody being middle class. Economists will have different definitions, but usually you look at the median income level. Then you might say we'll calculate middle class, thinking of it in statistical terms, as some standard deviation, one or two, from the median. That would be what you might think of as middle class. In other words, if the average family or median family income is roughly, say, \$60,000 in Canada, you might say the middle class is \$30,000 to \$90,000; and it captures a fair portion of the population.

One of the problems I have with this goes back to my comments about income splitting. What do we mean by "middle class" when you have families of different sizes and different requirements? Of course, there are also people who are disabled who may have certain costs that are higher than people who are not disabled, and you have a different cost of living in some areas of the country compared to others. Of course, everyone will talk about Toronto and Vancouver housing prices. For people who are in a house it's not an issue, but for people trying to buy a house, it is. If you're living in the North, you have a higher cost of

Je suis par ailleurs très déçu de la façon dont la dette nette est calculée au Canada et dans certains pays. C'est problématique, selon moi, parce que le calcul veut qu'on déduise les avoirs financiers de la dette brute pour obtenir la dette nette. Cela semble approprié comme calcul.

Sont soustraits les avoirs du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Mais pour calculer la dette nette, on n'inclut pas les passifs futurs associés au versement de ces pensions. Autrement dit, on ajoute simplement les avoirs de ces régimes, moins les versements de l'année en cours, mais pas les versements futurs.

C'est donc dire que tous ces actifs de la sécurité sociale sont soustraits de la dette nette, et on fait fi de passifs énormes associés aux pensions futures, parce qu'il s'agit en réalité de promesses de paiement en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

Je crois qu'il faut être très prudent avec ces façons de calculer la dette nette, car il faut savoir ce qu'elles signifient vraiment. Si on ne compte pas les actifs excédentaires associés à la sécurité sociale, on se retrouve avec une dette nette beaucoup plus élevée en termes de pourcentage du PIB du Canada, car au niveau fédéral, elle est actuellement à quelque 35 ou 31 p. 100. La dette provinciale s'élève à 60 p. 100, mais la dette nette, elle, s'approche des 80 p. 100. La situation est beaucoup plus sombre qu'on pourrait le croire, mais pas autant que pour bien d'autres pays industrialisés après 2009. Nous n'avons pas le luxe de nous assoir sur nos lauriers et de nous féliciter de nos bons coups, même si c'est vrai que nous avons fait de l'excellent travail; je crains seulement que nous ne soyons en train de régresser.

La sénatrice Ataullahjan : On a beaucoup parlé de redonner espoir à la classe moyenne. Il y a bien des façons de définir la classe moyenne. D'après votre grande expérience et vos vastes connaissances, comment définiriez-vous la classe moyenne?

M. Mintz : Je pense que tout le monde a l'impression d'appartenir à la classe moyenne. Les économistes ont des définitions différentes, mais généralement, il s'agit de déterminer le revenu médian. On peut ensuite tenter de définir la classe moyenne selon un écart-type — un terme de statistique — de un ou deux points à partir de la médiane. C'est ce qu'on pourrait définir comme la classe moyenne. Autrement dit, si le revenu familial moyen ou médian est d'environ 60 000 \$ au Canada, la classe moyenne se situerait entre 30 000 \$ et 90 000 \$; cela englobe une bonne partie de la population.

Ce qui pose problème à mon avis, et je reviens à ce que je disais au sujet du fractionnement du revenu, c'est qu'est-ce qu'on entend par « classe moyenne » quand les familles sont plus ou moins nombreuses et qu'elles ont des besoins différents. Bien sûr, il y a aussi des personnes handicapées qui doivent peut-être engager des dépenses plus élevées que le reste de la population, et le coût de la vie n'est pas le même à la grandeur du pays. On pensera évidemment au prix des maisons à Toronto et à Vancouver. Pour les propriétaires, ce n'est pas un problème, mais pour ceux qui essaient de le devenir, c'est une autre histoire. Dans le Nord, le

living because food and a number of other things, with the high transportation costs, are more expensive in the North than you would find in the South. That will also affect, I think, your definition of what you mean by “middle class.”

Senator Mockler: You once wrote an article about a smart tax and regulatory policies. Would you expand on that?

Mr. Mintz: What was the smart item?

Senator Mockler: In Ireland, a smart tax; and we called it the Irish miracle in the 1990s.

Mr. Mintz: Oh, okay.

Senator Mockler: We see that there seems to be a propelling back to where it was.

Mr. Mintz: It's actually a wonderful story for tax policy experts like I am because it shows you that taxes can have a pretty powerful impact. As many people know, Ireland was a basket case for centuries, really, in Europe. It was one of the poor countries of Europe. It was back in the late 1960s that they decided to undertake a significant change in the way they did things because they were always losing population to Europe and America. They also had poor education. In fact, not only did people not go into tertiary education, they didn't even go into secondary education.

What the Irish did had a three-pronged strategy. One was to invest in education. They started free tuition for tertiary education because they wanted to encourage people to get beyond the secondary stage and into universities and colleges. They tried to get their population educated and create many more skilled workers. Of course, they also understood that if you're going to have skilled workers, you have to create demand for those skilled workers or else they'll go off to other countries.

They had two policies to try to attract businesses to Ireland and to create jobs. One was infrastructure spending to improve the infrastructure in Ireland. The other was a significant adjustment to its tax system, in particular its income taxes, to much lower rates and broader bases — that type of thing. The key was their much lower corporate income tax rate, which they lowered for manufacturing and financial income to 10 per cent initially and then later undertook a broadening to make it 12.5 per cent for everything.

That attracted a lot of multinationals to Ireland after the late 1960s. By the time the year 2000 hit, Ireland was actually getting a migration inflow, not an outflow. It was the fastest-growing European country for roughly two decades. It also had a huge improvement in productivity as a result. The big mistake Ireland made was messing up the financial regulatory system. They were not very careful. I remember when I was in Ireland a cab driver was telling me that he could get a mortgage equal to 125 per cent of the value of his house. In other words, he could

coût de la vie est plus élevé, car la nourriture et d'autres articles sont plus chers que dans le Sud, en raison des frais élevés de transport. Cela va aussi influencer sur votre définition de « classe moyenne ».

Le sénateur Mockler : Vous avez écrit un article sur les politiques judicieuses en matière de fiscalité et de réglementation. Pourriez-vous nous en parler un peu?

M. Mintz : Les politiques judicieuses sur quoi?

Le sénateur Mockler : En Irlande, les politiques fiscales; on parlait du miracle irlandais dans les années 1990.

M. Mintz : Ah, d'accord.

Le sénateur Mockler : On dirait qu'on revient à cette situation.

M. Mintz : C'est en fait une très belle histoire pour les spécialistes en politiques fiscales comme moi, car elle démontre parfaitement toute l'influence que peuvent avoir les impôts. C'est connu, l'Irlande a été un cas désespéré en Europe pendant des siècles. C'était un des pays pauvres de l'Europe. À la fin des années 1960, l'Irlande a décidé de changer du tout au tout sa façon de faire les choses, car elle n'arrivait pas à freiner l'exode de sa population vers l'Europe et l'Amérique. Elle avait également un faible niveau de scolarité. En fait, ce n'est pas seulement que les gens abandonnaient leurs études avant l'université, c'est qu'ils ne se rendaient même pas au secondaire.

L'Irlande a ainsi adopté une stratégie à trois volets. La première consistait à investir dans l'éducation. Elle a offert les études universitaires gratuites pour encourager les gens à se rendre plus loin que le secondaire et à s'inscrire au collège et à l'université. Elle voulait accroître le niveau de scolarité de sa population et produire beaucoup plus de travailleurs qualifiés. L'Irlande avait compris qu'en créant des travailleurs qualifiés, elle devait aussi leur offrir des débouchés pour ne pas qu'ils s'exilent dans d'autres pays.

Deux politiques visant à attirer des entreprises en Irlande et à créer de l'emploi avaient été adoptées. Une prévoyait des investissements afin d'améliorer l'infrastructure en place. L'autre consistait à faire une refonte du régime, notamment en réduisant considérablement les taux des impôts sur le revenu et en instaurant des assiettes fiscales plus larges. La clé a été de réduire considérablement le taux d'imposition des entreprises. Au départ, c'est une réduction de 10 p. 100 qui a été accordée pour le secteur manufacturier et les revenus financiers; plus tard, c'est une réduction globale de 12,5 p. 100 qui a été appliquée.

Cela a permis d'attirer beaucoup de multinationales en Irlande après la fin des années 1960. En 2000, l'Irlande enregistrait un solde migratoire positif, pas négatif. Pendant une vingtaine d'années, l'Irlande a connu la plus forte croissance de tous les pays d'Europe. Conséquemment, sa productivité a également connu une hausse marquée. Sa grande erreur a été de bousiller le système de réglementation financière. Elle n'a pas été très prudente. Je me souviens qu'un chauffeur de taxi me disait, quand j'étais là-bas, qu'il pouvait obtenir une hypothèque

buy the furniture and all other things. So Ireland got very heavily hit by the financial crisis in 2009 and had to save the banks that got into serious trouble. The economy took a big hit. It had a major recession, much bigger than what we had in Canada and in Australia. It really paid the price of bad financial regulation at the time.

It's interesting that over the past couple of years, Ireland has become one of the fastest-growing European countries again. It's not quite at 6 per cent average growth rates or 7 per cent as it was before. It's in the 3 per cent to 4 per cent range, which is better, of course, that what we're doing in North America and many other countries. Much of that is because some of the main policies they had earlier on are still in place today and are playing a significant role in helping the country.

Senator Mockler: Would you comment on guaranteed annual income?

Mr. Mintz: I did say a few remarks earlier, but I could spend a little more time.

It's an intriguing idea if we can cut down some of the complexity in our system, but I don't think that the pure system of a single minimum income will work because there are too many differential needs of families. Going back, there are persons with disabilities and different-sized families with different-aged children and number of children — things like that.

You're going to have to have differentiation in your support systems. One thing is that you end up clawing back all the benefits at the same rate if you had a clawback. Maybe you could get rid of Employment Insurance because it may not be needed and all the bureaucracies associated with that.

Senator Marshall: I want to follow up on Senator Ataullahjan's question about growing the middle class. We have discussed this on numerous occasions in this committee with various witnesses. It starts with the budget where it says "growing the middle class." So we were trying to define the middle class so that this time next year we could go back and see if the middle class actually did grow.

Your suggestion was probably the closest I think we've come to being fairly definitive. So would you have any suggestions as to how we could, next year, go back to see if the middle class actually did grow as a result of the changes in the budget?

Mr. Mintz: I think you would have a tough time because usually there's a lag in data, right?

Senator Marshall: Right.

Mr. Mintz: It's more than a year, and so you're not even going to be able to assess it that easily.

équivalant à 125 p. 100 de la valeur de sa maison. Autrement dit, il pouvait aussi se permettre d'acheter des meubles et tout le reste. L'Irlande a ainsi été frappée très durement par la crise financière de 2009 et a dû sauver les banques qui se sont retrouvées dans le pétrin. L'économie a été gravement secouée. S'en est suivie une récession majeure, bien plus grave qu'au Canada et qu'en Australie. L'Irlande a véritablement payé les frais de sa piètre réglementation financière à ce moment-là.

Il est intéressant de voir qu'au cours des deux ou trois dernières années, l'Irlande a regagné son titre de pays d'Europe ayant la plus forte croissance. On est cependant assez loin des 6 ou 7 p. 100 de croissance d'antan. Le taux de croissance se situe maintenant à 3 ou 4 p. 100, ce qui est mieux que ce qu'on arrive à faire en Amérique du Nord et dans bien d'autres pays. L'Irlande a conservé ses politiques principales, celles qu'elle avait adoptées plus tôt, et cela contribue grandement à l'essor du pays.

Le sénateur Mockler : Pourriez-vous nous faire part de vos commentaires sur le revenu annuel garanti?

M. Mintz : J'en ai parlé brièvement tout à l'heure, mais je peux vous en dire un peu plus à ce sujet.

L'idée de simplifier quelque peu notre système est intrigante, mais je ne crois pas que la notion d'un revenu minimum unique soit fonctionnelle, car les besoins de chaque famille sont trop différents. Je me répète, mais il y a des personnes handicapées et des familles plus ou moins nombreuses, qui ont des enfants d'âges différents, entre autres choses.

Les systèmes de soutien vont prévoir une discrimination des revenus. Il faut savoir que le recouvrement des prestations va se faire à un taux unique, si c'est ce qui doit arriver. On pourrait peut-être éliminer l'assurance-emploi et tous les processus administratifs qui l'entourent.

La sénatrice Marshall : Je veux revenir à la question de la sénatrice Ataullahjan à propos de l'essor de la classe moyenne. Le comité en a discuté à maintes reprises avec divers témoins. Cela commence avec le budget, qui prévoit « d'assurer la croissance de la classe moyenne ». Nous voulons ainsi définir la classe moyenne, de façon à ce que nous puissions comparer la situation à pareille date l'an prochain, pour voir si elle a effectivement connu une croissance.

Votre suggestion est probablement celle qui se rapproche le plus d'une définition assez définitive. Avez-vous donc des moyens à nous proposer pour que nous puissions déterminer l'an prochain si les changements prévus par le budget ont effectivement permis d'assurer la croissance de la classe moyenne?

M. Mintz : Je crois que ce sera difficile, car il y a un délai avant d'avoir ces données, n'est-ce pas?

La sénatrice Marshall : Oui.

M. Mintz : Cela prend plus qu'un an, alors vous ne pourrez pas le déterminer aussi facilement.

For example, economists will predict the increase in the top rate, as we did in the latest budget, and as some of the provinces did, like Alberta, which has gone nine points in total, but we won't know for three or four years what implications that had for personal income tax collections in Alberta. It's going to take that long to get the data to really understand that. At least if it's public data. Now, maybe government can assess that more quickly, but I doubt they'll even know that next year, by the time Canada Revenue Agency is able to put everything together.

Senator Marshall: Okay, because the budget also talked about making evidence-based decisions, so what you're saying is that evidence won't be collected for four or five years down the road.

Mr. Mintz: Yes, or maybe two to three, depending on the kind of information. I think the key is Statistics Canada does do surveying and they do show what's happening to people's incomes, and I think the only thing that you can judge is whether family incomes or individual incomes are growing. Are people better off in two to three years? The problem there is this confounding factor that will influence that growth.

It's not just going to be the budget and the provisions in it; there are other things that are happening, including what's happening worldwide, such as the price of oil, or interest rates or whatever. All those things will impact on growth in the country, and so then you get into this debate about, well, maybe if we didn't take these measures it would have been worse or it could have been better. Who knows? That's the problem in trying to do that analysis. To do that kind of analysis, which is possible, you need data for a long enough period to understand it.

Senator Marshall: Multiple periods, okay.

In the context of your comments on the deficit and where we're going in the long term, there's quite a bit of spending in this year's budget giving rise to the deficit, and some has been categorized as stimulus spending. Would it not have been better for the government to have given further tax breaks rather than revving up spending? Do you have any comments on that?

Mr. Mintz: I'm surprised that you didn't quote my recent op-ed on that.

Senator Marshall: I'm giving you an opportunity.

Mr. Mintz: Tax cuts actually work much more quickly than infrastructure spending. In fact, even during the 2008-09 period I know that Minister Flaherty was really adamant about "use it or lose it," so we were looking at infrastructure spending that could be done right away, like filling potholes, as opposed to big infrastructure projects that might be needed but will take a much longer period to be done.

Par exemple, les économistes vont prédire une hausse du taux maximal, comme cela a été le cas avec le dernier budget et dans certaines provinces, comme l'Alberta, qui a appliqué une hausse de neuf points au total, mais ce n'est que dans trois ou quatre ans que nous saurons quelles répercussions cette mesure a eues pour le recouvrement des impôts sur le revenu en Alberta. Il faudra attendre tout ce temps pour obtenir les données afin de bien le comprendre. Du moins, c'est le cas pour les données publiques. Peut-être que le gouvernement peut y avoir accès plus rapidement, mais je doute qu'il puisse analyser la question dès l'an prochain, car il faut que l'Agence du revenu du Canada ait le temps de tout colliger.

La sénatrice Marshall : D'accord, parce que le budget parle aussi de prendre des décisions fondées sur des données probantes. Mais vous nous dites que ces données probantes ne seront colligées que quatre ou cinq ans plus tard.

M. Mintz : Oui, ou peut-être deux ou trois, selon le type d'information recueillie. Cependant, Statistique Canada mène des enquêtes qui recensent entre autres les salaires, et je pense que la seule chose qu'il est possible de déterminer est si les revenus familiaux ou individuels augmentent. Est-ce que la situation des gens s'est améliorée au bout de deux ou trois ans? Le problème, c'est qu'il y a un facteur de confusion qui va influencer sur cette croissance.

Tout ne renvoie pas qu'au budget et aux dispositions qu'il contient; d'autres facteurs sont à prendre en considération, d'autres choses se passent dans le monde, comme le prix du pétrole, les taux d'intérêt, et cetera. Toutes ces choses ont des répercussions sur la croissance au pays, et on peut bien avancer que telle ou telle mesure aurait pu améliorer ou empirer la situation. Qui sait? C'est ce qui complique l'analyse. Pour y arriver, car c'est possible, il faut des données couvrant une période suffisamment longue pour dresser un bon portrait de la situation.

La sénatrice Marshall : Plusieurs périodes, d'accord.

Vous avez parlé du déficit et de ce qui nous attend à long terme. À ce sujet, le budget de cette année prévoit bien des dépenses, certaines qualifiées de dépenses visant à relancer l'économie, et cela va alourdir le déficit. N'aurait-il pas été préférable que le gouvernement réduise les impôts plutôt que d'accroître les dépenses? Avez-vous des commentaires à formuler là-dessus?

M. Mintz : Cela m'étonne que vous n'ayez pas cité la lettre d'opinion que j'ai publiée récemment sur le sujet.

La sénatrice Marshall : Je vous laisse le soin de le faire.

M. Mintz : Les effets des réductions d'impôt sont beaucoup plus immédiats que ceux des dépenses en infrastructure. En fait, je sais qu'en 2008-2009, le ministre Flaherty tenait mordicus au principe de la péremption, alors il fallait cerner les dépenses en infrastructure qui pouvaient être engagées immédiatement, comme remplir les nids de poule, plutôt que d'entreprendre de grands projets d'infrastructure qui sont peut-être nécessaires, mais qui prennent beaucoup plus de temps à concrétiser.

I actually think infrastructure is a lousy way to stimulate the economy, except for filling some potholes at a certain point in time. Because I think what infrastructure is important for is building capacity to produce goods and services in the future, and that's more of a long term-type investment, and it's important for the productivity of the country that there's both sufficient public and private infrastructure spending being done.

And in fact, for that reason I think that, as a stimulus, infrastructure is actually the wrong policy to use. What's more important for Canada is talking about how to get people moving faster within urban centres and how to get our goods and services out of the country in terms of exporting, or those things coming into the country in terms of importing, because those are important for growth.

Those are much longer-term infrastructure projects than what you're going to do in the very short run.

Senator Marshall: Thank you.

Senator Eaton: I'll pick up where Senator Marshall left off. Talking about stimulus and infrastructure, what about pipelines? Would they be a source if this government went and actually made the decision to do the east-west line and perhaps the Northern Gateway? Would that be a long-term stimulus?

Mr. Mintz: I don't want to use the word "stimulus," but a long-term —

Senator Eaton: Long-term benefit to the country and creates jobs.

Mr. Mintz: A long-term project that would have long-term benefits for the country.

I think it's more than just pipelines. I think we need a more general discussion about how we're going to get infrastructure built in this country.

Senator Eaton: But all we seem to do is discuss and think.

Mr. Mintz: One of the proposals the School of Public Policy is working on with CIRANO at the University of Montreal is the concept of developing corridors. We call it the northern corridor, through which you can move minerals, forest products, oil and gas, electrical transmission lines or whatever. You get the pre-approval in place for certain corridors, and then it becomes a much easier process on the regulatory side to get these things done more quickly.

Senator Eaton: I see. You just add what you need to that corridor.

Mr. Mintz: And if you look at the paper we put out, we actually showed how you could do a corridor right across the North as a major project that would connect Newfoundland going all the way to B.C., and it's more than just pipelines. It is

Je crois en fait qu'investir dans l'infrastructure est un mauvais moyen de stimuler l'économie, sauf pour ce qui est de remplir des nids de poule de temps en temps. À mon avis, l'infrastructure est importante pour bâtir la capacité voulue afin de produire des biens et des services, et c'est davantage un investissement à long terme, et il est important pour la productivité du pays que le secteur privé et le secteur public investissent suffisamment dans l'infrastructure.

C'est pour cette raison que j'estime qu'investir dans l'infrastructure n'est pas un bon moyen de stimuler l'économie. Le Canada doit surtout s'attarder sur des mesures qui permettront aux gens de se déplacer plus rapidement dans les centres urbains et de transporter nos biens et services en vue de leur exportation. Il faut aussi voir aux mesures d'importation, car c'est important pour la croissance.

Ce sont des projets d'infrastructure à beaucoup plus long terme que ce qu'on peut faire à très court terme.

La sénatrice Marshall : Merci.

La sénatrice Eaton : Je vais reprendre là où la sénatrice Marshall s'est arrêtée. Vous parlez de stimulation et d'infrastructure, mais qu'en est-il des oléoducs? Serait-ce une source de stimulation si le gouvernement décidait de construire l'oléoduc est-ouest et peut-être celui de Northern Gateway? Serait-ce une stimulation à long terme?

M. Mintz : Je ne veux pas utiliser le mot « stimulation », mais à long terme...

La sénatrice Eaton : Cela procurerait des avantages à long terme à notre pays et créerait de l'emploi.

M. Mintz : C'est un projet à long terme qui aurait des avantages à long terme pour le pays.

Je pense que cela ne se limite pas aux oléoducs. Je pense qu'il faut discuter de manière plus générale de la façon dont nous construirons l'infrastructure du Canada.

La sénatrice Eaton : Mais tout ce que nous semblons faire, c'est de discuter et de réfléchir.

M. Mintz : L'une des propositions qu'étudie l'École de politique publique en collaboration avec le CIRANO, de l'Université de Montréal, est celle de la mise en place de corridors. Nous parlons du corridor du Nord, qui nous permettrait de déplacer des minéraux, des produits forestiers, du pétrole et du gaz, de faire passer des lignes de transmission d'électricité ou quoi que ce soit d'autre. Il y aurait une préapprobation pour certains corridors, il serait donc beaucoup plus facile, sur le plan réglementaire, d'autoriser ce genre de projet.

La sénatrice Eaton : Je vois. Il suffirait d'ajouter ce dont nous avons besoin dans ce corridor.

M. Mintz : Si vous jetez un coup d'œil au document que nous avons apporté, nous exposons comment vous pourriez établir un corridor à travers le Nord, dans le cadre d'un grand projet qui relierait Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, et il n'y aurait

trying to get our goods and services out, including ports and everything else. The problem in Canada is that we don't have a regulatory process to get easy approval for these things.

Australia has used this very effectively. For example, TransAlta has told me that they could build an electrical transmission line in Australia and get all the approvals within six months. Well, it could take two years in Canada.

Senator Eaton: Because the corridor has already been established, and they're just going down the corridor.

Mr. Mintz: Exactly.

Senator Eaton: It seems so sensible.

Mr. Mintz: It is. African countries have been doing this. I met a person in Toronto who has been doing this work around the world. This is something we could do in a much more effective manner.

The Chair: It's interesting you bring that up, doctor, because our banking committee this morning is looking at future projects. One of them is the northern corridor, and we have the article that you just alluded to from the University of Montreal.

Are you okay, Senator Eaton? Can we move on?

Senator Eaton: Yes, please do.

Senator Mockler: To follow up on Senator Eaton's question, there's a lot of talk about the concept of distributing wealth. Would we qualify the Energy East pipeline as a means of distributing wealth from coast to coast?

Mr. Mintz: The question is what benefits Canada gets as a whole from the eastern pipeline versus one particular region, and things like that. Alberta, maybe B.C. and, potentially, part of Saskatchewan may benefit because they can get oil sold more easily and shipped. But then, to me, when you talk about the pipeline itself, it goes through communities. There are property taxes that will be paid and there are certain things that are going to be involved that will help those communities, as well as provinces, and so there are some economic benefits. We also have to remember the taxes that are paid are from different regions in Canada and go to the federal government end up getting redistributed to other parts of the country.

So yes, there are some positive aspects for all parts of the country associated with that one project. But of course you can make that point about many different projects and many different things we do, and I think this really goes back to the whole question of what we do as a country. We talk about innovation, but part of innovation, which means getting things done more efficiently, is actually a regulatory system as well as how we are

pas que les oléoducs. L'objectif serait d'y transporter tous nos biens et services, y compris ceux qui passent par des ports. Le problème, au Canada, c'est qu'il n'y a pas de mécanisme réglementaire qui permette l'approbation facile de ce genre de choses.

L'Australie le fait pourtant de manière très efficace. Par exemple, des gens de TransAlta m'ont dit qu'ils pouvaient bâtir une ligne de transmission d'électricité en Australie et obtenir toutes les approbations voulues en l'espace de six mois. Les mêmes démarches prendraient deux ans au Canada.

La sénatrice Eaton : Parce que le corridor serait déjà établi et qu'il suffirait de l'utiliser.

M. Mintz : Exactement.

La sénatrice Eaton : Cela semble très sensé.

M. Mintz : Tout à fait. Cela se fait dans divers pays africains. J'ai rencontré une personne, à Toronto, qui se spécialise dans ce genre de travail partout dans le monde. Nous pourrions gagner beaucoup en efficacité de cette manière.

Le président : C'est une idée intéressante que vous lancez, monsieur, parce que notre comité des banques se penche justement ce matin sur les projets futurs. L'un d'eux viserait la création du corridor du Nord, et nous avons l'article de l'Université de Montréal que vous venez de mentionner.

Avez-vous terminé, sénatrice Eaton? Pouvons-nous continuer?

La sénatrice Eaton : Oui, je vous en prie.

Le sénateur Mockler : Pour continuer dans la foulée de la question de la sénatrice Eaton, on parle beaucoup du concept de la redistribution de la richesse. Pourrions-nous qualifier l'oléoduc d'Énergie Est de véhicule de redistribution de la richesse d'une côte à l'autre?

M. Mintz : Il faut nous demander ce que le Canada dans son ensemble, plutôt qu'une région en particulier, retirera de l'oléoduc vers l'est. L'Alberta, peut-être la Colombie-Britannique et peut-être une partie de la Saskatchewan pourraient en profiter, puisqu'elles pourront vendre et expédier plus facilement leur pétrole. Mais je vous dirais qu'il ne faut pas oublier que l'oléoduc traversera littéralement des villes et des villages. Il y a des taxes foncières qui s'y rattachent et diverses choses qui aideront les collectivités visées, de même que les provinces, et elles en retireront des avantages économiques. Il faut aussi nous rappeler que toutes les taxes qui sont payées dans les diverses régions du Canada aboutissent dans les coffres du gouvernement fédéral, qui les redistribue aux diverses régions du pays.

Donc oui, il y a des aspects positifs à ce projet pour toutes les parties du pays, mais bien sûr, on peut en dire autant de différents projets et de différentes choses que nous faisons. Je pense que cela nous ramène à toute la question de ce que nous faisons globalement au pays. Nous parlons d'innovation, mais l'innovation consiste à faire les choses plus efficacement, donc à nous doter d'un cadre réglementaire qui nous permette de faire ce

able to accomplish things to get them done. I think that there are a lot of things that get covered, and if we want to grow better as a country, we should be doing that.

The United States has been planting lots of pipelines right across the country. They have been developing their resources. They have had some opposition to development in certain parts of the country, but they're going ahead, aren't they, with things like LNG — liquefied natural gas — plants and stuff like that. We're still waiting to get our final approval on an LNG plant on the West Coast.

The Chair: Doctor, would you like to give us a 30-second to 60-second summary of what key message you want to leave with us today?

Mr. Mintz: I think we need a better plan for growth in this country. I think we need to get more focused on growth because, in the end, with our aging society and our productivity problems, if we're going to have the resources to redistribute to help low-income people in poverty, which I think all of us around this table would agree with — we would like to support individuals that need that support — we're going to need the growth and the income to do that and the tax revenues that evolve for governments to play their role.

The Chair: You said one thing that I picked up on: Developing or streamlining our regulatory system is one of the key steps. Is that a point that's strong in your —

Mr. Mintz: Yes. It applies to all sorts of policies in governments. We need to be more focused on a growth-oriented path than we're seeing right now.

The Chair: Did you have a chance to see the Banking study that we just announced on interprovincial trade?

Mr. Mintz: I got a copy of it, but I've been travelling.

The Chair: You'll have a chance to read it, maybe, on the plane.

Mr. Mintz: I'll be planning to read that because I actually have that and am interested in reading it.

The Chair: On behalf of our committee, we thank you very much, sir, for taking the time to spend with us today and sharing your thoughts on the implications of Budget 2016.

For the second part of our meeting today, we are particularly interested in the provisions of Part 4, Division 7 of Bill C-15, which deals with federal-provincial fiscal arrangements. Even more specifically, we're interested in the changes to the Territorial Formula Financing.

To discuss this issue, we welcome, from Statistics Canada, James Tebrake, Director General, Macroeconomic Accounts Branch; and Tom Dufour, Director of Public Sector Statistics.

que nous avons à faire. Je pense que cela englobe beaucoup de choses, mais si nous voulons améliorer la croissance au Canada, nous devrions aller de l'avant avec ce projet.

Les États-Unis ont construit beaucoup d'oléoducs un peu partout sur leur territoire. Ils exploitent leurs ressources. L'exploitation des ressources suscite de l'opposition dans certaines régions du pays, mais ils vont tout de même de l'avant, n'est-ce pas, avec la construction d'usines de traitement du GNL, le gaz naturel liquéfié, par exemple. Pour notre part, nous attendons toujours l'approbation finale pour la création d'une usine de traitement du GNL sur la côte Ouest.

Le président : Monsieur, voudriez-vous résumer en 30 à 60 secondes le principal message que vous voudriez que nous retenions aujourd'hui?

M. Mintz : Je pense que nous avons besoin d'un meilleur plan pour assurer la croissance du Canada. Je pense que nous devons nous concentrer davantage sur la croissance, parce qu'en bout de ligne, compte tenu du vieillissement de la population et de nos problèmes de productivité, si nous voulons avoir des ressources à redistribuer pour aider les personnes à faible revenu à se sortir de la pauvreté — un concept avec lequel je crois que nous sommes tous d'accord, nous voulons aider les gens dans le besoin —, nous aurons besoin de croissance, des revenus qui en découleront, ainsi que des recettes fiscales qui permettront aux gouvernements de jouer leur rôle.

Le président : Vous avez dit une chose que j'ai remarquée : il faut développer ou simplifier notre cadre réglementaire, c'est l'une des principales solutions. Est-ce un élément fort de votre...

M. Mintz : Oui. Cela s'applique à toutes sortes de politiques gouvernementales. Nous devons adopter une orientation beaucoup plus axée sur la croissance qu'en ce moment.

Le président : Avez-vous eu la chance de prendre connaissance du rapport que le Comité des banques vient de publier sur le commerce interprovincial?

M. Mintz : J'en ai reçu copie, mais j'étais en voyage.

Le président : Vous aurez peut-être la chance de le lire dans l'avion.

M. Mintz : Je prévois le lire, parce que je l'ai en mains et qu'il m'intéresse beaucoup.

Le président : Au nom du comité, je vous remercie infiniment, monsieur, d'avoir pris le temps de venir échanger vos réflexions avec nous sur les incidences du budget de 2016.

Pour la seconde partie de la réunion d'aujourd'hui, nous nous pencherons plus précisément sur les dispositions de la partie 4, section 7 du projet de loi C-15, qui portent sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Plus particulièrement encore, nous nous intéressons aux modifications apportées à la formule de financement des territoires.

Pour discuter de cette question, nous accueillons James Tebrake, directeur général, Direction des comptes macroéconomiques chez Statistique Canada, de même que

From the Department of Finance Canada, we have folks who have visited us many times: Tom McGirr, Chief, Equalization and TFF Policy, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch — I almost needed oxygen after that, Tom — and Duane Hayes, Chief, Program Payments & Estimates Section, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch. I took a deep breath, Duane.

Mr. Tebrake, do you have a brief presentation for us? If you do, please go ahead.

James Tebrake, Director General, Macroeconomic Accounts Branch, Statistics Canada: Yes, we circulated a presentation. Hopefully, everyone received it. I have some opening remarks, and the opening remarks are really kind of embedded in the presentation. It just makes it a little bit easier for you to follow along. Maybe as a preface, before I get into that, really, what I'm going to do in these opening remarks is explain a little bit the Canadian System of Macroeconomic Accounts and explain the revision that we made in 2015 to that, what was revised, and then how that fits into the TFF.

With that, the Canadian System of Macroeconomic Accounts is a set of macroeconomic statistics to provide governments, businesses and citizens with a current picture of the evolution and structure of the Canadian economy. Statistics such as gross domestic product, labour productivity, national wealth, the international balance of payments all emanate from the Canadian System of Macroeconomic Accounts.

A bit unique to Canada, these data are also used in the administration of a number of government programs, such as the fiscal equalization program, Territorial Formula Financing program, and Harmonized Sales Tax program.

Statistics Canada regularly conducts revisions to the Canadian System of Macroeconomic Accounts to incorporate the most current information on the Canadian economy that we obtain from censuses and annual surveys and to improve estimation methods. These revisions are generally limited to a few years. Periodically, the Canadian System of Macroeconomic Accounts undergoes a comprehensive revision, which is much broader in scope. These are reserved for incorporating conceptual, classification and presentational changes and to introduce major statistical improvements. These revisions are generally carried back over the entire length of the time series. These revisions improve the international comparability of our data, incorporate the latest advances in methodology in the area of economic measurement and integrate updated and higher-quality source

Tom Dufour, directeur, Statistique du secteur public. Nous accueillons également deux représentants du ministère des Finances du Canada, qui sont déjà venus souvent témoigner devant nous : Tom McGirr, chef, Péréquation et politique de la FFT, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale — j'ai presque besoin d'oxygène après cela, Tom —, ainsi que Duane Hayes, chef, Paiements et estimations des programmes, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale. J'ai pris une grande inspiration, Duane.

Monsieur Tebrake, avez-vous préparé un bref exposé? Le cas échéant, je vous donne la parole.

James Tebrake, directeur général, Direction des comptes macroéconomiques, Statistique Canada : Oui, nous vous avons remis une présentation, et j'espère que tout le monde l'a reçue. J'ai préparé une déclaration préliminaire, qui reprend beaucoup le texte de la présentation. Ce sera simplement un peu plus facile pour vous de suivre. En guise de préface, avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous mentionnerai que ma déclaration préliminaire vise à vous expliquer un peu le Système canadien des comptes macroéconomiques et à vous expliquer la révision que nous y avons apportée en 2015, ce qui a été révisé et comment cela s'inscrit dans la FFT.

Sur ce, le Système canadien des comptes macroéconomiques est un ensemble de statistiques macroéconomiques qui fournit aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens une vue d'ensemble à jour de l'évolution et de la structure de l'économie canadienne. Les statistiques sur le produit intérieur brut, la productivité du travail, la richesse nationale et la balance des paiements internationaux proviennent toutes du Système canadien des comptes macroéconomiques.

Chose assez unique au Canada, l'administration se sert également de ces données pour administrer divers programmes gouvernementaux, comme le programme de péréquation, la formule de financement des territoires et le programme de la taxe de vente harmonisée.

Statistique Canada révisé régulièrement les estimations du Système canadien des comptes macroéconomiques afin d'y incorporer les plus récents renseignements sur l'économie canadienne, tirés des recensements et des enquêtes annuelles, et d'améliorer les méthodes d'estimations. Ces révisions visent généralement quelques années de données seulement. Périodiquement, le Système canadien des comptes macroéconomiques fait l'objet de révisions exhaustives dont la portée est beaucoup plus vaste. Celles-ci servent à introduire des changements touchant les concepts, la classification et la présentation, ou des améliorations statistiques majeures. Ces révisions portent généralement sur l'ensemble de la série chronologique. Elles améliorent la comparabilité internationale de nos données, mettent à profit les plus récentes innovations

data and statistical techniques, adding detail and relevance to the economic estimates.

This strategy furthers Statistics Canada's policy of ensuring Canadians' access to trusted, accurate and relevant economic statistics that meet the priority information needs of Canadians and the Canadian government.

In November and December 2015, Statistics Canada released estimates for the Canadian System of Macroeconomic Accounts based on the latest comprehensive revision. The comprehensive revision is the end result of a three-year project to more closely align the Canadian system with the international standards put out by the United Nations and the International Monetary Fund.

Over the last three years, there has been extensive communication with federal, provincial and territorial governments, as well as academics, businesses and international bodies, regarding the scope and timing of the revision.

On November 10, 2015, Statistics Canada released the 2014 Provincial and Territorial Economic Accounts, along with a revised set of accounts from 1981 to 2013. A few weeks later, on December 1, we released our Quarterly National Income and Expenditure Accounts, which included estimates for the third quarter of 2015, along with revised estimates from 1981 all the way to the second quarter of 2015.

There are some major changes included in those numbers: One was an improvement from the incorporation of higher-quality statistics related to government revenues, expenses, assets and liabilities. Another one was the incorporation of improved estimates of Canada's capital stock. We changed our treatment of pension and pension plans, and defined benefit pension plans, and we also incorporated natural resource wealth into our quarterly balance sheet.

Since the data from these systems of macroeconomic accounts are used in the administration of a number of government programs, such as the federal-provincial-territorial transfer program and the Harmonized Sales Tax program, revisions to these statistics can have an impact on payments between the federal government and the provinces and territories. Estimates from the provincial and economic accounts and the Quarterly National Income and Expenditure Accounts developed by Statistics Canada are used by the Department of Finance as inputs into the Territorial Formula Financing as per the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act.

méthodologiques dans le domaine de la mesure économique et intègrent des données sources et des techniques statistiques à jour et de meilleure qualité afin d'accroître le niveau de détail et la pertinence des estimations économiques.

Cette stratégie vient appuyer la politique de l'organisme visant à s'assurer que les Canadiens et le gouvernement canadien ont accès à des statistiques économiques fiables, exactes et pertinentes, qui répondent à leurs besoins prioritaires en matière d'information.

En novembre et décembre 2015, Statistique Canada a publié ses estimations pour le Système canadien des comptes macroéconomiques révisées à la lumière de la dernière révision exhaustive. La révision exhaustive est l'aboutissement d'un projet de trois ans visant à harmoniser davantage le Système canadien aux normes internationales proposées par les Nations Unies et le Fonds monétaire international.

Au cours des trois dernières années, il y a eu de nombreuses communications entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de même que les universitaires, le monde des affaires et divers organismes internationaux quant à la portée et au moment de cette révision.

Le 10 novembre 2015, Statistique Canada a diffusé les données des comptes économiques provinciaux et territoriaux de 2014 ainsi qu'un ensemble révisé des données des comptes économiques, provinciaux et territoriaux couvrant la période de 1981 à 2013. Quelques semaines plus tard, le 1^{er} décembre, nous avons diffusé les données des comptes trimestriels nationaux des revenus et dépenses, qui comprenaient des estimations pour le troisième trimestre de 2015 ainsi que des estimations trimestrielles révisées couvrant la période de 1981 au deuxième trimestre de 2015.

Ces chiffres intègrent quelques grands changements : ils comprennent des améliorations statistiques découlant de l'ajout d'estimations de meilleure qualité et plus détaillées des revenus, des dépenses, des actifs et des passifs des administrations publiques. Ils intègrent également des améliorations statistiques découlant de l'ajout d'estimations révisées du stock de capital du Canada. Nous avons modifié notre traitement des retraites, des régimes de retraite et des régimes de retraite à prestations déterminées et nous avons ajouté du patrimoine en ressources naturelles aux comptes trimestriels du bilan national.

Puisque les données des systèmes des comptes macroéconomiques servent à administrer un certain nombre de programmes gouvernementaux, dont les programmes fédéraux de transferts aux provinces et aux territoires, ainsi que le programme de la taxe de vente harmonisée, les révisions apportées peuvent avoir une incidence sur les paiements effectués entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et territoriales. Les estimations des comptes économiques provinciaux et territoriaux et des comptes trimestriels nationaux des revenus et dépenses produites par Statistique Canada sont utilisées par le ministère des Finances dans la formule de

Some of the estimates produced by Statistics Canada that are used by the Department of Finance as inputs into the Territorial Formula Financing include provincial and territorial government total expenditures, local government total expenditures, local government transfers to provinces, provincial and territorial transfers to local government — as you can see, it's a whole range of data.

As noted, one of the major changes associated with the 2015 comprehensive revision was an improvement in our government finance statistics. Over the last number of years, Statistics Canada modernized the government finance statistics program, and this included adopting the concepts and accounting methods outlined in the International Monetary Fund's government accounting manual as well as incorporating improved and more detailed data sources. These new accounting concepts and methods and improved data sources have resulted in more accurate measures of government revenue expenses, operating balances and assets.

These above series were revised with the release of the Quarterly National Income and Expenditure Accounts. If you have the presentation in front of you, I think slide 10 has a graph that shows the size of the revisions that were made to the data. You can see we've improved our government finance statistics and made revisions that were more substantial in the later periods than they were in the back periods.

The role of Statistics Canada with respect to the Territorial Formula Financing is to supply data to the Department of Finance, and the role of the Department of Finance is to apply these to the Territorial Formula Financing as per the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act.

Following the release of the data on December 1, the Department of Finance, as required by the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, took the latest vintage of data from the provincial and territorial economic accounts and the Quarterly National Income and Expenditure Accounts and combined it with other information to determine the transfer payments to Nunavut, Yukon and Northwest Territories.

That ends my opening remarks.

Senator Elizabeth (Beth) Marshall (*Acting Chair*) in the chair.

financement des territoires, conformément à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Parmi les estimations produites par Statistique Canada et utilisées par le ministère des Finances dans la formule de financement des territoires figurent les dépenses totales des administrations provinciales et territoriales; les paiements de transfert des administrations provinciales et territoriales aux administrations publiques locales; les dépenses totales des administrations publiques locales, les paiements de transfert des administrations publiques locales aux provinces et toutes sortes d'autres données, comme vous pouvez le constater.

Comme nous l'avons mentionné, l'un des principaux changements associés à la révision exhaustive de 2015 est l'amélioration des statistiques financières du gouvernement. Ces dernières années, Statistique Canada a modernisé son programme de statistiques des finances publiques, notamment en adoptant les concepts et les méthodes comptables énoncées dans le manuel de comptabilité publique du Fonds monétaire international et en intégrant des sources de données de meilleure qualité et plus détaillées. Les nouveaux concepts et méthodes comptables et les sources de données améliorées ont donné lieu à des mesures plus précises des revenus, des dépenses, des soldes de fonctionnement ainsi que des actifs et des passifs des administrations publiques.

La série de données que vous voyez ici a été révisée avec la publication des estimations des comptes trimestriels nationaux des revenus et dépenses. Si vous avez le jeu de diapositives en main, je crois que c'est à la page 10 qu'on voit le graphique qui illustre l'ampleur des révisions de données. Vous pouvez constater que nous avons amélioré nos statistiques financières gouvernementales et que nous avons effectué des révisions plus en profondeur pour les périodes les plus récentes que pour les plus anciennes.

Le rôle de Statistique Canada en ce qui a trait à la formule de financement des territoires est de fournir des données au ministère des Finances, tandis que le rôle du ministère des Finances est d'intégrer ces données dans la formule de financement des territoires, conformément à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

À la suite de la diffusion du 1^{er} décembre 2015, le ministère des Finances, conformément à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, a pris les plus récentes données des comptes économiques provinciaux et territoriaux et des comptes trimestriels nationaux des revenus et dépenses et les a combinés à d'autres renseignements pour déterminer le montant des paiements de transfert versés au Nunavut, au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

C'est ici que se termine ma déclaration.

La sénatrice Elizabeth (Beth) Marshall (*présidente suppléante*) occupe le fauteuil.

The Acting Chair: Basically you produce the data and then you provide it to the Department of Finance, which uses the data to calculate to see what impact it has on the various provincial governments and the territories.

Mr. Tebrake: Exactly.

The Acting Chair: Senator Smith has been beckoned back to the chamber. I'm Senator Marshall from Newfoundland and Labrador. I'm going to sit in until he returns.

Department of Finance officials, do you have any comments in response to what was provided by Statistics Canada, or would you care to elaborate on the role of the Department of Finance?

Tom McGirr, Chief, Equalization and TFF Policy, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance Canada: I think my colleague from Statistics Canada has said quite eloquently that Statistics Canada produces the data.

We have detailed legislation and regulations that set out the formulas used to calculate Territorial Formula Financing payments to the territories. That detail tells us exactly how the calculation should be made. Using data — and we've specifically pointed to data sources that Statistics Canada has.

As my colleagues from Statistics Canada says, they produce the data, and we are the data users, if you will, and we use those inputs in a defined way to calculate the payments to territories.

The Acting Chair: Could you tell us: This matter came up because of the impact that it had on Yukon. Senator Lang, who is a senator representing Yukon, raised the issue that Yukon was expecting a certain amount of funding. When the revisions were put through your formula, which I understood hadn't changed — just the input data changed — the territory ended up with significantly less money.

Were they the only territory or province that received less money, or did that have an impact on other jurisdictions also?

Mr. McGirr: Territorial Formula Financing payments are made to all three: the Yukon, Northwest Territories and Nunavut.

Let me first address the territorial expectation. I can't speak for exactly how the Yukon Territory has come up with its own estimate, but our best guess is that the expectations were built on the data that existed for provincial and local spending prior to the release of data that my colleague from Statistics Canada has talked about. They used this data to crunch through to come up with an estimate of what they thought their Territorial Formula Financing payments were going to be for the forthcoming year.

La présidente suppléante : En gros, vous produisez des données, que vous donnez au ministère des Finances, qui les utilise ensuite pour calculer leur incidence sur les divers gouvernements provinciaux et territoriaux.

M. Tebrake : Exactement.

La présidente suppléante : Le sénateur Smith a été rappelé au Sénat. Je suis la sénatrice Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador. Je présiderai la séance jusqu'à son retour.

Est-ce que les représentants du ministère des Finances ont préparé un exposé en réponse à la présentation de Statistique Canada, ou voudriez-vous nous parler davantage du rôle du ministère des Finances?

Tom McGirr, chef, Péréquation et politique de la FFT, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances Canada : Je crois que mon collègue de Statistique Canada a décrit avec beaucoup d'éloquence que Statistique Canada produit les données.

Nous avons des lois et règlements détaillés qui prescrivent la formule de financement des territoires utilisée pour calculer les paiements de transfert versés aux territoires. Ces dispositions détaillées prescrivent exactement comment le calcul doit se faire. À l'aide des données, et nous utilisons justement les sources de données de Statistique Canada...

Comme mon collègue de Statistique Canada l'a dit, son ministère produit les données, le nôtre les utilise, si l'on veut, et nous utilisons ces intrants d'une manière bien définie pour calculer les paiements qui seront versés aux territoires.

La présidente suppléante : Pouvez-vous nous dire une chose : cette question a été mise en lumière en raison de son incidence sur le Yukon. Le sénateur Lang, un sénateur qui représente le Yukon, nous a dit que le Yukon s'attendait à un certain financement. Après les révisions effectuées au moyen de votre formule, qui n'a pas changé, si j'ai bien compris (il n'y a que les données utilisées qui ont changé), le territoire s'est vu accorder beaucoup moins d'argent.

Est-ce le seul territoire ou la seule province qui en a reçu moins ou cette révision a-t-elle eu une incidence sur d'autres provinces ou territoires aussi?

M. McGirr : Il y a des transferts aux trois territoires, soit le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, selon la formule de financement des territoires.

Permettez-moi d'abord de vous toucher un mot sur les attentes des territoires. Je ne peux pas vous dire exactement comment le Yukon a établi ses propres estimations, mais nous présumons que ses attentes se fondaient sur les données utilisées pour faire état des dépenses provinciales et locales avant la diffusion des données dont mon collègue de Statistique Canada vient de vous parler. Le Yukon a utilisé ces données pour estimer ce qu'il recevrait pour la prochaine année selon la formule de financement des territoires.

Of course, the formula set out in legislation and regulations specifically calls for the minister to use the latest data available. When we did that calculation, the number was less than the territorial expectations, and it was less for all three territories, not just the Yukon.

The Acting Chair: What about the other provinces?

Mr. McGirr: Territorial Formula Financing payments are not made to provinces.

The Acting Chair: No, but on equalization. Would it effect equalization payments?

Mr. McGirr: The data set my colleague is talking about is also used to calculate equalization amounts. The revisions to the data would have had some distributional consequences. The total amount of equalization is tied to the growth rate of the overall economy; we have a fixed amount that we pay in a given year. Then the equalization formula is then used to calculate the distribution of that fixed amount across provinces.

So the revised information would have had an impact on that distribution. Of what magnitude — I don't have that information available to me, but I don't believe that it was significant.

The Acting Chair: Senators, the floor is open for questions. Senator Eaton, do you have a question?

Senator Eaton: No, I'm sorry, I don't. You've asked my question about provincial transfers.

The Acting Chair: I did have questions for Statistics Canada. You were talking about the three-year impact and the retroactivity. How far back does it go?

Mr. Tebrake: With this revision, we actually made revisions back to 1981, which is kind of the start of our national accounting database. As you can see in the one chart on slide 10 — the government data — you see some of the changes all the way back to 1981. The more significant changes were for the more current period.

The Acting Chair: Right. So are you saying that the impact that it had on the Yukon was as a result of changes that went back as far as 1981?

Mr. Tebrake: Maybe I need to back up a little bit. Our statistics are based upon international macroeconomic accounting standards. These standards periodically get revised. It's the international community's way of saying the economy is changing, the way we're doing things is changing, so how we measure it needs to change. We then take those new standards and implement them into the Canadian national accounts.

Bien sûr, la formule prescrite par la loi et le règlement exige que le ministre utilise les données disponibles les plus récentes. Quand nous avons effectué le calcul, le chiffre obtenu était inférieur à celui auquel s'attendait le territoire, et il l'était pour tous les autres territoires aussi, pas seulement le Yukon.

La présidente suppléante : Qu'en est-il des autres provinces?

M. McGirr : La formule de financement des territoires ne s'applique pas aux provinces.

La présidente suppléante : Non, mais pour la péréquation? Est-ce que cela modifie les paiements de péréquation?

M. McGirr : La série de données que vous a présentée mon collègue sert également à calculer les paiements de péréquation. Ces révisions de données auront des conséquences sur la répartition des sommes. Le total des paiements de péréquation est lié au taux de croissance de l'économie en général; nous avons une somme fixe que nous versons chaque année. La formule de péréquation est ensuite appliquée pour calculer comment répartir cette somme fixe entre les provinces.

La révision des données aura donc un impact sur la redistribution de l'argent. Dans quelle ampleur? Je n'ai pas l'information sous la main, mais je ne crois pas que les variations soient très importantes.

La présidente suppléante : Sénateurs, je vous cède la parole pour les questions. Sénatrice Eaton, avez-vous une question?

La sénatrice Eaton : Non, je m'excuse, je n'en ai pas. Vous avez posé ma question sur les transferts aux provinces.

La présidente suppléante : J'avais des questions à poser aux représentants de Statistique Canada. Vous avez parlé de l'effet sur trois ans et de la rétroactivité. À quand remonte la période de rétroactivité?

M. Tebrake : Dans le cadre de cette révision, nous sommes remontés jusqu'à 1981, qui est pour ainsi dire l'année où a été créée notre base de données sur les comptes nationaux. Comme vous pouvez le voir sur le tableau de la diapositive 10, qui présente les données du gouvernement, il y a des modifications qui remontent jusqu'à 1981. Les plus importantes visent la période la plus récente.

La présidente suppléante : Oui. Donc, nous dites-vous que l'incidence de la révision sur le Yukon découle de modifications qui remontent jusqu'en 1981?

M. Tebrake : Je dois peut-être préciser une chose avant d'aller plus loin. Nos statistiques se fondent sur les normes comptables macroéconomiques internationales. Ces normes sont révisées périodiquement. C'est la façon dont la communauté internationale atteste du fait que l'économie change, que nos façons de faire changent, si bien que nous devons également changer notre façon de les évaluer. Nous prenons ensuite ces nouvelles normes et les appliquons aux comptes nationaux du Canada.

Because our users like a nice, long time series of data, we implement those changes back as far as we can. In this case, we implemented them back into 1981. The reason for the revisions is, first, because of the new international standards. At the same time, we obtained some higher-quality government statistics from provincial governments, specifically, and integrated that new higher-quality data in. That resulted in a revision to the entire time series.

The Acting Chair: For 35 years?

Mr. Tebrake: Going back 35 years.

The Acting Chair: Thank you. Senator Beyak, do you have any questions for our witnesses?

Senator Beyak: No. The presentation was excellent. I'm replacing Senator Neufeld, who is ill. I'm not as up to speed as the others.

The Acting Chair: Thank you very much to our witnesses. Seeing no further questions, I'll adjourn the meeting.

(The committee adjourned.)

Comme nos utilisateurs aiment bénéficier d'une belle et longue série de données longitudinales, nous appliquons ces révisions au plus grand nombre d'années possible. Dans ce cas-ci, nous les avons appliquées jusqu'en 1981. La première raison à ces révisions, c'est la publication de nouvelles normes internationales. En même temps, nous avons obtenu des statistiques de meilleure qualité des administrations provinciales, en particulier, et avons intégré ces données de meilleure qualité à l'équation. Ainsi, nous avons révisé les données de toutes les années depuis la création de la base de données.

La présidente suppléante : Des 35 ans?

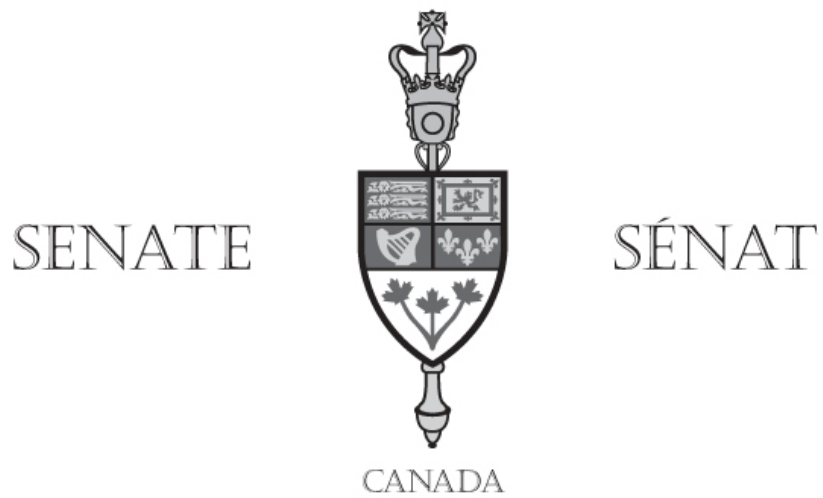
M. Tebrake : Nous sommes remontés jusqu'à 35 ans.

La présidente suppléante : Merci. Sénatrice Beyak, avez-vous des questions à poser à nos témoins?

La sénatrice Beyak : Non. L'exposé était excellent. Je remplace le sénateur Neufeld, qui est malade. Je ne suis pas aussi au courant que les autres.

La présidente suppléante : Je remercie infiniment nos témoins. Comme il n'y a plus de questions, je lève la séance.

(La séance est levée.)



**SECOND INTERIM REPORT ON THE
*MAIN ESTIMATES 2016-17***

Standing Senate Committee on National Finance

FIFTH REPORT

Chair

The Honourable Larry Smith

Deputy Chair

The Honourable Larry Campbell

June 2016

TABLE OF CONTENTS

EXECUTIVE SUMMARY	2
INTRODUCTION.....	4
1 TRANSPORT	5
2 CANADIAN CENTRE FOR OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY.....	6
3 STATISTICS CANADA.....	8
4 CANADIAN HIGH ARCTIC RESEARCH STATION.....	9
5 CANADIAN ENVIRONMENTAL ASSESSMENT AGENCY.....	11
6 TREASURY BOARD SECRETARIAT.....	13
7 NATURAL RESOURCES.....	14
8 ENVIRONMENT.....	15
9 ATOMIC ENERGY OF CANADA LIMITED.....	17
APPENDIX – WITNESSES WHO APPEARED BEFORE THE COMMITTEE	19

EXECUTIVE SUMMARY

Main Estimates 2016–17

The Standing Senate Committee on National Finance has an important role to play on behalf of Parliament and Canadians in ensuring that the federal government's spending plans are reasonable, take into account value-for-money, and will be effective in achieving the government's objectives. In order to fulfill this role, the committee closely examines and presents reports on the government's spending plans that are provided to Parliament for its approval.

For clarity and transparency's sake, the federal government needs to present to Parliament a single budget for the whole year. For example, the *Main Estimates 2016–17* project total federal spending for the year to be \$251 billion; whereas, Budget 2016, which was presented to Parliament just four weeks later, projects federal spending for the year to be \$317 billion—a difference of \$66 billion. The government should present information that parliamentarians and Canadians can understand.

In this report, the committee also noted a general theme of change and transition, as pilot programs are undertaken, mandates are adjusted, organizations begin operations and new programs are designed. In order to effectively manage these transitions, the committee believes the government will need to closely monitor progress to ensure its objectives are achieved.

In order to allow the committee to discuss program design and delivery issues in a timely manner, the committee encourages organizations appearing before it to include operational managers within their delegation. In addition, the committee had the following general observations for each organization reviewed:

1. Transport is undertaking a pilot project to divide its grants and contributions vote into three votes based on a program structure, which may help parliamentarians better understand the intended results of the funds they approve (page 5).
2. As it looks to expand its reach, the Canadian Centre for Occupational Health and Safety will need to clarify its mandate, proactively identify new business opportunities, better utilize its partners across the country and recruit experts in developing fields (page 6).
3. Statistics Canada's funding is increasing in order to undertake the 2016 census. As Shared Services Canada will be responsible for the information technology infrastructure for the first time, Statistics Canada will need to carefully manage the execution of the census (page 8).
4. The Canadian High Arctic Research Station is entering its first full year of operations. As it moves forward, it needs to create a cultural shift in perspective that will ensure northerners are incorporated into its activities and benefit from employment opportunities and newly constructed housing. Additionally, it needs to ensure its science and research activities on the state of the environment in the North and technological innovations are results driven and suited to the North (page 9).
5. The Canadian Environmental Assessment Agency could improve the efficiency of the environmental assessment process by developing alternate consultation mechanisms, providing more opportunities for Indigenous involvement, introducing greater flexibility in assessment time limits and exploring additional options for joint assessments with provinces and/or third party partners (page 11).
6. The Treasury Board Secretariat will be substantially changing the presentation of financial information to Parliament by delaying the main estimates until after the budget and thereby aligning the two documents. It is also working with all departments and agencies to provide

better performance information to Canadians and Parliament. Ideally, these efforts will result in clear, credible financial projections for annual departmental spending estimates and specific, measurable and results-based performance information (page 13).

7. As it renews ongoing programs to support natural resources industries and develops new programs on clean energy, Natural Resources needs to ensure that its programs are appropriately designed and delivered to meet the needs of Canada's various regions and lead to tangible results in the sustainable development of natural resources (page 14).
8. Environment is the lead department for the federal government's climate change initiatives. In order to ensure the government meets its climate change commitments, Environment will need to manage horizontal coordination, program effectiveness, and the alignment of priorities (page 15).
9. As Atomic Energy of Canada Limited implements its government-owned, contractor operated (GoCo) model, it needs to ensure that risks are appropriately mitigated, value-for-money is achieved, and the government's waste and decommissioning liability is reduced in a timely fashion (page 17).

INTRODUCTION

The Standing Senate Committee on National Finance (the committee) has an important role to play on behalf of the Parliament and Canadians in examining the federal government's spending plans, as outlined in the main and supplementary estimates. The committee reviews and presents reports on the government's proposed spending in order to determine whether it is reasonable, takes into account value-for-money, and will be effective in achieving the government's objectives.

On 22 March 2016, the committee released its [*First Interim Report on the Main Estimates 2016-17*](#), which examined the estimates of 12 federal departments and agencies.

For its *Second Interim Report on the Main Estimates 2016-17*, the committee selected an additional nine federal organizations for review, based on significant increases or decreases from the *Main Estimates 2015-16*.

Over four meetings, the committee examined the estimates of the following organizations:

On 13 April 2016:

- Transport
- Canadian Centre for Occupational Health and Safety

On 19 April 2016 (morning):

- Statistics Canada
- Canadian High Arctic Research Station
- Canadian Environmental Assessment Agency

On 19 April 2016 (evening):

- Treasury Board Secretariat

On 20 April 2016:

- Natural Resources
- Environment
- Atomic Energy of Canada Limited

This report highlights issues discussed during the committee's examination of the estimates and presents the committee's observations on key concerns facing each organization.

Further information about the committee's hearings can be found in the meeting transcripts, which are available on the committee's [website](#).

1 TRANSPORT

Transport promotes safe and secure transportation systems in Canada by implementing legislation and regulations and conducting oversight and education activities.

Committee Observations

To ensure the committee can perform its role of reviewing the government's expenditure plans in a timely fashion, the committee expects:

- **departments and agencies appearing before it to be represented not only by senior financial officers, but also by officials with the skills and knowledge required to explain their organization's work and objectives;** and
- questions from committee members requiring a written response from a department or agency to be answered as soon as possible.

The committee supports the Treasury Board Secretariat pilot project on a program-based vote structure. Transport is the only department participating in the pilot project. Accordingly, the committee may:

- call Transport back to assess the progress made; and
- work with the Treasury Board Secretariat by offering its expertise on the parliamentary financial cycle.

1.1 Estimates Overview

In the *Main Estimates 2016–17*, Transport is requesting total voted authorities of nearly \$1.0 billion, which is a decrease of \$341.8 million from the amount requested in the *Main Estimates 2015–16*. The organization also forecasts statutory expenditures to be \$266.3 million, a decrease of \$7.3 million from the *Main Estimates 2015–16*, for a net total of \$1.3 billion in budgetary expenditures.

1.2 Contaminated Sites

Transport is responsible for remediating a number of [contaminated sites](#) that are under the federal government's responsibility. According to the department's officials, the contaminated sites for which Transport is responsible are mainly ports and airports owned by the department or facilities the department no longer owns but retains responsibility for remediation. These sites pose risks to human health or the environment, and remediating them would reduce or remove these risks while eliminating the contingent liabilities related to their contamination.

The expected decrease in the department's expenditures is primarily due to the end of funding for various programs, including the [Federal Contaminated Sites Action Plan](#). However, Budget 2016 proposes \$3.4 billion in funding over the next five years to maintain and upgrade federal infrastructure assets, such as small craft harbours and federal airports, and to clean up contaminated sites across the country. According to Transport officials, the department may ask for additional funds in the supplementary estimates for 2016–2017 in order to continue remediating the sites for which it is responsible.

The committee did not receive satisfactory answers to a number of questions about the contaminated sites under Transport's responsibility. However, the Transport officials agreed to provide written responses to the committee as soon as possible.

1.3 Excess Hiring in 2015–2016

According to its *Report on Plans and Priorities, 2016–17*, Transport plans to employ 5,072 people (full-time equivalents) in 2016–2017. This figure is expected to fall to 5,012 in fiscal year 2018–2019.

The Transport officials explained that the department currently employs 5,290 people, after over-hiring in 2015–2016.¹ As a result, internal budget adjustments were necessary. To normalize the situation and reduce its workforce by several hundred people, Transport has implemented controls and is under external oversight by the Treasury Board Secretariat.

1.4 Pilot Project on a Program-based Vote Structure

Transport is participating in a [Treasury Board Secretariat pilot project](#) to assess the impact of a program-based vote structure for grants and contributions.

Under the usual process, all the department's grants and contributions would have been included in a single vote in the estimates and the appropriation acts. However, in the *Main Estimates 2016–17*, Transport is requesting funding for its grants and contributions under three separate votes, namely:

- Vote 10 – Gateways and corridors: \$258.3 million;
- Vote 15 – Transportation infrastructure: \$103.2 million; and
- Vote 20 – Grants and contributions – Other: \$38.1 million.

In response to questions from the committee, Transport officials explained that the primary effect of this change is that the department must now obtain parliamentary approval if it wants to transfer funds between these grants and contributions votes.

The department will evaluate the effects of the pilot project over the next two years and report its findings to the Treasury Board Secretariat.

2 CANADIAN CENTRE FOR OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY

The Canadian Centre for Occupational Health and Safety promotes the well-being of the working population in Canada by providing information, education and tools that support workplace health and safety and the prevention of occupational injury and stress.

¹ According to the testimony of the Transport officials, this figure includes full-time and part-time employees.

Committee Observations

By helping to improve workplace health and safety, the Canadian Centre for Occupational Health and Safety provides an important public service to Canadians.

As the Centre implements a new financial model and seeks to expand its reach, it will need to:

- clarify its mandate once a new president and CEO is appointed;
- proactively identify new business opportunities;
- better utilize its partners across the country; and
- recruit experts in developing fields, such as mental health.

2.1 Estimates Overview

In the *Main Estimates 2016-17*, the Canadian Centre for Occupational Health and Safety is requesting a voted appropriation of \$3,969,600 and forecasts statutory expenditures to be \$4,982,772, for total budgetary expenditures of \$8,952,372.

The 2016–2017 voted appropriation remains unchanged from the *Main Estimates 2015-16*, but the statutory forecast is increasing by \$3,882,103, or 352.7%.

2.2 A New Financial Model

In order to facilitate its growth, the Canadian Centre for Occupational Health and Safety is moving to a new financial model.

The Centre receives approximately 50% of its funding from appropriations approved by Parliament, and 50% from revenues generated by cost-recovery activities, such as helping an organization develop a holistic workplace health and safety program. Formerly, the Centre had the authority, through its appropriations vote, to re-spend revenues it collected. However, the appropriations process limits the amount of funding that can be carried forward into the next fiscal year, leading to the lapse of revenues received late in the fiscal year. Thus, the Centre found that it was not able to invest its excess revenues.

Starting in 2016–2017, the Centre will use the statutory funding authority of the *Canadian Centre for Occupational Health and Safety Act* to authorize its cost-recovery activities. Its cost recovery expenditures are now included in the main estimates as a statutory forecast. The related amounts are not new expenditures for the Centre but were not disclosed previously in the estimates because they were “netted” against the appropriation vote. While the Centre’s budgetary expenditures in 2016–2017 appear to be increasing by \$3.9 million from the previous year, the Centre’s overall budget remains the same at approximately \$9 million, and the change is a result of how the cost recovery expenditures are authorized and reported in the main estimates.

2.3 Growing the Business

Officials told the committee that the Centre needs to grow in order to better achieve its objective of helping Canadians have healthy and safe work environments and reducing work related illnesses and

injuries. The officials believe that the new financial model will allow the Centre to develop a multi-year business plan, invest in IT infrastructure and ensure that it maintains its technical expertise and reputation as a centre of excellence.

While the Centre has had an increase in the number of sessions on its website, it does not have salespeople or conduct advertising to help grow its business. Instead, the Centre relies upon its management team, social media and its partners to increase awareness of its products and services and develop new business opportunities. The Centre could develop a marketing/sales program in order to proactively pursue business opportunities.

Officials noted that a new business plan and clarification of its mandate awaits the appointment of a new president and CEO.

3 STATISTICS CANADA

Statistics Canada's mandate is to collect, compile, analyze, abstract and publish statistical information on the commercial, industrial, financial, social, economic and general activities and condition of the people of Canada.

Committee Observations

This is a census year for Statistics Canada. For the first time, Shared Services is responsible for the information technology infrastructure used in the census. The committee will therefore be taking an interest in:

- the actual expenditures incurred by Statistics Canada to undertake the 2016 census; and
- the way the census is conducted and the quality of the services provided by Shared Services to Statistics Canada.

3.1 Estimates Overview

In the *Main Estimates 2016–17*, Statistics Canada is requesting total voted appropriations of \$672,646,985, which is an increase of \$216,634,642, or 47.5%, over the amount requested in the *Main Estimates 2015–2016*. The organization also forecasts statutory expenditures of \$78,837,028, an increase of \$9,758,551 (14%) over the *Main Estimates 2015–2016*, for a net total of \$751,484,013 in budgetary expenditures.

According to the *Main Estimates 2016–17*, the increase in Statistics Canada's budgetary expenditures is mainly attributable to two items:

- an increase of \$209.4 million for the 2016 Census of Population Program; and
- an increase of \$10.0 million for the 2016 Census of Agriculture.

3.2 A Stable Funding Cycle

The Statistics Canada officials began by explaining to the committee that, contrary to certain media reports, the organization did not suffer disproportionate budget cuts over the past few years relative to

other departments and agencies. The officials said that, excluding the cyclical funding for the census, the agency's budget has remained relatively stable.

In response to the committee's questions, the officials stated that in recent years Statistics Canada has received new funding for projects such as the Consumer Price Index Enhancement Initiative and that Budget 2016 provides \$4.9 million for a new survey of household wealth and financial security.²

3.3 The 2016 Census Program³

The committee asked for additional information regarding the increase of more than \$226.4 million in Statistics Canada's funding requests in the *Main Estimates 2016–2017* compared with the previous year.

The agency officials first pointed out that the increase is mainly due to the 2016 Census Program.⁴ They explained that funding for the censuses follows a seven-year cycle and that funding requests are made in every year of this cycle. The officials added that most of the spending occurs in five of the seven years of the cycle and that nearly 54% of the total amount is required in the census year itself. The additional spending goes primarily toward the wages paid to the 35,000 people hired temporarily to carry out the censuses.

The officials also noted that the 2016 Census will be the first for which Shared Services is responsible for the information technology services. They said that this is a major change for Statistics Canada.

Finally, the officials explained that, in non-census years, the agency significantly reduces its staffing levels, but has some employees who work on activities such as preparing the next census.

4 CANADIAN HIGH ARCTIC RESEARCH STATION

The Canadian High Arctic Research Station, which combines the mandates of the Canadian Polar Commission and the Canadian High Arctic Research Station program at Indigenous and Northern Affairs Canada, was created in 2015.⁵ It is responsible for advancing knowledge of the Arctic and strengthening polar science and technology.

² In 2009, Statistics Canada launched the Consumer Price Index Enhancement Initiative. The objective of this five-year project was to produce an improved measure of consumer price movement in Canada using high-quality and internationally respected methodologies and a more efficient technical infrastructure.

³ The Census Program provides a statistical portrait of the country every five years. The last census was conducted in May 2011 and consisted of the Census of Agriculture, the Census of Population and the 2011 National Household Survey.

⁴ The difference in the funding sought for the 2016 Census Program in 2016–2017 relative to the previous year is \$191,125,000, accounting for 84.4% of the additional funding Statistics Canada is requesting in the *Main Estimates 2016–2017* compared with the *Main Estimates 2015–2016*.

⁵ While its legal name is the Canadian High Arctic Research Station, it is also known as Polar Knowledge Canada.

Committee Observations

The committee believes that the Canadian High Arctic Research Station will make a vital contribution to the scientific understanding of and the development of technology appropriate for Canada's polar regions.

As the Research Station moves forward with its expansion, it will need to ensure that:

- northerners benefit from employment opportunities and newly constructed housing; and
- its science and research activities are results driven.

4.1 Estimates Overview

In the *Main Estimates 2016-17*, the Canadian High Arctic Research Station is requesting a voted appropriation of \$18,853,197 and forecasts statutory expenditures to be \$622,077, for total budgetary expenditures of \$19,475,274.

The fiscal year 2016–2017 is the Station's first full year of operations. It did not receive an appropriation in the *Main Estimates 2015-16*, but it did receive \$263,077 through the *Supplementary Estimates (C), 2015–16*.

4.2 Ramping Up

While the Research Station is in the first full year of operations as an independent entity, it is in the third year of a five-year growth cycle. The Station started with 16 employees in 2015, will be adding 10 to 12 employees this year, and plans to grow to 65-75 employees in 2018–2019, when the Station expects that it will reach its full operations level, with an annual budget of \$29 million.

Officials told the committee that one of the challenges of staffing in the North is the rate of turnover, which is approximately 25% to 30% annually, leading to a state of perpetual staffing. The Station will be undertaking significant pre-employment and capacity-building efforts to ensure that it is able to hire local Inuit individuals. The Station does not foresee difficulty hiring in the domains of science and technology, as it received over 600 applications from graduates interested in working in the North.

4.3 Housing

The Station anticipates that most of its staff, as many as 80%, will work at its headquarters in Cambridge Bay, Nunavut, with a residual satellite office in the National Capital Region and several offices in other northern communities.

However, one of the factors affecting the Station's ability to expand is the lack of available housing in Cambridge Bay. The Station has been building housing units for its staff, with six units almost ready for occupation and another ten units expected in the next year.

In order to avoid resentment and provide long-term benefits to the community, the Station will continue to work with the community and other federal organizations to develop innovative options for its next housing development. It needs to ensure that housing is constructed according to a building code appropriate for the Arctic.

4.4 Science

Officials explained that the Station's major objective over the coming year is to mobilize its science and technology research program, which has four components:

1. the use of renewable and alternative energies in the North;
2. the current state of the environment in the North;
3. changes to the northern cryosphere: permafrost, sea ice, glaciers and snow; and
4. supporting innovations in the design, construction and maintenance of infrastructure in the North.

The overall focus of the Station's science and technology program is to benefit those who live in the North and ensure that environmental impacts are minimized.

The Station has developed a detailed work-plan for its grants and contributions program and will use a competitive, peer-reviewed process to ensure the technical excellence of its applicants.

5 CANADIAN ENVIRONMENTAL ASSESSMENT AGENCY

The Canadian Nuclear Safety Commission is responsible for assessing nuclear projects and the National Energy Board assesses federally regulated pipeline projects. The Canadian Environmental Assessment Agency is responsible for the overall administration of the federal environmental assessment process for all other projects. It conducts environmental assessments of designated projects, engages in public consultations and promotes the use of strategic environmental assessments to guide the federal government's decisions about major projects.

Committee Observations

In order to improve efficiency, the committee believes that the Canadian Environmental Assessment Agency could use the opportunity of the upcoming review of the environmental assessment process to:

- develop alternate consultation mechanisms and opportunities for the public to provide input and express their concerns without causing delays in the assessment process; and
- coordinate its assessment process with the provinces in order to stay within its legislated time limit.

5.1 Estimates Overview

In the *Main Estimates 2016-17*, the Canadian Environmental Assessment Agency is requesting \$27,512,578 in voted appropriations and forecasts statutory expenditures to be \$3,398,457, for total budgetary expenditures of \$30,911,035.

The Agency's voted appropriation in 2016–2017 is increasing by \$11,920,959, or 76.5%, compared to the *Main Estimates 2015-16*, due to the renewal of funding related to the Major Projects Management Office and consultations with Indigenous peoples.

5.2 Public Consultations

Public consultations are an integral component of the Agency's environmental assessment process. Some committee members questioned whether other consultation mechanisms could be used to provide better opportunities for the general public to make their views and concerns on specific projects or the environment known to the federal government.

Agency officials indicated that they have the flexibility to adjust the assessment process to respond to the public's level of concern about particular projects. For smaller projects, participation in public consultations can involve open house sessions with members of the local community, submission of written comments and publication of project information either online or in local libraries. With larger and more controversial projects, a more elaborate process is usually used, involving more public information sessions and forums for the public to make their views known.

5.3 Environmental Assessment Time Limits

The *Canadian Environmental Assessment Act, 2012* imposes a legislated time limit of 365 days during which the Agency must conduct and complete environmental assessments.

Agency officials indicated that the timeline can be temporarily suspended when the Agency requires supplementary information from the project proponent. The amount of time needed to gather the information and the quality of the information received by the Agency will have an impact on the environmental assessment's overall timeline.

The officials also indicated that legislated time limits for environmental assessments reduce the Agency's ability to align the stages of its own processes with provincial environmental assessment processes. More flexibility in the management of time limits would improve federal/provincial coordination of environmental evaluations of projects and reduce unnecessary duplication.

5.4 Joint Environmental Assessments

As federal and provincial governments are capable of conducting environmental assessments, some projects may be subject to multiple assessments.

Some members enquired about opportunities for joint or collaborative assessments of the same project. Officials stated that the Agency's goal over the last twenty years has been to develop the ability to organize environmental assessments in such a way as to enable joint evaluations of individual projects.

Under the current legislative framework, the Agency is empowered to substitute the federal process by a provincial environmental process, if deemed appropriate. Moreover, the Agency has agreements with some provincial governments that allow them to conduct the environmental assessment process while the federal government provides and coordinates technical support to the partners involved in the evaluation process.

6 TREASURY BOARD SECRETARIAT

The Treasury Board Secretariat prepares the main and supplementary estimates to present to parliament for approval as part of an appropriation bill. The Secretariat also provides guidance to departments for the preparation of their reports on plans and priorities and their performance reports, which link financial and performance information.

Committee Observations

The committee looks forward to examining concrete proposals from the Secretariat that would:

- align the budget and the main estimates; and
- provide better performance information to Parliament and Canadians, thereby presenting:
 - clear, credible financial projections for annual departmental spending estimates; and
 - specific, measurable and results-based performance information.

6.1 Estimates Overview

In the *Main Estimates 2016-17*, the Treasury Board Secretariat is requesting total voted authorities of \$6,099,785,836, which is a decrease of \$321,976,572, or 5.0%, from the total voted authorities of the *Main Estimates 2015-16*. The organization also forecasts statutory expenses of \$471,020,193 for a combined total of \$6,570,806,029 in budgetary expenditures.

6.2 Alignment of the Budget and the Main Estimates

As the main estimates are prepared in advance of the budget, new spending announcements included in the budget are not included in the main estimates but in supplementary estimates. Thus, the budget and the main estimates are not aligned, making it difficult for parliamentarians to understand an organization's total budget for the coming fiscal year.

The President of the Treasury Board, the Honourable Scott Brison, informed the committee that the Secretariat is working to improve the alignment of the budget and the main estimates. According to the minister, presenting the main estimates to Parliament after the budget would allow the government to include significant budget items in the main estimates, which would speed up the delivery of the government's priorities, provide a more coherent flow of information to Parliament, and likely eliminate the need for a spring supplementary estimates.

In order to make this change, the House of Commons would need to change its Standing Orders requiring the tabling of the main estimates on or before 1 March. Officials from the Secretariat said that it may take up to two years to complete the alignment of the documents, which would be done for the government as a whole, and up to eight years to have everything properly aligned.

The minister suggested the committee examine the practices of Australia, Ontario and Quebec, as they are examples of jurisdictions where the documents are aligned.

6.3 Reporting on Results

The minister also informed the committee that the Secretariat is working on ways to improve the government's reporting on the performance of its many programs and services. More specifically, the Secretariat is examining ways to make reports on plans and priorities and departmental performance reports easier to understand by focusing on metrics, milestones and results. In this way, parliamentarians and Canadians will be better able to hold the government to account by noting the difference between what federal organizations say they are going to do and what they actually do.

7 NATURAL RESOURCES

Natural Resources supports the responsible development and use of Canada's natural resources and the competitiveness of Canada's natural resources products, particularly in the fields of energy, forests, and minerals and metals.

Committee Observations

Natural Resources' *Main Estimates 2016-17* indicate that the department's funding is declining, but additional funding for the department was announced in the Budget 2016.

The committee expects that the Treasury Board Secretariat's proposal on the alignment of the budget and the main estimates will enable the presentation of complete spending plans for Natural Resources and other departments and agencies.

Additionally, as it renews ongoing programs to support natural resources industries and develops new programs on clean energy, Natural Resources needs to ensure that its programs are appropriately designed and delivered to meet the needs of Canada's various regions.

7.1 Estimates Overview

In the *Main Estimates 2016-17*, Natural Resources is requesting a voted appropriation of \$795,802,181 and forecasts statutory expenditures to be \$796,716,572, for total budgetary expenditures of \$1,592,518,753.

Natural Resources' voted appropriation in 2016–2017 is declining by \$180,321,284, or 18.5%, and its total budgetary expenditures are declining by \$621,957,958, or 28.1%, compared to the *Main Estimates 2015-16*.

7.2 Budget

While Natural Resources' total voted appropriation in the *Main Estimates 2016-17* is decreasing by 18.5% from the previous year, officials stated that its overall estimated voted appropriation for 2016–2017 will not change significantly from 2015–2016 (after reducing resources now provided directly to Atomic Energy Canada Limited to support the Nuclear Legacy Liabilities program) because Budget 2016 announced considerable new funds for the department, which likely will be presented to Parliament in supplementary estimates.

7.3 Forestry

Budget 2014 announced \$90.4 million over four years to continue support for the Investments in Forest Industry Transformation program.⁶ The *Main Estimates 2016-17* include a \$14.1 million increase for the program.

Officials informed the committee that Natural Resources works closely with its partner for this program, FPInnovations, and funds research in the areas of bioenergy, biomaterials, biochemicals, and the next generation of building products. Officials were not able to confirm the status of building code amendments to permit the construction of tall wood buildings, but committed to provide information to the committee at a later date.

While funding for the Investments in Forest Industry Transformation program has increased in 2016–2017, the Forest Communities Program and the Model Forest Network have sunsetted and have not been renewed.

7.4 Clean Energy

Natural Resources' voted appropriation for 2016–2017 is decreasing by \$21.8 million due to a reduction for the ecoENERGY for Biofuels–Producer Incentive. Officials noted that support for the biofuels program continues, but it sunsets in 2017.

Budget 2016 announced \$62.5 million over two years for recharging stations for electric cars and refueling stations for vehicles powered by natural gas and hydrogen. This issue was identified by first ministers in the *Vancouver Declaration*, as the transportation sector is the source of about 25% of Canada's greenhouse gas emissions. According to officials, this program is still being designed and is intended to encourage people to buy alternative fuel vehicles. The recharging and refueling stations will be deployed in each province based on its needs.

8 ENVIRONMENT⁷

Environment is a diverse scientific organization charged with the protection of the natural environment.

⁶ Finance Canada, *The Road to Balance: Creating Jobs and Opportunities*, Ottawa, 2014, p. 147.

⁷ While its legal name remains "Environment," the department is now known under the name "Environment and Climate Change Canada."

Committee Observations

Given the issues, investments and number of departments involved in initiatives such as the Clean Air Agenda, the committee would like to:

- obtain complete and relevant information that allows for an evaluation of the results of the Clean Air Agenda, leading to a better alignment of priorities; and
- monitor the progress of the set of climate change mitigation programs for which Environment and other departments are responsible in order to ensure they are efficient and effective.

8.1 Estimates Overview

The *Main Estimates 2016–2017* show that Environment is requesting voted appropriations of \$820,156,352, a decrease of \$53,213,338 (6.1%) compared with the *Main Estimates 2015–2016*. They also show forecast statutory expenditures of \$81,932,846, a decline of \$5,748,540 (6.6%) relative to the *Main Estimates 2015–2016*. Total budgetary expenditures therefore come to \$902,089,198.

According to the *Main Estimates 2016–2017*, the net decrease in Environment’s budgetary expenditures is mainly attributable to a \$90.9-million reduction in funding for the Clean Air Agenda, partly offset by a \$40.2-million increase for the Sustainable Development Technology Fund.

8.2 Clean Air Agenda

In Budget 2011, the Government of Canada launched the Clean Air Agenda. This program was part of the government’s broader efforts to fight climate change and air pollution to ensure Canadians live in a clean and healthy environment. Since its inception, the Clean Air Agenda has received over \$1.5 billion in federal government funding.⁸

The Environment officials explained that, while the *Main Estimates 2016–2017* show a reduction in spending on the Clean Air Agenda, Budget 2016 proposes nearly \$2.9 billion in funding over five years, starting in 2016–2017, to combat climate change and air pollution. Therefore, it is likely that Environment will be seeking additional appropriations in the supplementary estimates for 2016–2017 to fund this new announcement.

The officials added that the Clean Air Agenda is a complex and large-scale program that involves nine federal departments together with the relevant First Nations and Inuit authorities, as well as the provinces and territories, through their respective environment ministries. The work and objectives pursued by the Clean Air Agenda revolve around the following five main themes:

- the clean air regulatory agenda;
- clean energy;
- clean transportation;
- international actions; and

⁸ Treasury Board of Canada Secretariat, “[The Clean Air Agenda](#).”

- adaptation.

The committee inquired about the challenges inherent in managing – and especially in achieving – the objectives of large horizontal initiatives such as the Clean Air Agenda. The officials explained that it is not always easy to work with multiple departments on a common project and that it takes a concerted effort. The Treasury Board Secretariat has recognized the situation and requires each of the departments involved to report their actual expenditures for each Clean Air Agenda subprogram in a common report.

The Environment officials then explained that funding for the Clean Air Agenda has supported negotiations as part of the work done over a number of years that led to the *Paris Agreement on Climate Change*.⁹

Following the Paris Agreement, a pan-Canadian framework for clean growth and climate change was developed as part of the *Vancouver Declaration*. This declaration was signed by the Prime Minister and all the provincial and territorial premiers, and one of its objectives is to enable Canada to meet its international commitments.

9 ATOMIC ENERGY OF CANADA LIMITED

Atomic Energy of Canada Limited is a federal Crown corporation responsible for the long-term contractual arrangement with the Canadian National Energy Alliance for the management and operation of Canadian Nuclear Laboratories.

Committee Observations

As Atomic Energy of Canada Limited implements its government-owned, contractor operated (GoCo) model, it needs to ensure that:

- risks are appropriately mitigated;
- value-for-money is achieved; and
- the government's waste and decommissioning liability is reduced in a timely fashion.

9.1 Estimates Overview

In the *Main Estimates 2016-17*, the Atomic Energy of Canada Limited is requesting a voted appropriation of \$968,615,589 and forecasts no statutory expenditures, with the following breakdown:

- Decommissioning and Waste Management: \$529.8 million;
- Nuclear Laboratories: \$438.8 million.

Atomic Energy of Canada Limited's voted appropriation in 2016–2017 is increasing by \$866,472,589, or 848.3%, and its total budgetary expenditures are increasing by \$849,472,589, or 713.0%, compared to

⁹ The [Paris Agreement on Climate Change](#) was signed by the Prime Minister of Canada on 22 April 2016.

the *Main Estimates 2015-16*. It should be noted that Atomic Energy of Canada Limited received additional voted appropriations of \$217,183,692 through supplementary estimates in 2015–2016.

9.2 Government-owned, Contractor-operated Model

This is the first year for Atomic Energy of Canada Limited's government-owned, contractor-operated (GoCo) model for the management of the federal government's nuclear laboratories. The corporation's primary role is to oversee the implementation of the contract with the Canadian National Energy Alliance, which is a consortium of four private-sector companies. Officials subsequently provided the names of the companies to the committee: CH2M Hill, WS Atkins, Fluor and SNC Lavalin.

Officials from the corporation told the committee that they have built a number of safeguards into the contract's terms and conditions in order to mitigate risks.

For example, in some areas, such as decommissioning work, the corporation has reached an agreement with the contractor to share risk by setting a target price, whereby the contractor agrees to do specified work for a particular price. If the actual costs of the work are less than the target price, the contractor and the government share the amount that is less, and if the actual costs are above the target price, the additional costs are shared.

9.3 Decommissioning

As a result of more than six decades of nuclear research and development activities, the federal government estimates its radioactive waste and decommissioning liability to be more than \$7 billion. The contamination exists at three sites, which combined have about 122 redundant buildings: Chalk River, Whiteshell lab, and the Port Hope area. The estimated timeline to address the government's full waste and decommissioning liability is 70 years, but the corporation hopes to deal with a significant proportion of the liability within the next ten years.

Officials said that the corporation's funding levels will vary a bit from year to year due to changes in the profile of spending related to the management of waste and decommissioning activities. These costs are expected to increase slightly over the next five to ten years, as the government seeks to increase its decommissioning activities. The corporation's increased budget in 2016–2017 is partly related to additional decommissioning work. Also, in previous years Natural Resources regularly transferred funds to the corporation for the Port Hope Area Initiative, which has now been incorporated into the corporation's main estimates.

The decommissioning activities are monitored by the Canadian Nuclear Safety Commission, which regulates the conditions under which a site can be considered "clean." Waste material is placed in containers that are stored in long-term disposal facilities.

With respect to Chalk River, officials informed the committee that the National Research Universal reactor will be shutdown in March 2018. The site is also in a renewal mode with considerable capital investment being made to continue its science and technology mission.

APPENDIX – WITNESSES WHO APPEARED BEFORE THE COMMITTEE

Atomic Energy of Canada Limited

Shannon Quinn, Vice President, Science, Technology and Commercial Oversight
(2016-04-20)

Richard Sexton, Chief Transition Officer (Acting), Vice President, Decommissioning and Waste Management Oversight
(2016-04-20)

Canadian Centre for Occupational Health and Safety

Frank Leduc, Vice President, Finance and Chief Financial Officer
(2016-04-13)

Canadian Environmental Assessment Agency

Heather Smith, Vice President, Operations
Juliet Woodfield, Vice President, Corporate Services and CFO
(2016-04-19)

Canadian High Arctic Research Station

Julie Brunet, Director, Human Resources and Corporate Services
David J. Scott, President
(2016-04-19)

Environment

Dan McDougall, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Branch
Carol Najm, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer, Finance Branch
(2016-04-20)

Natural Resources

Kami Ramcharan, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer, Corporate Management and Services Sector

Statistics Canada

Stéphane Dufour, Assistant Chief Statistician and CFO, Corporate Services
Connie Graziadei, Assistant Chief Statistician, Census, Operations and Communications
(2016-04-19)

Transport

Claude Corbin, Director General, Financial Planning and Resources Management
André Lapointe, Associate Deputy Minister, Corporate Services and Chief Financial Officer
(2016-04-13)

Treasury Board Secretariat

Brian Pagan, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector
Marcia Santiago, Executive Director, Expenditure Management Sector
(2016-04-12)

The Honourable Scott Brison, P.C., M.P., President of the Treasury Board

Yaprak Baltacioglu, Secretary of the Treasury Board of Canada
Renée LaFontaine, Assistant Secretary and Chief Financial Officer, Corporate Services Sector
Brian Pagan, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector
(2016-04-19)

SENATE



SÉNAT

CANADA

**DEUXIÈME RAPPORT PROVISOIRE
SUR LE
BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2016-2017**

Comité sénatorial permanent des finances nationales

CINQUIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Larry Smith

Vice-président

L'honorable Larry Campbell

Juin 2016

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	2
INTRODUCTION.....	4
1 TRANSPORTS.....	5
2 CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	7
3 STATISTIQUE CANADA.....	8
4 STATION CANADIENNE DE RECHERCHE DANS L'EXTRÊME-ARCTIQUE.....	10
5 AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	11
6 SECrÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR.....	13
7 RESSOURCES NATURELLES.....	14
8 ENVIRONNEMENT.....	16
9 ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE.....	18
ANNEXE – TÉMOINS QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ.....	20

RÉSUMÉ

Budget principal des dépenses 2016-2017

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales joue un rôle important en veillant, au nom du Parlement et des Canadiens, à ce que les plans des dépenses du gouvernement soient raisonnables, optimisent les ressources et permettent d'atteindre de manière efficace les objectifs du gouvernement. Pour s'acquitter de ce rôle, le comité examine de près les plans de dépenses du gouvernement présentés au Parlement aux fins d'approbation et il en fait rapport.

À des fins de clarté et de transparence dans la reddition des comptes, le gouvernement fédéral devrait déposer un seul budget pour l'ensemble de l'année. Par exemple, le *Budget principal des dépenses 2016-2017* prévoit que les dépenses fédérales atteindront 251 milliards de dollars pour l'exercice en cours, tandis que le Budget 2016, déposé quatre semaines plus tard, prévoit que les dépenses fédérales atteindront 317 milliards de dollars, soit un écart de 66 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral devrait présenter l'information budgétaire de sorte que les parlementaires et la population générale puissent comprendre.

Dans le présent rapport, le comité attire aussi l'attention sur le thème général du changement et de la transition : des programmes pilotes sont mis à exécution, des mandats sont rajustés, des organismes amorcent des activités et de nouveaux programmes sont conçus. Le comité croit que, pour bien gérer les transitions, le gouvernement doit surveiller de près les progrès pour s'assurer de l'atteinte des objectifs.

Pour pouvoir discuter des questions relatives à la conception et à l'exécution des programmes, le comité encourage les organismes qui se présenteront devant lui à intégrer à leur délégation des gestionnaires des opérations. En plus, le comité a formulé les observations générales suivantes pour chacun des organismes à l'étude :

1. Transports entreprend un projet pilote pour répartir son crédit au titre des subventions et des contributions en trois crédits distincts, fondés sur une structure de programmes, ce qui pourrait aider les parlementaires à mieux comprendre les résultats escomptés des fonds qu'ils approuvent (page 5).
2. Désireux d'étendre sa portée, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail doit préciser son mandat, cerner de manière proactive les nouvelles occasions d'affaires, mieux faire appel à ses partenaires aux quatre coins du pays et recruter des spécialistes dans les domaines en expansion (page 7).
3. Le financement de Statistique Canada augmente aux fins du recensement de 2016. Comme Services partagés sera responsable de l'infrastructure informatique pour la première fois, Statistique Canada devra gérer soigneusement le recensement (page 8).
4. La Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique amorce sa première année d'exploitation complète. Elle doit désormais créer un changement de culture en vue de s'assurer que les habitants du Nord fassent partie de ses activités, tirent parti des possibilités d'emploi, aient accès aux nouveaux logements et que ses activités scientifiques et de recherche sur l'environnement dans le Nord et ses innovations technologiques soient axées sur les résultats et bénéficient au Nord (page 10).

5. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale pourrait rehausser l'efficacité du processus d'évaluation environnementale en élaborant d'autres mécanismes de consultation, en offrant plus d'opportunités aux Autochtones de s'impliquer, en assouplissant les délais établis pour les évaluations et en examinant d'autres options pour les évaluations conjointes avec les provinces et les tierces parties (page 11).
6. Le Secrétariat du Conseil du Trésor changera substantiellement la présentation de l'information financière présentée au Parlement en reportant le budget principal des dépenses après le budget afin de mieux harmoniser les deux documents. Le Secrétariat travaille également avec l'ensemble des ministères et agences afin de fournir de meilleurs renseignements sur le rendement aux Canadiens et au Parlement. Idéalement, il en résultera des projections financières claires et crédibles au sujet des dépenses annuelles des ministères, ainsi que des données précises et mesurables au sujet du rendement axé sur les résultats (page 13).
7. Ressources naturelles procède au renouvellement de programmes de soutien des ressources naturelles et à l'élaboration de nouveaux programmes d'énergies propres, et doit donc s'assurer que ses programmes sont conçus et exécutés de manière à répondre aux besoins des diverses régions du Canada et atteignent des résultats tangibles en ce qui a trait au développement durable des ressources naturelles (page 14).
8. Environnement est le ministère responsable des initiatives fédérales liées aux changements climatiques. Afin d'assurer la réalisation des engagements du gouvernement en ce qui a trait aux changements climatiques, le ministère devra gérer la coordination horizontale, l'efficacité des programmes et l'alignement des priorités (page 16).
9. Énergie atomique du Canada limitée met en œuvre le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur et doit prendre soin d'atténuer convenablement les risques et d'optimiser les dépenses; il doit également s'acquitter sans tarder de la responsabilité du gouvernement en matière de déclassé et de gestion des déchets (page 18).

INTRODUCTION

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales « le comité » joue un rôle important, au nom du Parlement et des Canadiens, en examinant les plans de dépenses du gouvernement fédéral, exposés dans les budgets principaux et supplémentaires des dépenses. Il étudie les dépenses gouvernementales proposées afin de déterminer si elles sont raisonnables et si elles permettent d'optimiser les ressources et d'atteindre les objectifs du gouvernement, et il en fait rapport.

Le 22 mars 2016, le comité a publié son [Premier rapport provisoire sur le Budget principal des dépenses 2016-2017](#), plus précisément sur les dépenses prévues de 12 ministères et organismes fédéraux.

Pour son *Deuxième rapport provisoire sur le Budget principal des dépenses 2016-2017*, le comité a retenu neuf autres organismes fédéraux, qui prévoyaient une augmentation ou une diminution importante de leurs dépenses par rapport au Budget principal des dépenses 2015-2016.

Le comité a examiné les dépenses prévues des organismes suivants à l'occasion de quatre réunions :

Le 13 avril 2016

- Transports
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Le 19 avril 2016 (matinée)

- Statistique Canada
- Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique
- Agence canadienne d'évaluation environnementale

Le 19 avril 2016 (soirée)

- Secrétariat du Conseil du Trésor

Le 20 avril 2016

- Ressources naturelles
- Environnement
- Énergie atomique du Canada limitée

Le présent rapport met en lumière les questions abordées durant l'examen du budget des dépenses des organismes par le comité et inclut les observations du comité sur les principales préoccupations de chacun des organismes.

On trouvera de plus amples renseignements sur les audiences du comité dans les transcriptions des réunions dans le [site Web](#) du comité.

1 TRANSPORTS

Transports fait la promotion de systèmes de transport sûrs et sécuritaires au Canada au moyen de lois et règlements, d'activités de supervision et d'activités d'éducation.

Observations du comité

Afin de permettre au comité de s'acquitter, en temps opportun, de son rôle d'étudier les plans des dépenses du gouvernement, le comité s'attend à ce que :

- **les ministères et organismes qui comparaissent devant lui soient représentés non seulement par des agents financiers supérieurs, mais également par des représentants ayant la compétence et les connaissances nécessaires pour expliquer le travail et les objectifs de leurs organisations;**
- les questions des membres du comité qui nécessitent une réponse écrite de la part des ministères et organisations soient répondues dans les meilleurs délais;

Le comité soutient le projet pilote du Secrétariat du Conseil du Trésor proposant une structure de crédits votés basée sur les programmes. Transports est le seul ministère participant à ce projet pilote et pour cette raison, le comité pourrait :

- convoquer à nouveau Transports afin d'évaluer les progrès accomplis;
- travailler de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor en lui offrant son expertise eu égard au cycle financier parlementaire.

1.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Transports demande des autorisations votées totalisant près d'un milliard de dollars, ce qui représente une baisse de 341,8 millions de dollars par rapport au montant demandé dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. L'organisation prévoit également des dépenses législatives de 266,3 millions de dollars, une diminution de 7,3 millions de dollars par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*, pour un total net de 1,3 milliard de dollars au titre de ses dépenses budgétaires.

1.2 Sites contaminés

Transports est responsable de l'assainissement d'un certain nombre de [sites contaminés](#) sous la responsabilité du gouvernement fédéral. Selon les représentants du ministère, les sites contaminés sous la responsabilité de Transports sont principalement des ports et des aéroports détenus par le ministère ou encore de telles installations dont le ministère a transféré la propriété tout en conservant la responsabilité de l'assainissement. Ces sites posent des risques pour la santé humaine et l'environnement et leur assainissement vise à éliminer ou réduire ces risques tout en éliminant le passif éventuel lié à la contamination de ces sites.

La baisse prévue des dépenses du ministère est principalement due à l'élimination du financement de divers programmes, dont le [Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux](#). Toutefois, le budget de 2016 propose un financement de 3,4 milliards de dollars sur les cinq prochaines années qui servirait notamment à entretenir et à mettre à niveau des biens d'infrastructure fédérale comme les ports pour petits bateaux et les aéroports fédéraux et au nettoyage de sites contaminés partout au pays. Selon les

représentants de Transports, il est possible que des sommes supplémentaires soient demandées par Transports dans le cadre des budgets supplémentaires des dépenses de 2016-2017 afin de poursuivre l'assainissement des sites contaminés sous la responsabilité du ministère.

Afin d'en apprendre davantage au sujet des sites contaminés sous la responsabilité de Transports, le comité a posé plusieurs questions pour lesquelles il n'a pas reçu de réponses satisfaisantes. Les représentants de Transports se sont toutefois engagés à fournir des réponses écrites au comité, et ce dans les meilleurs délais

1.3 Embauches excédentaires en 2015-2016

Selon son *Rapport sur les plans et priorités 2016-2017*, Transports prévoit employer 5 072 personnes (équivalents temps plein) en 2016-2017 et ce nombre devrait diminuer à 5 012 pour l'année financière 2018-2019.

Les représentants ont expliqué que le ministère emploie présentement 5 290 employés¹ et aurait trop embauché en 2015-2016. Par conséquent, des ajustements internes ont dû être apportés à son budget. Afin de régulariser la situation et de veiller à réduire son effectif de quelques centaines de personnes, Transport a mis en place des mesures de contrôle et a été placé sous le contrôle externe du Secrétariat du Conseil du Trésor.

1.4 Projet pilote selon une structure de crédits basée sur les programmes

Transports fait partie d'un [projet pilote initié par le Secrétariat du Conseil du Trésor](#) visant à évaluer l'incidence d'une structure de crédits fondée sur les programmes à l'égard des subventions et contributions.

Selon le processus habituel, toutes les subventions et contributions du ministère auraient été inscrites sous un seul crédit dans le budget des dépenses et dans les lois de crédits. Toutefois, dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Transports demande plutôt son financement au titre des subventions et contributions sous trois crédits distincts, soient :

- Vote 10 – Portes d'entrée et corridors : 258,3 millions de dollars;
- Vote 15 – Infrastructures de transport : 103,2 millions de dollars;
- Vote 20 – Subventions et contributions – Autre : 38,1 millions de dollars.

Répondant aux questions du comité, les représentants de Transports ont expliqué que l'impact principal de ce changement est que le ministère doit maintenant obtenir l'approbation du Parlement s'il désire transférer des fonds entre ses trois votes liés aux subventions et contributions.

Le ministère évaluera les répercussions du projet pilote au cours des deux prochaines années et en fera rapport au Secrétariat du Conseil du Trésor.

¹ Selon le témoignage des représentants de Transports, ce nombre comprendrait des employés à temps plein et à temps partiel.

2 CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a pour mandat de promouvoir le bien-être des travailleurs canadiens, grâce à de l'information, à des activités d'éducation et à des outils qui favorisent la santé et la sécurité au travail, ainsi que la prévention des blessures et du stress en milieu de travail.

Observations du comité

En contribuant à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail fournit un important service à la population canadienne.

Comme le Centre met en œuvre un nouveau modèle de financement et cherche à élargir sa portée, il devra :

- éclaircir son mandat après la nomination d'un nouveau président et directeur général;
- relever de manière proactive les nouvelles occasions d'affaires;
- mieux recourir à ses partenaires aux quatre coins du pays; et
- recruter des spécialistes dans les domaines en expansion, comme celui de la santé mentale.

2.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail demande des crédits votés de 3 969 600 \$ et les postes législatifs prévus s'élèvent à 4 982 772 \$, soit un total des dépenses budgétaires de 8 952 372 \$.

Les crédits votés pour 2016-2017 demeurent inchangés par rapport à ceux du *Budget principal des dépenses 2015-2016*, mais les postes législatifs prévus augmentent de 3 882 103 \$, ou 352,7 %.

2.2 Nouveau modèle financier

Pour faciliter sa croissance, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail met en œuvre un nouveau modèle financier.

Environ la moitié des fonds du Centre sont des crédits approuvés par le Parlement, et l'autre moitié, des revenus provenant d'activités à recouvrement de coûts (p. ex. aide fournie à un organisme pour l'élaboration d'un programme global de santé et de sécurité au travail). Auparavant, le Centre avait le pouvoir, par l'entremise de son crédit, de réutiliser les revenus perçus. Or, le processus d'affectation de crédits limite le montant pouvant être reporté à l'exercice suivant, d'où les revenus non utilisés qui sont reçus en fin d'exercice. Le Centre ne pouvait donc pas investir ses revenus excédentaires.

À compter de 2016-2017, le Centre utilisera l'autorisation de financement prévue dans la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* pour autoriser ses activités à recouvrement de coûts. Il semble que les dépenses budgétaires du Centre en 2016-2017 augmentent de 3,9 millions de dollars par rapport à l'année précédente, mais le budget global du Centre demeure inchangé (environ 9 millions de dollars). Les revenus provenant d'activités à recouvrement des coûts qui étaient auparavant « portés » au crédit font maintenant partie des prévisions législatives.

2.3 Croissance de l'organisme

Les représentants du Centre ont indiqué au comité que le Centre devait croître pour mieux atteindre ses objectifs qui consistent, d'une part, à aider les Canadiens à créer des milieux de travail sains et sécuritaires et, d'autre part, à réduire les maladies et les blessures liées au travail. Les représentants croient que, grâce au nouveau modèle financier, le Centre pourra élaborer un plan d'affaires pluriannuel, investir dans l'infrastructure des TI et conserver son savoir-faire technique ainsi que sa réputation de centre d'excellence.

Bien que le nombre de consultations sur le site Web du Centre ait augmenté, l'organisme ne dispose pas de personnel de vente ni ne fait de publicité pour assurer sa croissance. Il compte plutôt sur son équipe de gestion, sur les médias sociaux et sur ses partenaires pour faire connaître ses produits et ses services de même que pour créer de nouvelles occasions d'affaires. Le centre pourrait développer un programme de marketing/vente afin de poursuivre de façon proactive des occasions d'affaires.

Les représentants ont signalé qu'on attendait la nomination d'un nouveau président et directeur général pour élaborer un nouveau plan d'affaires et éclaircir le mandat.

3 STATISTIQUE CANADA

Statistique Canada a comme mandat de recueillir, compiler, analyser, dépouiller et publier des renseignements statistiques portant sur les activités commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et générales de la population et sur l'état de celle-ci.

Observations du comité

L'année 2016 est une année de recensements pour Statistique Canada. Pour la première fois, Services partagés est responsable de l'infrastructure des technologies de l'information liée à cette activité. Le comité suivra donc avec intérêt :

- les dépenses réelles engagées par Statistiques Canada pour mener les recensements de 2016; et
- le déroulement du recensement et la qualité des services offerts par Services partagés à Statistique Canada.

3.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*, Statistique Canada demande des crédits votés de 672 646 985 \$, une augmentation de 216 634 642 \$, soit 47,5% comparativement au *Budget principal des dépenses 2015-2016*. L'organisation rapporte également des dépenses législatives prévues s'élevant à 78 837 028 \$, une augmentation de 9 758 551 \$ (14,0 %) par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*, pour un total net des dépenses budgétaires de 751 484 013 \$.

Selon le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*, l'augmentation des dépenses budgétaires de Statistique Canada est principalement attribuable aux deux éléments suivants :

- une augmentation de 209,4 millions de dollars pour le programme du Recensement de la population de 2016;

- une augmentation de 10 millions de dollars pour le Recensement de l'agriculture de 2016.

3.2 Un cycle de financement stable

D'entrée de jeu, les représentants de Statistique Canada ont expliqué au comité que, contrairement aux affirmations de certains médias, l'organisation n'a pas souffert de compressions budgétaires disproportionnées, par rapport aux autres ministères et organismes, au cours des dernières années. Selon eux, en excluant le financement cyclique lié au recensement, le budget de Statistique Canada est demeuré plutôt stable.

Répondant aux questions du comité, les représentants ont affirmé qu'au cours des dernières années, Statistique Canada a reçu de nouveaux fonds pour des projets tels que l'Initiative d'amélioration de l'indice de prix à la consommation² et que, dans le budget de 2016, il est prévu que Statistique Canada reçoive notamment 4,9 millions de dollars pour une nouvelle enquête sur la sécurité financière et la richesse des ménages.

3.3 Le programme de recensement³ de 2016

Le comité a demandé des explications supplémentaires au sujet de l'augmentation de plus de 226,4 millions de dollars des demandes de financement de Statistique Canada dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017* par rapport à l'exercice précédent.

Les représentants ont tout d'abord expliqué que l'augmentation des montants demandés par Statistique Canada en 2016-2017 s'expliquait principalement par le *Programme du recensement de 2016*⁴. Les fonctionnaires ont expliqué que le financement lié aux recensements suit un cycle de sept ans et que des montants sont demandés à chacune des années de ce cycle. Ils ont ajouté que l'essentiel des dépenses survient au cours de cinq des sept années du cycle et que près de 54 % du financement total est requis l'année de la tenue du recensement. Les dépenses supplémentaires sont principalement liées aux salaires versés aux 35 000 personnes qui sont embauchées sur une base temporaire afin de conduire cette activité.

Les représentants ont également indiqué que le recensement de 2016 serait le premier où la responsabilité des services liés à la technologie de l'information serait transférée à Services partagés. Selon eux, le tout représente un changement important pour Statistique Canada.

Enfin, les représentants ont expliqué que pour les années où il n'y a pas de recensement, le ministère réduit significativement ses effectifs, mais emploie certains employés qui s'affairent à mener des activités comme préparer le prochain recensement.

² En 2009, Statistique Canada a lancé l'Initiative d'amélioration de l'Indice des prix à la consommation. L'objectif de ce projet de cinq ans était de produire une mesure améliorée de la variation des prix à la consommation au Canada, sur la base de méthodologies de grande qualité reconnues au niveau international et d'une infrastructure technique plus efficace.

³ Le Programme du recensement brosse un portrait statistique du pays tous les cinq ans. Le dernier recensement a été mené en mai 2011 et comportait le Recensement de l'agriculture, le Recensement de la population et l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

⁴ La différence de financement demandé au titre des Programmes de recensement de 2016 entre 2016-2017 et l'année précédente s'établit à 191 125 000⁴ \$, ce qui représente 84,4% de la demande supplémentaire de financement de Statistique Canada dans le *Budget des dépenses 2016-2017* par rapport au *Budget des dépenses de 2015-2016*.

4 STATION CANADIENNE DE RECHERCHE DANS L'EXTRÊME-ARCTIQUE

Créée en 2015⁵, la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique cumule les mandats de la Commission canadienne des affaires polaires et du programme de la Station auprès d'Affaires autochtones et du Nord Canada. Elle est chargée d'approfondir les connaissances sur l'Arctique et de renforcer les sciences et la technologie polaires.

Observations du comité

Le comité est d'avis que la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique fournira une contribution vitale à la compréhension scientifique et à la création de technologies adaptées aux régions polaires du Canada.

À mesure qu'elle prend de l'expansion, la Station devra s'assurer que :

- les habitants du Nord tirent parti des possibilités d'emploi et des nouveaux logements; et
- ses activités scientifiques et de recherche sont orientées vers les résultats.

4.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique demande un crédit approuvé de 18 853 197 \$ et prévoit des dépenses législatives de 622 077 \$, soit des dépenses budgétaires totales de 19 475 274 \$.

L'exercice 2016-2017 marque la première année complète d'exploitation de la Station. Elle n'a pas reçu de crédit dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, mais elle a reçu 263 077 \$ dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015-2016*.

4.2 Essor

La Station de recherche en est à sa première année complète d'exploitation comme entité indépendante, mais elle se trouve à la troisième année d'un cycle de croissance quinquennal. Dotée au départ d'un effectif de 16 employés en 2015, elle accueillera 10 à 12 autres employés cette année et prévoit compter de 65 à 75 employés en 2018-2019, lorsqu'elle atteindra son niveau maximal de fonctionnement, avec un budget annuel de 29 millions de dollars.

Les représentants ont dit au comité qu'en raison de son taux de roulement élevé, qui est d'environ 25 à 30 % par année, la Station est en perpétuel état de recrutement. Elle prendra des mesures préalables à l'emploi et de renforcement des capacités pour pouvoir embaucher des Inuits. Elle ne pense pas avoir de mal à recruter des employés dans les domaines scientifique et technologique, car elle reçoit plus de 600 demandes d'emploi de diplômés souhaitant travailler dans le Nord.

⁵Bien que l'appellation « Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique » soit l'appellation légale de l'organisme, celui-ci est aussi connu sous le nom de « Savoir polaire Canada ».

4.3 Logement

La Station prévoit que la plupart de ses employés, soit non moins de 80 %, travailleront au siège à Cambridge Bay, au Nunavut, les autres étant affectés à un bureau satellite dans la région de la capitale nationale et dans quelques bureaux dans d'autres collectivités du Nord.

L'un des facteurs qui influent sur la capacité d'expansion de la Station est le manque de logements à Cambridge Bay. C'est pourquoi elle construit des logements pour son personnel; six unités pourront être occupées sous peu et dix autres devraient l'être l'an prochain.

Pour éviter de provoquer le ressentiment parmi les membres de la collectivité et pour leur fournir des avantages à long terme, la Station continuera de travailler en collaboration avec la collectivité et avec des organismes fédéraux afin de trouver des options novatrices pour son prochain projet domiciliaire. Elle doit aussi veiller à ce que les logements soient construits selon un code du bâtiment approprié pour l'Arctique.

4.4 Science

Les représentants ont expliqué que le principal objectif de la Station pour la prochaine année est de tirer parti de son programme de recherche scientifique et technologique, qui comporte quatre volets :

1. l'utilisation d'énergies renouvelables et de remplacement dans le Nord;
2. l'état actuel de l'environnement dans le Nord;
3. les changements dans la cryosphère du Nord : pergélisol, glace de mer, glaciers et neige;
4. des innovations pour la conception, la construction et l'entretien de l'infrastructure dans le Nord.

Le programme scientifique et technologique de la Station cherche avant tout à profiter aux habitants du Nord et à réduire le plus possible ses impacts sur l'environnement.

La Station a établi un plan de travail détaillé pour son programme de subventions et de contributions et recourra à un processus concurrentiel soumis à l'examen des pairs pour assurer l'excellence technique des demandeurs.

5 AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La Commission canadienne de sûreté nucléaire est responsable de l'évaluation des projets nucléaires et l'Office national de l'énergie évalue les projets d'oléoducs réglementés par le gouvernement fédéral, L'Agence canadienne d'évaluation environnementale est responsable de l'administration globale du processus fédéral d'évaluation environnementale pour tous les autres projets. Elle effectue des évaluations environnementales des projets désignés, participe à des consultations publiques et promeut l'utilisation d'évaluations environnementales stratégiques pour éclairer les décisions du gouvernement fédéral au sujet des grands projets.

Observations du comité

Le comité croit que, pour améliorer son efficacité, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pourrait profiter du prochain examen du processus d'évaluation environnementale pour :

- créer d'autres mécanismes de consultation et des occasions pour le public de faire part de ses commentaires et inquiétudes sans retarder le processus d'évaluation; et,
- coordonner son processus d'évaluation avec les provinces afin de respecter le délai prévu par la loi.

5.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale demande des crédits votés de 27 512 578 \$ et prévoit des dépenses législatives de 3 398 457 \$, soit des dépenses budgétaires totales de 30 911 035 \$.

En 2016-2017, le crédit voté de l'Agence augmente de 11 920 959 \$ (76,5 %) par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*, en raison du renouvellement des fonds affectés au Bureau de gestion des grands projets et aux consultations avec les Autochtones.

5.2 Consultations publiques

Les consultations publiques font partie intégrante du processus d'évaluation environnementale de l'Agence. Des membres du comité se sont demandé si l'on pouvait utiliser d'autres mécanismes de consultation pour permettre au grand public d'exprimer ses opinions et ses préoccupations au gouvernement fédéral au sujet de certains projets ou de l'environnement.

Des représentants de l'Agence ont indiqué qu'ils ont la marge de manœuvre voulue pour modifier le processus d'évaluation afin de tenir compte du niveau de préoccupation du public à l'égard de certains projets. Pour les petits projets, les consultations publiques peuvent comporter des séances ouvertes aux membres des communautés locales, la présentation d'observations écrites et la publication d'information sur les projets soit en ligne, soit dans des bibliothèques locales. En ce qui concerne les projets de plus grande envergure ou qui prêtent davantage à controverse, on utilise habituellement un processus plus élaboré qui prévoit davantage de séances d'information publique et de tribunes.

5.3 Délais établis pour les évaluations environnementales

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* prévoit un délai de 365 jours pendant lequel l'Agence doit mener à bien les évaluations environnementales.

Les représentants de l'Agence ont indiqué que le délai peut être temporairement suspendu si l'Agence a besoin de renseignements supplémentaires du promoteur du projet. Le temps nécessaire pour recueillir des renseignements et la qualité des renseignements recueillis par l'Agence ont une incidence sur l'échéancier de l'évaluation environnementale.

Les représentants ont également indiqué que les délais fixés dans la *Loi* pour les évaluations environnementales amoindrissent la capacité de l'Agence de faire concorder ses processus avec ceux des provinces. Plus de souplesse dans la gestion des délais améliorerait la coordination fédérale-provinciale des évaluations environnementales des projets et réduirait les doublons inutiles.

5.4 Évaluations environnementales conjointes

Comme les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent mener des évaluations environnementales, certains projets peuvent être soumis à plusieurs évaluations.

Des membres ont posé des questions sur les possibilités de mener des évaluations conjointes ou en collaboration pour les mêmes projets. Les représentants ont expliqué que depuis vingt ans, l'Agence a pour objectif de développer sa capacité d'organiser les évaluations environnementales de manière à permettre les évaluations conjointes de projets en particulier.

Selon le cadre législatif actuel, l'Agence est habilitée à remplacer le processus environnemental fédéral par un processus provincial si elle le juge à-propos. De plus, il existe des ententes entre l'Agence et les gouvernements provinciaux qui autorisent ces derniers à mener le processus d'évaluation environnemental tandis que le gouvernement fédéral coordonne le soutien technique offert aux partenaires participant au processus d'évaluation.

6 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le Secrétariat du Conseil du Trésor prépare les budgets principaux et supplémentaires des dépenses qui sont présentés au Parlement pour approbation conformément à un projet de loi de crédits. Il fournit également des instructions aux ministères pour la préparation de leurs rapports sur les plans et les priorités et de leurs rapports sur le rendement, lesquels établissent un lien entre l'information financière et les données sur le rendement.

Observations du comité

Le comité examinera avec intérêt les propositions concrètes émanant du Secrétariat qui :

- harmoniseraient le budget avec le budget principal des dépenses;
- produiraient une meilleure information sur le rendement aux parlementaires et aux Canadiens, afin de présenter :
 - des projections financières claires et crédibles sur les prévisions de dépenses des ministères; et
 - de l'information spécifique et mesurable sur le rendement.

6.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, le Secrétariat du Conseil du Trésor demande des autorisations votées totalisant 6 099 785 836 \$, ce qui représente une baisse de 321 976 572 \$, soit 5,0 %, par rapport au montant demandé dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. L'organisme prévoit également des dépenses législatives de 471 020 193 \$, soit un total net de 6 570 806 029 \$ au titre de ses dépenses budgétaires.

6.2 Harmonisation du budget et du budget principal des dépenses

Comme le budget principal des dépenses est préparé avant le budget, les nouvelles dépenses annoncées qui figurent dans le budget ne sont pas incluses dans le budget principal des dépenses, mais elles le sont dans le budget supplémentaire. C'est pour cela que le budget et le budget principal des dépenses ne concordent pas et que les parlementaires ont du mal à comprendre le budget total des organismes pour l'exercice qui vient.

L'honorable Scott Brison, président du Conseil du Trésor, a informé le comité que le Secrétariat s'affaire à mieux harmoniser le budget et le budget principal des dépenses. Selon le ministre, la présentation du budget principal des dépenses au Parlement après que le budget a été présenté permettrait au gouvernement d'inclure des postes budgétaires importants dans le budget principal des dépenses, ce qui accélérerait la réalisation des objectifs prioritaires du gouvernement, assurerait la communication de l'information au Parlement de façon plus cohérente et éliminerait sans doute la nécessité de présenter un budget supplémentaire des dépenses au printemps.

Pour apporter ce changement, la Chambre des communes doit modifier son Règlement de manière à exiger le dépôt du budget principal des dépenses au plus tard le 1^{er} mars. Les représentants du Secrétariat ont indiqué qu'il faudra peut-être deux ans pour harmoniser les documents, chose qui serait faite pour l'ensemble du gouvernement, et jusqu'à huit ans pour bien harmoniser le tout.

Le ministre a suggéré au comité d'examiner les pratiques de l'Australie, de l'Ontario et du Québec, où les documents budgétaires sont harmonisés.

6.3 Communication des résultats

Le ministre a également fait savoir au comité que le Secrétariat cherche des moyens d'améliorer les rapports du gouvernement sur le rendement des nombreux programmes et services. Plus précisément, le Secrétariat cherche à faciliter la compréhension des rapports sur les plans et les priorités et des rapports sur le rendement ministériel, en mettant l'accent sur les mesures, les jalons et les résultats. Ainsi, les parlementaires et les Canadiens pourront mieux tenir le gouvernement responsable de l'écart entre ce que les organismes fédéraux disent qu'ils vont faire et ce qu'ils font en réalité.

7 RESSOURCES NATURELLES

Ressources naturelles soutient le développement et l'utilisation responsable des ressources naturelles du Canada et la compétitivité des produits provenant des ressources naturelles du pays, en particulier dans les domaines de l'énergie, des forêts, et des minéraux et métaux.

Observations du comité

D'après le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, le financement de Ressources naturelles diminue, mais des fonds supplémentaires ont été annoncés dans le budget de 2016 pour le Ministère.

Le comité s'attend à ce que, grâce à l'harmonisation du budget et du budget principal des dépenses, proposée par le Secrétariat du Conseil du Trésor, il soit possible de présenter les plans de dépenses complets de Ressources naturelles et des autres ministères et organismes.

En outre, au moment de renouveler les programmes appuyant les industries des ressources naturelles et d'élaborer de nouveaux programmes d'énergies propres, Ressources naturelles doit s'assurer que ses programmes sont conçus et exécutés de manière à répondre aux besoins des diverses régions du Canada.

7.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Ressources naturelles demande un crédit approuvé de 795 802 181 \$ et prévoit des dépenses législatives de 796 716 572 \$, soit des dépenses budgétaires totales de 1 592 518 753 \$.

Le crédit approuvé de Ressources naturelles en 2016-2017 baisse de 180 321 284 \$, soit 18,5 %, et ses dépenses budgétaires totales diminuent de 621 957 958 \$, soit 28,1 %, par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*.

7.2 Budget

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, le total des crédits votés pour Ressources naturelles diminue de 18,5 % par rapport à l'année précédente, mais les représentants ont indiqué que ces crédits ne changent pas beaucoup par rapport à 2015-2016 (après réduction des ressources affectées directement à Énergie atomique du Canada limitée pour le Programme des responsabilités nucléaires héritées) parce que le budget de 2016 prévoyait de nouveaux fonds importants pour le Ministère, qui seront vraisemblablement présentés au Parlement dans le budget supplémentaire des dépenses.

7.3 Foresterie

Le budget de 2014 prévoyait 90,4 millions de dollars répartis sur quatre ans pour le programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière⁶. Le *Budget principal des dépenses 2016-2017* prévoit une augmentation de 14,1 millions de dollars pour ce programme.

Les représentants ont fait savoir au comité que Ressources naturelles travaille étroitement avec FPInnovations, partenaire dans l'exécution de ce programme, et finance des recherches dans divers domaines : bioénergie, biomatériaux, produits biochimiques et prochaine génération de produits de construction. Les représentants n'étaient pas en mesure de confirmer l'état des modifications prévues au code du bâtiment pour permettre la construction de grands immeubles en bois, mais ils se sont engagés à fournir l'information au comité à une date ultérieure.

⁶ Finances Canada, [Sur la voie de l'équilibre : créer des emplois et des opportunités](#), Ottawa, 2014, p. 166.

En 2016-2017, plus de fonds sont affectés au programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière, mais le Programme des collectivités forestières et le réseau canadien de forêts modèles ont été éliminés progressivement et ne sont pas renouvelés.

7.4 Énergie propre

Les crédits votés de Ressources naturelles pour 2016-2017 diminuent de 21,8 millions de dollars en raison d'une réduction apportée à l'initiative écoÉNERGIE pour les biocarburants. Les représentants ont indiqué que cette initiative est maintenue, mais qu'elle prendra fin en 2017. Le budget de 2016 prévoyait 62,5 millions de dollars sur deux ans pour les bornes de recharge de véhicules électriques et les stations de ravitaillement pour véhicules fonctionnant au gaz naturel et à l'hydrogène. Les premiers ministres ont signalé cette question dans la *Déclaration de Vancouver*, car le secteur des transports est responsable d'environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada. Selon les représentants, le programme est toujours en voie d'élaboration et vise à encourager les gens à acheter des véhicules à carburant de remplacement. Des bornes de recharge et des stations de ravitaillement seront installées dans les provinces en fonction de leurs besoins.

8 ENVIRONNEMENT⁷

Environnement est une organisation scientifique diversifiée chargée de protéger l'environnement naturel.

Observations du comité

Compte tenu des enjeux, des investissements et du nombre de ministères impliqués, entre autres dans le cadre du Programme de la qualité de l'air, le comité souhaite :

- obtenir des informations complètes et pertinentes lui permettant d'évaluer les résultats de l'ensemble des projets du Programme de la qualité de l'air, ce qui permettra un meilleur alignement de ses priorités; et
- suivre l'évolution de l'ensemble des programmes liés à l'atténuation des changements climatiques sous la responsabilité d'Environnement et d'autres ministères afin de s'assurer de leur efficacité et leur efficacité.

8.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*, Environnement demande des crédits votés de 820 156 352 \$, une diminution de 53 213 338 \$ (6,1 %) par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*, et rapporte des dépenses législatives prévues de 81 932 846 \$, une diminution de 5 748 540 \$ (6,6 %) par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*, pour des dépenses budgétaires totales de 902 089 198 \$.

Selon le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*, la diminution nette des dépenses budgétaires d'Environnement est principalement attribuable à une diminution de 90,9 millions de dollars du

⁷ Bien que son nom légal demeure à ce jour « Environnement », le ministère est maintenant connu sous le nom d'[Environnement et Changement climatique Canada](#).

financement pour le Programme de la qualité de l'air, compensée, en partie, par une augmentation de 40,2 millions de dollars du financement pour le Fonds de technologies du développement durable.

8.2 Programme de la qualité de l'air

Dans son budget de 2011, le gouvernement du Canada a lancé le Programme de la qualité de l'air. Cette mesure s'ajoutait alors à celles prises par le gouvernement afin de contrer les changements climatiques et la pollution atmosphérique dans le but d'assurer un environnement propre et sain aux Canadiens. Depuis son lancement, le Programme a reçu plus de 1,5 milliard de dollars du gouvernement fédéral⁸.

Les représentants d'Environnement ont expliqué que bien que le *Budget des dépenses 2016-2017* affichait une réduction des dépenses pour le Programme de la qualité de l'air, le budget de 2016 propose notamment de fournir près de 2,9 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin de lutter contre les changements climatiques et la pollution de l'air. Il est donc probable qu'Environnement demande des fonds supplémentaires dans le cadre des budgets supplémentaires de 2016-2017 afin de financer cette nouvelle annonce.

Les représentants ont ajouté qu'il s'agit d'un programme complexe et de grande envergure auquel participent neuf ministères fédéraux en collaboration avec les autorités compétentes des Premières nations et des Inuits ainsi que les provinces et territoires, par l'entremise de leurs ministères de l'environnement respectifs. Le travail et les objectifs poursuivis par le Programme de la qualité de l'air s'articulent autour de cinq thèmes principaux, soit :

- la réglementation de la qualité de l'air;
- l'énergie propre;
- le transport écologique;
- les mesures internationales; et
- l'adaptation.

Le comité s'est interrogé sur les difficultés inhérentes à la gestion et particulièrement l'atteinte d'objectifs dans le cadre d'initiatives horizontales d'envergure, comme le Programme de la qualité de l'air. Les représentants ont expliqué que ce n'était pas toujours facile de travailler avec plusieurs ministères sur un projet commun et que cela demandait des efforts concertés. Le Secrétariat du Conseil du Trésor reconnaît cette situation et exige que chacun des ministères impliqués déclare annuellement ses dépenses réelles pour chaque sous-programme lié au Programme de la qualité de l'air dans un rapport commun.

Les représentants ont ensuite expliqué que le financement au Programme de la qualité de l'air a notamment permis de soutenir les négociations dans le cadre des travaux, qui se sont échelonnés sur plusieurs années, qui ont mené à l'*Accord de Paris sur le climat*⁹.

Suite à l'Accord de Paris, un cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques a été élaboré, dans le cadre de la *Déclaration de Vancouver*. Cette déclaration, signée par

⁸ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Programme de la qualité de l'air](#).

⁹ [L'Accord de Paris sur le climat](#) a été signé par le premier ministre du Canada le 22 avril 2016.

le premier ministre et tous les premiers ministres des provinces et territoires a, entres autres, comme objectif de permettre au Canada de respecter ses engagements internationaux.

9 ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Énergie atomique du Canada limitée est une société d'État qui est responsable du contrat à long terme conclu avec l'Alliance de l'efficacité énergétique du Canada pour la gestion et l'exploitation des Laboratoires nucléaires canadiens.

Observations du comité

Énergie atomique du Canada limitée, qui procède à la mise en œuvre du modèle à organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, doit prendre soin :

- d'atténuer convenablement les risques;
- d'optimiser les dépenses; et
- de s'acquitter sans tarder de la responsabilité du gouvernement en matière de déclasserment et de gestion des déchets.

9.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Énergie atomique du Canada limitée demande un crédit approuvé de 968 615 589 \$ et ne prévoit pas de dépenses législatives, selon la ventilation suivante :

- Déclasserment et gestion des déchets : 529,8 millions de dollars;
- Laboratoires nucléaires : 438,8 millions de dollars.

Le crédit approuvé d'Énergie atomique du Canada limitée en 2016-2017 augmente de 866 472 589 \$, soit 848,3 %, et ses dépenses budgétaires totales augmentent de 849 472 589 \$, soit 713,0 %, en comparaison du *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Il est à noter qu'en 2015-2016, Énergie atomique du Canada limitée a reçu des crédits approuvés supplémentaires de 217 183 692 \$ dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses.

9.2 Modèle d'organisme gouvernemental, exploité par un entrepreneur

Énergie atomique du Canada limitée applique pour la première année le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur pour la gestion des laboratoires nucléaires du gouvernement fédéral. Le rôle principal de l'organisme est de surveiller l'exécution du contrat avec l'Alliance de l'efficacité énergétique du Canada, un consortium de quatre sociétés privées. Les représentants ont subséquemment fourni les noms des sociétés au comité : CH2M Hill, WS Atkins, Fluor et SNC Lavalin.

Les représentants ont indiqué au comité que, pour atténuer les risques, ils avaient inséré des garanties dans les conditions du contrat.

Par exemple, dans certains domaines, dont les travaux de déclasserment, Énergie atomique du Canada a conclu une entente avec l'entrepreneur pour partager les risques, en fixant un prix cible auquel l'entrepreneur convient d'effectuer certains travaux. Si les coûts réels des travaux sont inférieurs au prix cible, l'entrepreneur et le gouvernement se partagent la différence et, s'ils sont supérieurs, ils se partagent les coûts additionnels.

9.3 Déclasserment

Le gouvernement fédéral estime à plus de sept milliards de dollars son passif lié aux déchets radioactifs et au déclasserment après une soixantaine d'années de recherche et de développement nucléaires. Trois sites sont contaminés sur lesquels se trouvent quelque 122 immeubles désaffectés : Chalk River, le laboratoire de Whiteshell et la région de Port Hope. On évalue qu'il faudra au gouvernement 70 ans pour s'acquitter de ses obligations en matière de déchets et de déclasserment, mais Énergie atomique du Canada espère en régler une bonne partie au cours de la prochaine décennie.

Les représentants ont indiqué que les niveaux de financement de l'organisme fluctueront un peu au fil des ans en raison de changements dans le profil des dépenses liées à la gestion des déchets et aux activités de déclasserment. On s'attend à ce que les coûts augmentent légèrement au cours des cinq à dix prochaines années, car le gouvernement s'efforcera d'intensifier ses activités de déclasserment. L'augmentation du budget de l'organisme en 2016-2017 est en partie reliée aux travaux supplémentaires de déclasserment. Par ailleurs, au cours des années précédentes, Ressources naturelles a régulièrement transféré des fonds à Énergie atomique du Canada pour l'Initiative de la région de Port Hope, qui figure maintenant dans le Budget principal des dépenses de l'organisme.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire surveille les activités de déclasserment et détermine les conditions dans lesquelles les sites peuvent être considérés comme « propres ». Les déchets sont placés dans des contenants qui sont entreposés dans des installations de stockage à long terme.

En ce qui concerne Chalk River, les représentants ont informé le comité que le Réacteur national de recherche universel arrêtera de fonctionner en mars 2018. On procède au réaménagement du site grâce à d'importants investissements en immobilisations qui permettront de poursuivre la mission scientifique et technologique du site.

ANNEXE – TÉMOINS QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Énergie atomique du Canada limitée

Shannon Quinn, vice-présidente, Science, technologie et supervision commerciale
(20-04-2016)

Richard Sexton, agent principal de la transition par intérim, vice-président, Supervision du déclassement et de la gestion des déchets
(20-04-2016)

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Frank Leduc, vice-président, Finances et directeur principal des finances
(13-04-2016)

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Heather Smith, vice-présidente, Opérations
Juliet Woodfield, vice-présidente, Services intégrés et DPF
(19-04-2016)

Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique

Julie Brunet, directrice, Services généraux et ressources humaines
David J. Scott, président
(19-04-2016)

Environnement

Dan McDougall, sous-ministre adjoint, Direction générale de la politique stratégique
Carol Najm, sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances, Direction générale des finances
(20-04-2016)

Ressources naturelles

Kami Ramcharan, sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances, Secteur de la gestion et des services intégrés

Statistique Canada

Stéphane Dufour, statisticien en chef adjoint et DPF, Services intégrés
Connie Graziadei, statisticienne en chef adjointe, Recensement, opérations et communications
(19-04-2016)

Transports

Claude Corbin, directeur général, Planification financière et gestion des ressources
André Lapointe, sous-ministre adjoint, Services généraux et dirigeant principal des finances
(13-04-2016)

Secrétariat du Conseil du Trésor

Brian Pagan, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses
Marcia Santiago, directeur exécutif, Secteur de la gestion des dépenses
(12-04-2016)

L'honorable Scott Brison, C.P., député, président du Conseil du Trésor
Yaprak Baltacioglu, secrétaire du Conseil du Trésor du Canada
Renée LaFontaine, secrétaire adjointe et dirigeante principale des finances, Secteur des services ministériels
Brian Pagan, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses
(19-04-2016)

WITNESSES

Wednesday, June 15, 2016

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology:

The Honourable Senator Kelvin Kenneth Ogilvie, Chair;
The Honourable Senator Art Eggleton, P.C., Deputy Chair.

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce:

The Honourable Senator David Tkachuk, Chair;
The Honourable Senator Joseph A. Day, Deputy Chair.

Standing Senate Committee on National Security and Defence:

The Honourable Senator Daniel Lang, Chair.
The Honourable Senator Joseph A. Day, Former Deputy Chair.

Thursday, June 16, 2016

As an individual:

Jack Mintz, President's Fellow, The School of Public Policy,
University of Calgary.

Statistics Canada:

James Tebrake, Director General, Macroeconomic Accounts
Branch;
Tom Dufour, Director, Public Sector Statistics.

Department of Finance Canada:

Tom McGirr, Chief, Equalization and TFF Policy, Federal-
Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and
Social Policy Branch;
Duane Hayes, Chief, Program Payments & Estimates Section,
Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial
Relations and Social Policy Branch.

TÉMOINS

Le mercredi 15 juin 2016

*Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la
technologie :*

L'honorable sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie, président;
L'honorable sénateur Art Eggleton, C.P., vice-président.

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce :

L'honorable sénateur David Tkachuk, président;
L'honorable sénateur Joseph A. Day, vice-président.

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense :

L'honorable sénateur Daniel Lang, président.
L'honorable sénateur Joseph A. Day, ancien vice-président.

Le jeudi 16 juin 2016

À titre personnel :

Jack Mintz, chercheur émérite du recteur, École de politique
publique de l'Université de Calgary.

Statistique Canada :

James Tebrake, directeur général, Direction des comptes
macroéconomiques;
Tom Dufour, directeur, Statistique du secteur public.

Ministère des Finances Canada :

Tom McGirr, chef, Péréquation et politique de la FFT, Division des
relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-
provinciales et de la politique sociale;
Duane Hayes, chef, Paiements et estimations des programmes,
Division des relations fédérales-provinciales, Direction des
relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.